



HAL
open science

Deux chaînons du vaste réseau de camps américains pour prisonniers de guerre allemands de la Seconde Guerre mondiale: Bétheny (Marne) et Coyolles (Aisne)

Gilles Desplanque, Nicolas Garmond, Valentin Schneider, Manuel Gomes, Fabrice Laudrin

► To cite this version:

Gilles Desplanque, Nicolas Garmond, Valentin Schneider, Manuel Gomes, Fabrice Laudrin. Deux chaînons du vaste réseau de camps américains pour prisonniers de guerre allemands de la Seconde Guerre mondiale: Bétheny (Marne) et Coyolles (Aisne). *Revue archéologique de l'Est*, 2019, T.67-2018, pp.425-471. hal-02888444

HAL Id: hal-02888444

<https://hal.science/hal-02888444>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

T. 67

2018

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'EST



Société Archéologique de l'Est

DEUX CHÂÎNONS DU VASTE RÉSEAU DE CAMPS AMÉRICAINS POUR PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE : BÉTHENY (MARNE) ET COYOLLES (AISNE)

Gilles DESPLANQUE*, Nicolas GARMOND**, Valentin SCHNEIDER***,
avec la coll. de Manuel GOMES**** et Fabrice LAUDRIN****

Mots-clés *Archéologie contemporaine, Seconde Guerre mondiale, internement, prisonniers de guerre, baraquement, vie quotidienne, activités artisanales.*

Keywords *Contemporary archaeology, Second World War, internment, prisoner of war, barracks, daily life, artisanal activities.*

Schlagwörter *Neuzeitarchäologie, Zweiter Weltkrieg, Internierung, Kriegsgefangener, Baracken, Alltag, handwerkliche Tätigkeiten.*

Résumé *Les découvertes inattendues de camps de prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale, à Bétheny (Marne), ainsi qu'à Coyolles (Aisne), ouvrent de nombreuses problématiques quant à la prise en charge des prisonniers allemands sur le territoire français par les Alliés à partir de juin 1944. Malgré des découvertes analogues sur le territoire français, ces découvertes s'inscrivent dans un champ de recherche encore émergent.*

L'analyse des vestiges mis au jour, l'étude du matériel de l'armée américaine mais surtout du mobilier résiduel abandonné par les prisonniers, offrent l'opportunité de dessiner les contours d'une culture matérielle, certes éphémère, mais néanmoins propre à des milliers d'individus, souvent jeunes, marqués par ces épisodes méconnus de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Abstract *The unexpected discoveries of German prisoner of war camps from the Second World War at Bétheny (Marne) and Coyolles (Aisne) raise many new questions concerning the care of German prisoners in France by the Allies starting in June 1944. Though similar discoveries have been made in France, these finds contribute to an emerging research domain.*

Analysis of the uncovered remains and the study of the equipment of the American army, and especially of the residual artifacts discarded by the prisoners, provide new information on a material cultural, certainly ephemeral, but nonetheless belonging to thousands of individuals, often young, touched by these poorly known episodes in the history of the Second World War.

Zusammenfassung *Die unerwartete Entdeckung von Lagern deutscher Kriegsgefangener des Zweiten Weltkriegs in Bétheny (Departement Marne) und Coyolles (Departement Aisne) werfen zahlreiche Fragen bezüglich der Versorgung der deutschen Kriegsgefangenen in Frankreich durch die Alliierten ab Juni 1944 auf. Trotz ähnlicher bereits bekannter Entdeckungen auf französischem Boden sind sie Teil eines relativ neuen Forschungsfeldes.*

Die Analyse der freigelegten Überreste, die Untersuchung der Ausrüstung der amerikanischen Streitkräfte, doch vor allem die von den Gefangenen hinterlassenen Gegenstände veranschaulichen eine Sachkultur, die zwar ephemere jedoch tausenden, oft jungen durch diese wenig bekannten Episoden des Zweiten Weltkriegs gezeichneten Individuen zu eigen war.

Si l'archéologie semble progressivement s'imposer comme une discipline renouvelant les regards sur une série de problématiques militaires de la Grande Guerre (DESFOSSÉS *et alii*, 2008), l'approche archéologique des conflits ultérieurs et des traces matérielles qu'ils ont laissées demeure aujourd'hui encore marginale et en quête de légitimité.

Néanmoins, c'est à partir des années 1980 qu'une série d'initiatives majeures révèlent que les recherches archéologiques sont en mesure d'apporter des données originales sur des sites dont la mémoire a été volontairement occultée, en particulier les camps d'extermination nazis. Les recherches menées sur les camps de Chelmno-on-Ner, de Belzec ou Sobibor en Pologne

* Pôle archéologique du Département de l'Aisne.

** Service archéologique du Grand Reims, UMR 8215 Trajectoires.

*** Docteur en histoire, Docteur en sciences politiques et relations internationales.

**** Reims Métropole.

(GILEAD *et alii*, 2009, p. 16, 19 et 23), plus récemment sur les camps de Buchenwald en Allemagne (HIRTE, 2000) ou Treblinka en Pologne (PAPPAS, 2014), ont justifié de telles démarches. Les travaux réalisés sur des camps franquistes espagnols ou les charniers d'ex-Yougoslavie s'inscrivent aussi la volonté d'éclaircir sur des aspects inédits, longtemps occultés par les histoires nationales des pays concernés (MYTUM, CARR, 2012 ; FICHET de CLAIRFONTAINE, 2016).

En France, dix ans après la fouille du camp de prisonniers allemands de la Glacière, non loin de Cherbourg, dans la Manche (EARLY, PERSON, 2011 ; EARLY, 2013), les prescriptions émises par les services de l'État sur des sites d'internement de prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale se sont multipliées.

Depuis, alors même que la pertinence d'un suivi archéologique sur des vestiges de cette nature est souvent discutée, quelques opérations, souvent le fait d'initiatives individuelles et non d'une politique patrimoniale, illustrent un réel intérêt pour ces problématiques : MARTHY, BOUABDHALLAH, 2013 ; LEGENDRE, 2013a ; LANDOLT, 2013 ; CARPENTIER, MARCIGNY, 2014 ; VERMARD, ADAM, 2014 ; DESPLANQUE, CARDON, DELECOLLE, 2015 ; GARMOND, 2015 ; FICHET de CLAIRFONTAINE, 2016 ; LE BOULAIRE, 2016 ; LEMAIRE, 2017. Elles s'inscrivent dans un renouveau historiographique initié dans les années 1990 et illustré par une série de synthèses novatrices sur la question de l'internement militaire en France au cours et à la fin de la Seconde Guerre mondiale (PESCHANSKI, 2002 ; SCHNEIDER, 2013 ; THEOPHILAKIS, 2014). Les vestiges matériels mis en évidence dans le cadre des opérations de fouille menées depuis quelques années fournissent ainsi une matière première originale, susceptible d'alimenter de manière inédite de nombreuses problématiques.

1. CONTEXTE HISTORIQUE (V. Schneider)

Après quatre années d'occupation militaire allemande, plus d'un million de soldats allemands vécurent en France en tant que prisonniers de guerre, entre juin 1944 et décembre 1948, durant des périodes plus ou moins longues. Ces prisonniers furent d'abord retenus par les troupes américaines et britanniques ayant participé à la Libération de la France, avant d'être transférés progressivement à l'armée française (SCHNEIDER, 2013).

L'analogie des chiffres que l'on peut établir avec la période de l'occupation allemande (1940-1944), est frappante : dans les deux cas, les Allemands étaient présents en France durant quatre années, et, à chaque fois, leur effectif global tournait autour d'un million d'individus.

Contrairement à l'occupation allemande de la France durant la Seconde Guerre mondiale, si richement documentée et faisant aujourd'hui encore l'objet d'innombrables publications, scientifiques ou non, de films et de documentaires, les prisonniers de guerre allemands sont, eux, tombés dans l'oubli de la mémoire collective.

La comparaison peut paraître osée, tant le statut et les droits respectifs des occupants entre 1940 et 1944 et ceux des prisonniers de guerre entre 1944 et 1948 ont peu en commun. Mais à considérer les problèmes liés au ravitaillement et au logement des soldats, induisant dans les deux cas des réquisitions massives de nourriture et de terrains, des parallèles indéniables apparaissent.

De plus, les prisonniers de guerre n'étaient pas plus invisibles aux yeux des civils que les soldats de l'Occupation, car leur captivité ne se résumait pas au seul confinement dans des camps, mais était faite, pour beaucoup, d'un travail au dehors, en contact direct avec le monde civil, partout en France. Les prisonniers étaient impliqués de façon active dans la vie économique du pays et à son niveau le plus fort : leur force de travail a représenté 2,3 % de la population active française (WAGENBLASS, 1971).

1.1. LES PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS, OUBLIÉS DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE FRANÇAISE

Le souvenir des prisonniers allemands s'est très rapidement estompé sur le plan national. Comment ce nombre impressionnant d'hommes vivant en France quatre années durant a-t-il pu disparaître de la mémoire collective ?

Il faut prendre en compte que, dans la France d'après-guerre, le travail de mémoire s'est attaché d'abord à l'élaboration du mythe héroïque d'une nation résistante, pour ensuite se concentrer sur la polémique intérieure concernant le rôle de Vichy et l'acceptation du régime de Vichy par la population. La question des populations marginalisées, qu'il s'agisse de réfugiés espagnols ou de prisonniers de guerre allemands, n'était relayée ni par la recherche, ni par les hommes politiques, ni par les médias.

À ce désintérêt, trois raisons. En premier lieu, le souvenir de l'occupation allemande en France est resté douloureux et très vivant, des lendemains de la Libération jusqu'à nos jours (BUTON, 2004). Le souvenir de la période 1940-1944 en tant que ciment de l'unité de la France d'après-guerre s'est éloigné progressivement de la réalité historique pour culminer dans le mythe résistancialiste créé par les gaullistes et les communistes. Dans cette vision de l'histoire, la présence massive et, somme toute, pacifique des soldats allemands prisonniers en France après la Libération faisait tache. L'idée de Français et d'Allemands vivant soudainement côte à côte, en relative harmonie, n'était pas envisageable après quatre années d'occupation, les « années noires ». Si ce souvenir ne pouvait être éradiqué, il était du moins préférable de ne pas promouvoir sa propagation et sa survie dans l'imaginaire collectif.

De plus, l'idée d'une continuité de la présence allemande au-delà de la Libération n'était pas la bienvenue car elle pouvait impliquer la continuité de rapports d'affection entre Allemands et Françaises, si décriés durant l'Épuration et encore bien après. Il faut ajouter que le désarroi et la misère, pourtant réels, des prisonniers dans l'immédiat après-guerre se trouvaient en telle contradiction avec l'imaginaire collectif bâti autour de la période d'Occupation qu'ils en devenaient presque inconcevables.

Deuxièmement, le retour des prisonniers de guerre français retenus depuis 1940 en Allemagne a fait totalement passer au second plan le fait que des soldats allemands étaient dans le même temps retenus en France. En 1945, quand on parlait de prisonniers de guerre, on parlait d'abord de prisonniers français. La notion même de « prisonnier de guerre » est ainsi solidement attachée à l'image du soldat français défait lors de la « débâcle » de 1940. Après la Libération, il n'y avait au final que peu de place pour d'autres prisonniers dans l'opinion publique.

Enfin, l'implication massive des prisonniers de guerre allemands dans la reconstruction et le relèvement économique de la France, c'est-à-dire la présence pacifique et utile de nationaux allemands au lendemain de la guerre, était en contradiction complète avec l'image, prônée par le général de Gaulle, de la « grandeur » d'une France renaissant de ses cendres par ses propres forces (LACOUTURE, 1985).

Il faut attendre 1989 et le livre du Canadien J. Bacque (1990 pour l'édition française) pour que la question des prisonniers de guerre allemands sur le sol français intéresse le grand public. En manipulant les témoignages, les archives et des statistiques jugées par la plupart hasardeuses, Bacque conclut à une politique d'extermination volontaire des prisonniers allemands par les autorités françaises et américaines. Selon cet auteur, sous l'ordre d'Eisenhower, le traitement des prisonniers allemands par les Français aurait ainsi mené à la mort près de 409 000 prisonniers, principalement par la famine et le froid (BACQUE, 1990, p. 255).

Face à ces « révélations », plusieurs historiens se sont penchés méticuleusement sur la question, exhumant des archives des informations disparates et lacunaires, issues d'une France d'après-guerre encore désorganisée, tant administrativement que logistiquement. Les travaux de F. Cochet (1995 et 1998), F. Theofilakis (2010) ou de Valentin Schneider (2011) montrent une réalité très différente, bien qu'elle ne soit pas pour autant toujours heureuse.

1.2. LE RÔLE DES AUTORITÉS AMÉRICAINES

L'histoire des prisonniers de guerre allemands de la Seconde Guerre mondiale en France commence véritablement avec le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944. Dès le premier jour des combats terrestres, les armées alliées prêtent une attention particulière à la gestion des captures de guerre. L'intérêt est double : premièrement, un bon traitement des prisonniers ennemis doit empêcher les représailles contre les prisonniers alliés encore aux mains des Allemands ; deuxièmement, les prisonniers de guerre constituent une source d'informations importante et une main-d'œuvre potentielle nombreuse, qui doit être mise à contribution dans les plus brefs délais. Des camps d'abord provisoires, puis permanents, sont alors installés par les Américains et les Britanniques dans les régions libérées.

En tout, près de 180 000 soldats allemands sont capturés par les Alliés lors des deux mois et demi de la bataille de Normandie. Trois semaines plus tard, au moment de la reddition du Havre, le 12 septembre 1944, ils sont déjà au nombre de 355 000. Partout en France, en Normandie, en Bretagne puis en Provence et dans la vallée du Rhône, enfin dans le Nord ainsi que dans les Vosges, les Alliés se trouvent face à une situation qui dépasse toutes leurs estimations : on s'était préparé à capturer au mieux quelques dizaines de milliers de soldats ennemis, non pas des centaines de milliers (SCHNEIDER, 2013).

La vie des prisonniers durant les combats de la Libération se caractérise par de nombreux transferts entre les différents camps, plus provisoires les uns que les autres. En route, les captifs sont fouillés à plusieurs reprises et dépossédés de presque tous leurs biens : montres, appareils photo, canifs, clés, provisions et objets personnels – une occasion en or pour les soldats alliés désireux de se procurer des trophées de guerre tels que les casques de la Wehrmacht ou les insignes allemands, particulièrement prisés. Pendant ces transferts, le ravitaillement des prisonniers est principalement constitué de nourriture en conserve et d'une eau fortement chlorée afin d'éviter la propagation de germes éventuels et d'endiguer le risque d'épidémie.

Les transferts d'un camp à un autre, généralement à pied, peuvent donner lieu à des confrontations souvent violentes avec la population française. Les habitants voient défiler les soldats vaincus d'une armée dont ils ont pendant quatre années subi l'occupation.

Pour des raisons de sécurité et de respect des conventions internationales, les prisonniers faits en juin et juillet 1944 sont maintenus en France seulement quelques jours avant d'être évacués vers la Grande-Bretagne ou l'Amérique du Nord (SCHNEIDER, 2013).

Lorsque la situation militaire tourne définitivement à l'avantage des Alliés, au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août 1944, les priorités militaires sont d'un coup bouleversées. Pour ne pas laisser souffler l'armée allemande et ne pas lui donner la moindre chance de se cantonner derrière une ligne défensive stable, il devient essentiel de pourchasser l'ennemi en direction de l'est, dans l'espoir de mettre un terme à la guerre en Europe avant la fin de l'année.

La reconstruction rapide des infrastructures et du réseau de transports des régions libérées devient alors une priorité vitale, en raison de l'allongement des lignes de communications alliées après la retraite de l'armée allemande. Sans une réorganisation effective de leur logistique, les armées alliées risquent de se trouver rapidement à court de ravitaillement.

Il est maintenant dans l'intérêt du haut commandement allié de conserver les prisonniers en tant que main-d'œuvre potentielle à proximité de ses lignes de communication, afin de pouvoir les employer de manière plus systématique à des travaux de logistique, notamment dans les villes portuaires telles que Cherbourg et Le Havre, mais également le long de tous les axes routiers et ferroviaires menant des zones de déchargement de matériel vers le front. Dès le mois d'août 1944, les évacuations des prisonniers de guerre prennent fin et les prisonniers allemands aux mains des alliés britanniques et américains sont désormais maintenus en France.

C'est à cette période que les Alliés procèdent en France à la création d'un grand nombre de camps de prisonniers de guerre, pour l'essentiel dans la moitié nord du pays et dans la vallée du Rhône. Il s'agit pour une part de camps centraux, servant de vivier de main-d'œuvre, et d'autre part de camps de travail à proximité des différents dépôts et chantiers.

En mai 1945, la capacité d'accueil totale des seuls camps américains sur le sol français dépasse 750 000 hommes. Il faut y ajouter la capacité globale d'au moins cinq camps centraux britanniques, soit 50 000 hommes. Jusqu'à la fin de la guerre et au-delà, les Alliés continuent d'acheminer une grande partie des soldats capturés en Allemagne vers les camps en France (SCHNEIDER, 2013).

Entre le moment de l'entrée en captivité et l'arrivée des prisonniers dans un camp central se situe souvent un long périple au cours duquel les captifs sont entassés dans des wagons de marchandises, ouverts ou fermés, où l'alimentation en eau et en nourriture est très insuffisante, et qui se trouvent parfois arrêtés durant plusieurs jours dans des gares de triage sans qu'il soit permis aux hommes de sortir à l'air libre. Affamés et assoiffés, ils vivent ainsi dans la saleté et la puanteur.

Pourtant, l'opinion publique française reproche bientôt aux autorités américaines d'accorder un traitement de faveur aux prisonniers de guerre allemands. Ces reproches sont partiellement fondés, en tout cas pour ce qui concerne les prisonniers travaillant en dehors des camps et profitant d'un régime alimentaire relativement abondant. Mais les vastes camps centraux, établis en rase campagne et où règnent souvent des conditions de vie déplorable, sont peu visibles pour la population civile (SCHNEIDER, 2013 ; LAMACHE, 2010). Par la suite, les Américains sont même contraints de démentir publiquement les rumeurs selon lesquelles le ravitaillement des prisonniers allemands en cigarettes et en oranges fait partie de la politique officielle des Alliés.

Il est indéniable qu'un trafic de denrées de tout genre eut lieu entre les soldats alliés et leurs prisonniers. Au vu des conditions de vie encore très difficiles en France au lendemain de la guerre, ces échanges entre les libérateurs et l'ancien occupant suffisaient amplement à donner naissance aux rumeurs les plus invraisemblables. D'autant que la comparaison, inévitable, entre le traitement accordé aux prisonniers de guerre allemands et le sort forcément cruel que devaient subir les Français toujours retenus – jusqu'à la fin de la guerre – dans une Allemagne bombardée par l'aviation alliée, alimentait ce sentiment d'injustice.

Après la victoire alliée sur l'Allemagne nazie et surtout pendant l'été 1945, les conditions de vie deviennent catastrophiques dans de nombreux camps centraux. Le taux de mortalité parmi les

prisonniers détenus dans les camps alliés en France est cependant difficile à évaluer. Alors que les récits décrivant l'état physique catastrophique de certains détenus sont nombreux, les témoignages faisant état de morts sont plus rares.

Durant l'automne 1945, la situation sanitaire et alimentaire des camps s'améliore progressivement, ce qui permet désormais aux prisonniers d'organiser quelque peu leur temps libre (SCHNEIDER, 2013). En théorie, la Convention de Genève leur garantit non seulement le respect et le maintien de leur santé physique par les autorités de détention, mais également le soin de leur santé mentale par une mise au travail, par des activités de loisir ou encore par la mise à disposition d'aumôniers. Les commandants de camp autorisent donc peu à peu la mise en place de baraquements ou de tentes spéciales pour des orchestres, des bibliothèques, des théâtres ou encore des chapelles. Des terrains de sport et des jardins sont également improvisés en fonction des possibilités. Beaucoup de prisonniers tuent le temps en bricolant, en s'adonnant à des activités artistiques ou en fabriquant divers objets à partir de morceaux de bois, de lambeaux de papier ou de bouts de métal. Le jeu d'échecs avec figurines de bois sculptées est un classique. Tout est recyclé, rien n'est perdu.

La main-d'œuvre prisonnière fut un élément essentiel dans la construction de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie. D'une manière générale, les prisonniers de guerre allemands étaient jugés efficaces, fiables et disciplinés. Il est vrai que les Allemands voyaient dans un travail à l'extérieur des camps centraux la promesse d'une amélioration de leurs conditions de vie et faisaient leur possible pour ne pas retourner dans leurs « cages ».

Leur emploi au sein d'unités de travail (*Labor Companies*) à des tâches de routine contribuait à libérer le personnel militaire régulier des armées alliées pour les opérations de combat, tout en assurant le ravitaillement des unités engagées. Aux mois de janvier et février 1945, cette main-d'œuvre allemande représentait dans certains districts plus de 80 % de toute la main-d'œuvre, civile et militaire, employée par les armées alliées (LEWIS, MEWHA, 1955).

Cependant, l'état d'esprit des prisonniers allemands était marqué par la désillusion. La captivité signifiait pour eux avant tout la fin des combats et l'espoir de survivre. Le travail au service des Alliés n'était généralement pas considéré comme une trahison, mais plutôt comme une chance d'améliorer dans l'immédiat les conditions de vie. La Convention de Genève était souvent connue : les prisonniers savaient qu'ils étaient tenus de travailler pour leurs vainqueurs.

1.3. LE TRANSFERT AUX AUTORITÉS FRANÇAISES

Au cours de l'année 1945, la majorité des prisonniers de guerre retenus en France par les Alliés sont transférés aux autorités françaises. Ils doivent désormais être employés dans l'économie civile et participer au relèvement du pays (SCHNEIDER, 2013 ; THEOFILAKIS, 2014).

Des prisonniers allemands furent employés au déblaiement et à la reconstruction du territoire libéré dès les lendemains du débarquement de juin 1944. Mais ces travaux étaient presque uniquement destinés à favoriser la progression des armées alliées. Avec l'éloignement des combats, la population commence à émettre, de manière de plus en plus pressante, le souhait que les prisonniers soient désormais affectés de façon systématique aux tâches de la reconstruction et du déminage. Cette demande est particulièrement explicite dans les régions les plus sinistrées, telles que la Normandie, la Bretagne, la Picardie, le Pas-de-Calais et le Nord ainsi que les Vosges. La rancune envers les Allemands y est vivace, mais les rapports avec les Alliés sont également en train de

se dégrader : on finit par les qualifier non plus de libérateurs mais de « nouveaux occupants » (LAMACHE, 2010).

En effet, tandis que les troupes combattantes s'éloignent en direction de l'Allemagne, l'arrière des armées reste sous le contrôle de l'administration militaire alliée. La population civile, qui a commencé à déblayer les ruines presque sans aide extérieure, éprouve alors un sentiment d'injustice à chaque fois qu'elle voit des prisonniers de guerre employés au service exclusif des armées alliées.

Par l'intermédiaire de la presse et des rapports officiels, émanant notamment des préfetures et des services de police, le mécontentement de la population ne tarde pas à parvenir jusqu'au Gouvernement provisoire de la République française. Or, cette exigence populaire coïncide avec la volonté du général de Gaulle de donner à la France un statut de nation victorieuse dans la guerre contre l'Allemagne. En effet, quel symbole de combativité et de victoire plus parlant, en plus d'une zone d'occupation en Allemagne, que la détention et la mise au travail de prisonniers de guerre ennemis ? En même temps, les besoins de main-d'œuvre sont très importants dans la France d'après-guerre.

Après de longues négociations, la France reçoit finalement, entre février 1945 et mai 1946, un total de 765 000 prisonniers de guerre des mains des Alliés (BUISSON, 1948). La moitié environ de ces prisonniers, désormais appelés PGA (pour prisonniers de guerre de l'Axe, puis prisonniers de guerre allemands) par les services français, est alors employée dans l'agriculture, dans toutes les régions de France, le reste étant distribué sur les autres secteurs d'activité (bâtiment, industrie, travaux forestiers, carrières, transports, déminage).

La France dévastée de l'après-guerre fait face à une difficile situation économique et administrative, dont les PGA seront également les victimes. On peut également citer des cas de violences reconnues, souvent locales et limitées aux premiers mois de captivité sous autorité française. En revanche, à l'échelle nationale, est avérée l'indigence, dans les premières années d'après-guerre, des conditions de détention des PGA. Ces carences ne résultent pas d'un choix mais plutôt du manque d'organisation et des nombreuses pénuries matérielles (COCHET, 1995).

Ainsi, l'état de délabrement des vêtements des PGA est souvent cité en exemple, certains ne portant d'autre vêtement que leurs vestes militaires usées (THEOFILAKIS, 2010). Il faut attendre une distribution massive de vêtements (et sous-vêtements) par les Américains en octobre 1945 pour voir la situation s'améliorer un peu. Autre exemple, les rations données au PGA par les Français fin 1945 sont de l'ordre de 1006 calories par jour (THEOFILAKIS, 2010), alors que celles dans les camps sous égide américaine varient entre 1500 et 2200 calories par jour (la norme, dans la Convention de Genève de 1929 sur les prisonniers de guerre, étant fixée à 1900 calories par jour pour une ration « normale »). Ces exemples illustrent les difficultés de l'approvisionnement dans une Europe dévastée par la guerre.

La situation semble s'être améliorée progressivement, grâce à des volontés politiques mais aussi individuelles. Les chiffres officiels font état de 3,7 % des PGA en France décédés lors de leur internement sous autorité française, principalement de maladies (souvent liées à la faim) et du déminage.

La vie quotidienne des PGA est, dans les sources historiques, illustrée par des témoignages d'anciens prisonniers, qui confirment le caractère très variable dans le temps de leurs conditions de détention.

Face à une pression internationale grandissante, la France doit finalement se résoudre à mettre en place un calendrier de rapatriement à partir de 1947. Les derniers prisonniers allemands

devront attendre l'hiver 1948 pour pouvoir rentrer dans leur pays. D'autres choisiront cependant de s'établir durablement en France, par manque de perspectives en Allemagne.

2. LE POW STOCKADE N° 3 DU Q-256, BÉTHENY « LE CHAMP DE MANŒUVRE » (MARNE)

(N. Garmond, avec la coll. de F. Laudrin, M. Gomes et F. Pilon)

Lors d'un diagnostic archéologique réalisé par le service archéologique de Reims Métropole à Bétheny en 2011 (GARMOND, ARNAUD, 2011), les vestiges d'un camp de prisonniers allemands de la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été mis au jour, mêlés à d'autres vestiges, néolithiques, protohistoriques et de la Grande Guerre. La fouille réalisée en 2013 (GARMOND *dir.*, 2015), même si elle portait initialement sur les occupations plus anciennes, a néanmoins permis d'étudier une partie du camp, sur près de 1 ha, dans son angle nord-ouest (fig. 1), lieu-dit « le Champ de Manœuvre ». Les vestiges retrouvés ont été étudiés avec soin, au même titre que ceux plus anciens. L'étude a été complétée par des recherches d'archives. Le témoignage d'un ancien interprète de l'*US Army* ayant notamment travaillé dans les camps de prisonniers de Reims à la fin de la guerre, a également été recueilli. Enfin, une partie du mobilier issu du camp a fait l'objet d'une exposition au Musée de l'aéronautique de Bétheny, où il est encore visible à l'heure où nous écrivons ces lignes.

2.1. RECHERCHE HISTORIQUE

Assez étonnamment, les recherches menées dans les archives françaises (F. Laudrin, N. Garmond et N. Feron, *in* GARMOND *dir.*, 2015) n'ont permis de découvrir aucune trace directe de l'existence d'un camp de prisonniers sur le site du « Champ de Manœuvre ». La seule trace en est la réquisition des terrains par les Américains entre le 3 mai 1945 et le 28 mai 1946, mais il ne s'agit que d'un terrain réquisitionné parmi une multitude d'autres dans et autour de Reims. Ces dates restent intéressantes car elles correspondent aux bornes chronologiques mises en évidence par le mobilier archéologique, qui vient donc documenter cette réquisition.

Les archives américaines sont plus loquaces. Nous avons pu déterminer que le camp fouillé est le *POW Stockade N° 3* rattaché au *Q-256*, administré par le *64th Quartermaster Base Depot* (fig. 2; RICHARDSON, ALLAN, 1949). La mention « *Russian camps* », également visible sur ce même plan, est énigmatique dans la mesure où aucun soldat russe n'était évidemment présent en 1945 à Reims (ce qui a d'ailleurs été confirmé par le témoignage recueilli lors de l'étude). D'après les résultats de la fouille, l'hypothèse la plus probable est que cette mention signale la présence de prisonniers hongrois, ce pays étant occupé par l'URSS à la fin de la guerre.

Le *Q-256* a été installé en septembre 1944 à l'est de notre fouille, dans les ruines des hangars des Docks rémois, le long d'une importante voie ferroviaire. Ce dépôt de l'*US Army* était le plus grand dépôt d'intendance d'Europe et le second du monde en 1945, juste après celui de Philadelphie (USA). Il ne comprenait

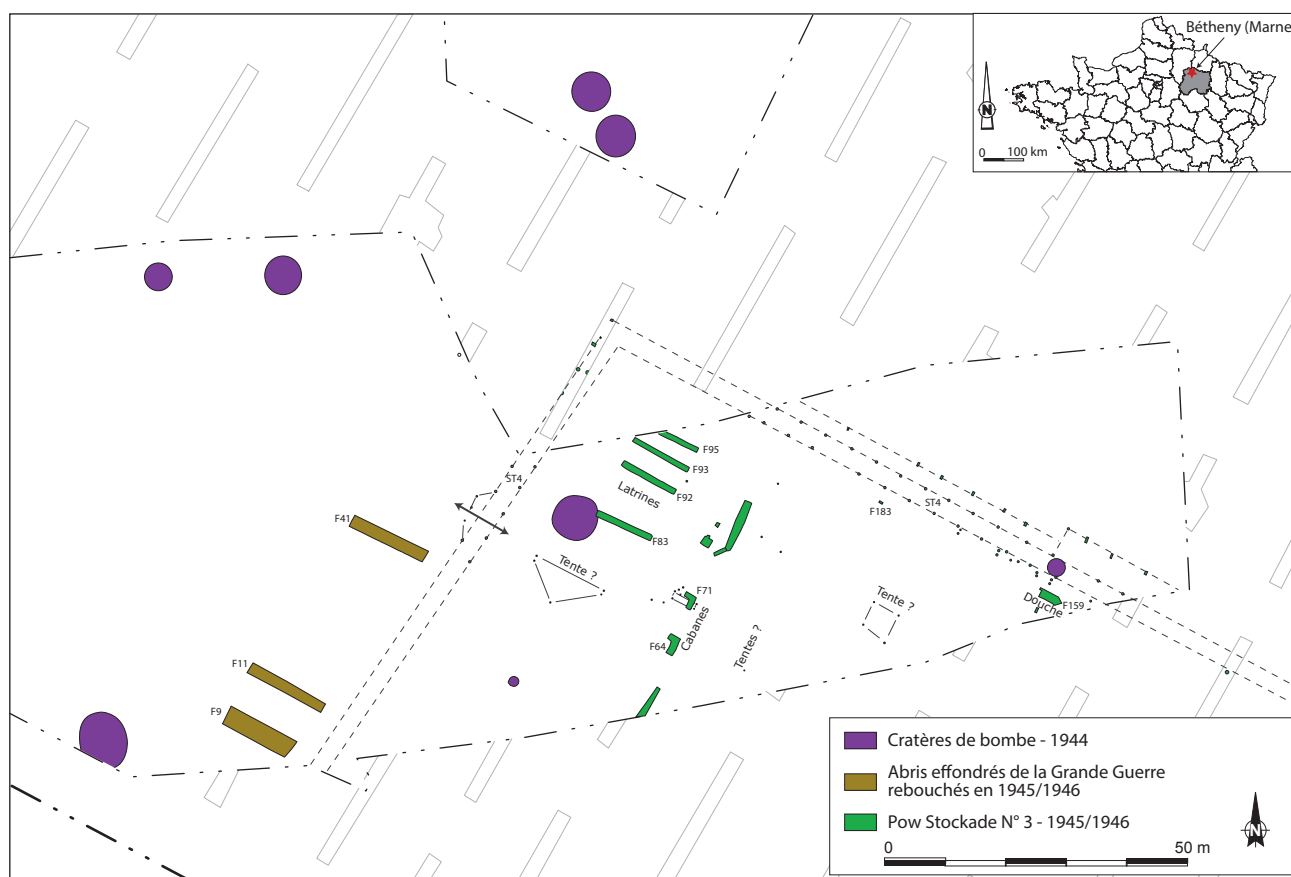


Fig. 1. Plan de la fouille du camp de la Seconde Guerre mondiale du 'Champ de Manœuvre' à Bétheny (topographie F. Laudrin, DAO N. Garmond, Grand Reims).

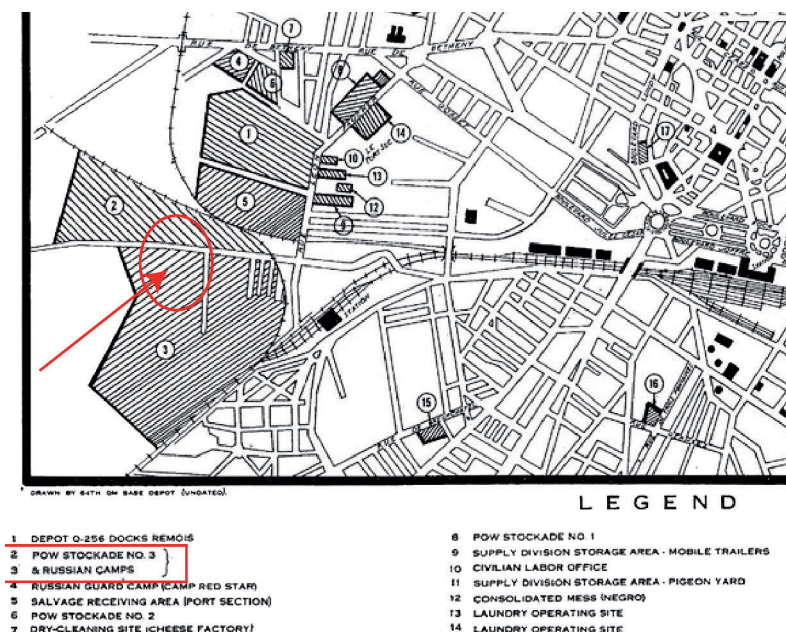


Fig. 2. Plan du Q-256 et de ses annexes à Reims, vers 1945 (plan non daté, d'après RICHARDSON, ALLAN, 1949, vol. VI, part. 2, annexe XII).

que 586 hommes de troupe ou employés civils. L'intendance était assurée par plus de 10 000 prisonniers allemands (jusqu'à 23 000 selon les sources) qui étaient employés pour réparer, trier et stocker des centaines de tonnes de matériel de l'armée américaine (ROSS, ROMANUS, 1991, p. 719).

La fouille ne porte donc que sur une partie d'un complexe de plusieurs dizaines d'hectares localisé autour du dépôt Q-256 (fig. 1 et 2). Si l'on tient compte des données connues, le Q-256 aurait occupé au total plus de 150 000 m² de dépôt, plus 106 000 m² d'espace ouvert (*ibid.*, p. 721).

Notons que les archives américaines, dont l'accès est évidemment peu aisé dans le cadre d'une simple fouille préventive, comportent potentiellement d'autres informations sur le camp fouillé (dans la mesure où elles auraient été conservées). Les archives du CICR ne comportent malheureusement aucun document, ni aucun visuel permettant d'appréhender la constitution de ce camp.

La mémoire locale n'a pas davantage gardé de souvenirs du camp, élément sociologique intéressant déjà mis en évidence sur d'autres sites comme celui de La Glacière (EARLY, PERSON, 2011). Le plan de Reims en 1948 et la photographie aérienne du site en 1949 révèlent un terrain complètement vierge, signe que le site a été rapidement nettoyé et les matériaux récupérés après son abandon.

Il existe quelques témoignages publiés de prisonniers allemands ayant séjourné à Reims¹, mais aucun ne concerne un prisonnier ayant séjourné spécifiquement dans le *POW Stockade N° 3*. Néanmoins, dans le cadre de la fouille et de l'exposition qui s'en est suivie, le témoignage de M. Stanislas Jarmula, polonais, ancien soldat de l'*US Army* ayant notamment œuvré à la libération de Reims et devenu interprète dans les camps de prisonniers de Reims à la fin de la guerre, a pu être recueilli. Nous

lui avons notamment montré du mobilier issu de la fouille, afin de recueillir ses souvenirs, chose qu'il est assez rare de pouvoir effectuer en archéologie. Ce témoignage s'est révélé essentiel pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses posées à l'issue de la fouille, notamment sur le contexte historique.

Pour résumer, les archives, si elles documentent correctement le cadre général de cette occupation, ne nous informent en revanche pas sur la forme, la structure ou les conditions de détention au sein du camp du « Champ de Manœuvre ». Outre les archives américaines, peu accessibles, et le témoignage indirect d'un ancien interprète, la seule documentation directe en notre possession est donc celle des vestiges archéologiques, qui constituent de bons indicateurs pour répondre à ces questions.

2.2. LES INSTALLATIONS

De l'emprise du camp, nous n'avons qu'une vision archéologique partielle, limitée à l'angle nord-ouest (fig. 1). Le camp de l'*US Army* est en effet limité par une double, voire triple ligne de trous de poteau formant une enceinte outrepassant largement les limites de notre fouille. Une probable porte d'entrée secondaire est visible à l'ouest de l'enceinte.

Des habitations n'ont été retrouvées que quelques trous de poteau pouvant appartenir à des tentes ou des structures légères, ainsi que deux fonds de cabanes (F64 et F71). Ces cabanes sont groupées au sein d'une même rangée suivant l'orientation du camp, ce qui laisse supposer la présence de chemins reliant ces structures entre elles et délimitant des aires internes.

Des installations sanitaires sont localisées le long de la clôture nord. Ont été retrouvés les vestiges d'une douche (F159) ainsi que des latrines. Celles-ci (F83, 92, 93 et 95) sont regroupées dans l'extrémité nord-ouest du camp. Seulement 10 m séparent les latrines des habitations repérées. Cette courte distance peut paraître étonnante dans un camp qui ne se caractérise pas par une forte densité de structures archéologiques. En effet, les instructions officielles de l'*US Army* préconisent que les latrines soient éloignées d'au moins 32 m des habitations. Il est donc probable que le camp a connu une phase d'occupation dense qui aurait nécessité l'installation de tentes de prisonniers à côté des latrines, en dépit du règlement (vers mai-juin 1945 si l'on suit cette idée). À moins que ces cabanes ne soient pas strictement contemporaines des latrines, ce qu'il est impossible de vérifier.

Une grande aire, vide de tout vestige, est visible entre les faits 86 et 159. La proximité des latrines avec les fonds de cabane ainsi que la présence d'éléments de tentes (piquets, tendeurs) au sein du mobilier recueilli nous incitent à penser que cette aire était occupée par des tentes n'ayant pas laissé de traces. En effet en 1945, les Américains dénombrent dix-sept « *Tent Cities* » dans les environs de Reims (ROSS, ROMANUS, 1991, p. 722). Comme leur nom l'indique, ces camps (qui ne comprennent pas que des prisonniers) étaient constitués de grandes tentes collectives accompagnées de structures légères bâchées qui étaient destinées à servir de lieux de stockage.

Enfin, l'aire externe au camp a également été fréquentée. Les prisonniers ont contribué au rebouchage des tranchées ainsi que de plusieurs abris de la Grande Guerre, localisés à l'ouest du camp (probablement effondrés en 1944 lors d'un bombardement

1. W. Vetter, *The Experiences of a 17 year old German Soldier in an American Prison of War camp from April 20th 1945 to February 28th 1947*, <http://www.collasius.org/ZEITZEUGEN/1945-00-VETTER/vetter.htm>

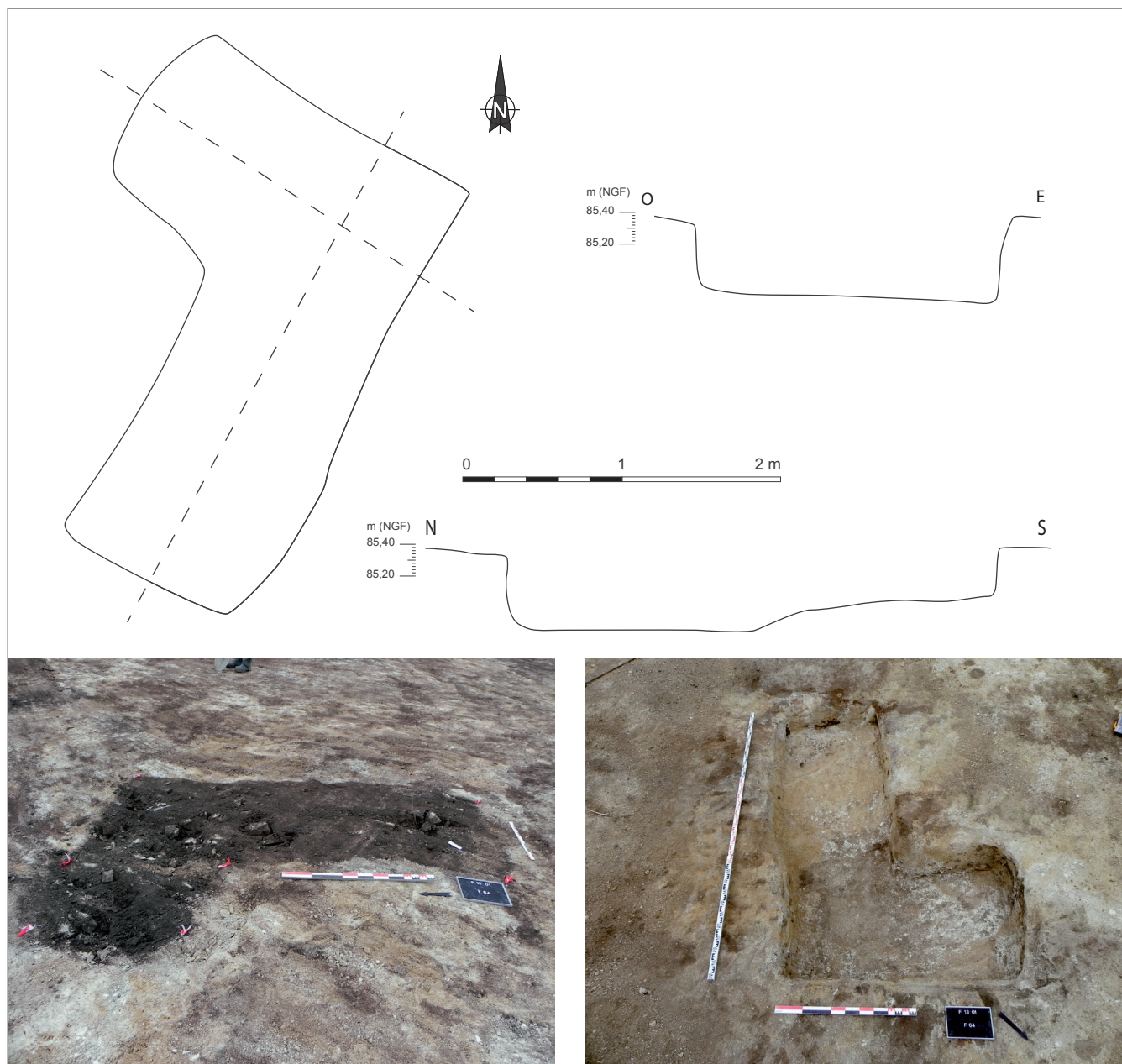


Fig. 3. Fond de cabane F64 (DAO C. Carlier ; photographies Grand Reims).

aérien). Y ont été retrouvés divers déchets issus du camp de prisonniers – avec, notamment, un scooter de parachutistes américains.

Bien qu'elle soit très lacunaire, notre vision du camp révèle une organisation tout à fait comparable à celles reconnues pour les autres camps sondés : une structuration interne en plusieurs aires bien délimitées, le tout étant ceinturé par une grande clôture.

2.3. LES STRUCTURES D'HABITATION

Les structures d'habitation mises au jour sont peu nombreuses au regard de la densité d'occupation supposée au sein de l'aire interne. Deux fonds de cabane, F71 et F64, constituent les seuls vestiges de probables habitations (fig. 1). Plusieurs ensembles de poteaux pourraient appartenir quant à eux à des tentes et/ou des structures légères. Ce type d'habitat laissant peu de traces archéologiques a prédominé sur le camp.

La cabane F64 (fig. 3) est constituée d'une fosse en forme de L mesurant 3,1 x 2,1 m. Elle n'est profonde au maximum que de 0,6 m. Les profils indiquent une entrée probable au sud. La partie nord, la plus large, constitue une « chambre » à part dans cet abri de fortune. Le remplissage a livré du mobilier dont la datation est postérieure à 1930 (filtre de cigarette), mais aussi un lot d'une vingtaine de balles de la Grande Guerre (modèle Lebel). La présence de munitions peut paraître étonnante dans un camp de prisonniers, mais il faut ici rappeler le contexte local : celui d'un secteur ravagé en 1918 qui n'a encore été que peu réinvesti en 1945. Les prisonniers du camp ont contribué au rebouchage des tranchées et abris de leurs prédécesseurs. Nous sommes probablement ici en présence du lot d'un collectionneur, qui a été soit confisqué par les gardiens puis rejeté dans la fosse lors de l'abandon du site, soit abandonné sur place par le prisonnier. La pratique de la collection d'effets militaires est attestée

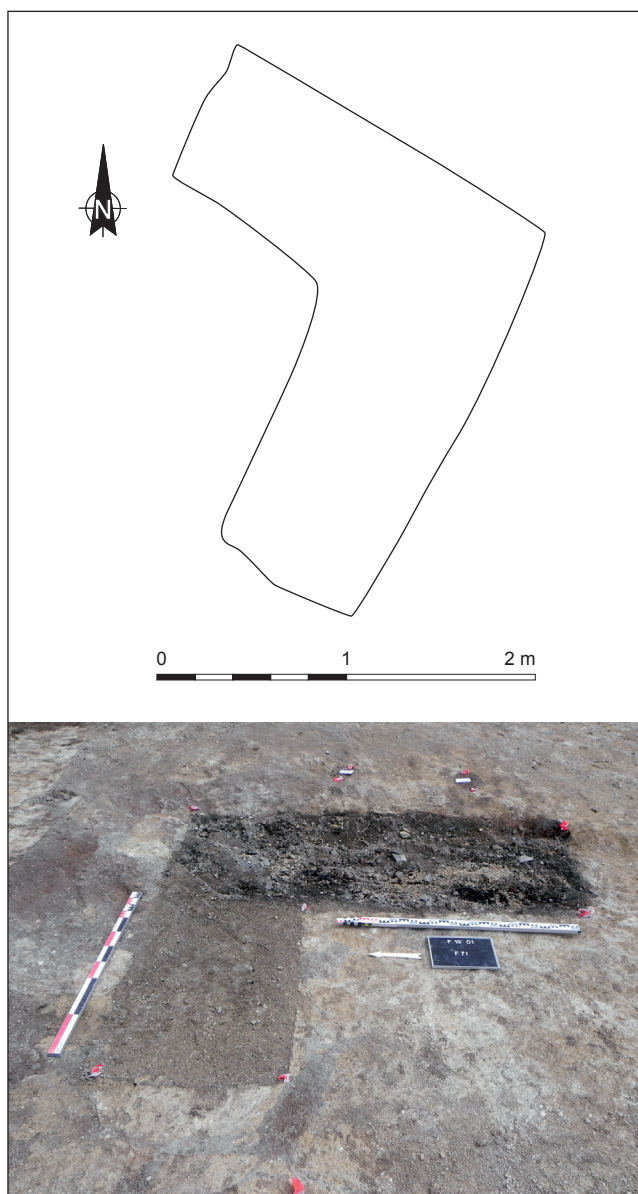


Fig. 4. Fond de cabane F71
(DAO C. Carlier; photographies Grand Reims).

depuis longtemps (DESFOSSÉS *et alii*, 2008, p. 67) et reste encore aujourd'hui un usage courant.

Le second fond de cabane, F71 (fig. 4), est constitué d'une fosse en forme de L mesurant 2,3 x 2 m, très arasée (profondeur maximale: 0,2 m).

Ces deux habitations mises au jour dans l'enceinte du camp correspondent à des abris de fortune, creusés à même le sol et probablement recouverts de matériaux légers, toiles de tentes ou plaques métalliques sommaires. Ces deux fonds de cabane sont plus petits que ceux mis au jour sur les camps de La Glacière (EARLY, 2013) ou de Coyolles. Outre leur caractère sommaire, ces habitations ont livré un mobilier globalement pauvre, significatif des conditions de vie de leurs occupants.

La grande interrogation porte sur le nombre réduit de ces cabanes. Bien que l'ensemble du camp du « Champ de Manœuvre » n'ait pas été fouillé, le diagnostic archéologique n'a

pas livré de fosse similaire (GARMOND, ARNAUD, 2011). La proximité des deux cabanes et des latrines, qui sont d'ailleurs prévues pour un nombre élevé d'utilisateurs, tend à indiquer une forte densité d'occupation. La présence d'éléments de tentes au sein du mobilier archéologique est un élément crucial venant accréditer l'existence de ce type de structure qui ne laisse pas de traces dans le sous-sol archéologique.

2.4. LES STRUCTURES SANITAIRES

2.4.1. Les latrines

Quatre fosses quadrangulaires, interprétées comme des latrines, ont été mises au jour dans l'angle nord du camp (fig. 5). Ces fosses ont des dimensions similaires, 10 m de longueur, pour 0,8 à 1 m de largeur. Leurs profondeurs sont beaucoup plus variables, de 1,3 (F92) à 2,7 m (F93). Les profils sont en revanche identiques, avec des bords verticaux et un fond plat.

Ces fosses comprennent dans leur fond des horizons de limons bruns très organiques, correspondant à leur utilisation. Ces latrines ne comportent que peu de mobilier, à l'exception de la fosse 93. Cette fosse a vraisemblablement accueilli des détritiques rejetés lors de l'abandon du camp.

La présence de tôles ondulées dans la fosse 93 est le seul indice permettant de supposer l'existence d'une superstructure, vraisemblablement trop légère pour avoir laissé des traces dans le substrat.

2.4.2. La tente de douche

La partie est du décapage a livré une structure singulière: un « fond de cabine » de douche, ou plus exactement une tente de douche excavée (fig. 6). La fosse est irrégulière, avec une excroissance à l'ouest et une forme en chapiteau à l'est. Ses dimensions sont de 3,6 x 1,25 m. Le sondage a révélé une profondeur conservée de 0,4 m, comblée d'un limon brun-gris homogène.

L'excroissance à l'ouest s'est révélée être une trappe à couvercle métallique, contenant encore une gourde et un rasoir. Le creusement de la fosse présente ensuite une petite marche donnant accès au fond, ce dernier étant intégralement recouvert par les restes d'une bâche en plastique noir. La partie triangulaire, à l'est, comporte un siphon, dans lequel a été retrouvée une conserve percée d'une vingtaine de trous (fig. 7). Or, le FM21-10 de 1945 nous informe de l'usage largement éprouvé comme pomme de douche d'une boîte de conserve au fond percé. Une planchette en bois constitue la base probable d'une cloison mobile compartimentant la structure.

L'identification de cette structure comme une douche ne fait aucun doute. Son remplissage a livré plusieurs éléments de tente, il s'agit donc plus précisément d'une tente de douche excavée.

S'agit-il d'une douche collective ou privative? Le contexte général laisserait supposer que cette douche soit d'usage collectif. Cependant, à l'extrémité nord-ouest de la tente, un espace a été aménagé dans le sol afin d'enclôser une boîte métallique contenant encore des effets individuels. Cette indication permet de poser l'hypothèse d'une tente douche à usage privatif ou tout au moins très restreint. Si une seule douche pour tout un camp paraît être un *ratio* assez faible, il convient de rappeler que tout le camp n'a pas été fouillé et que cette structure a été mise au jour en bordure d'emprise.



Fig. 5. Vues des latrines du camp (photographies Grand Reims).

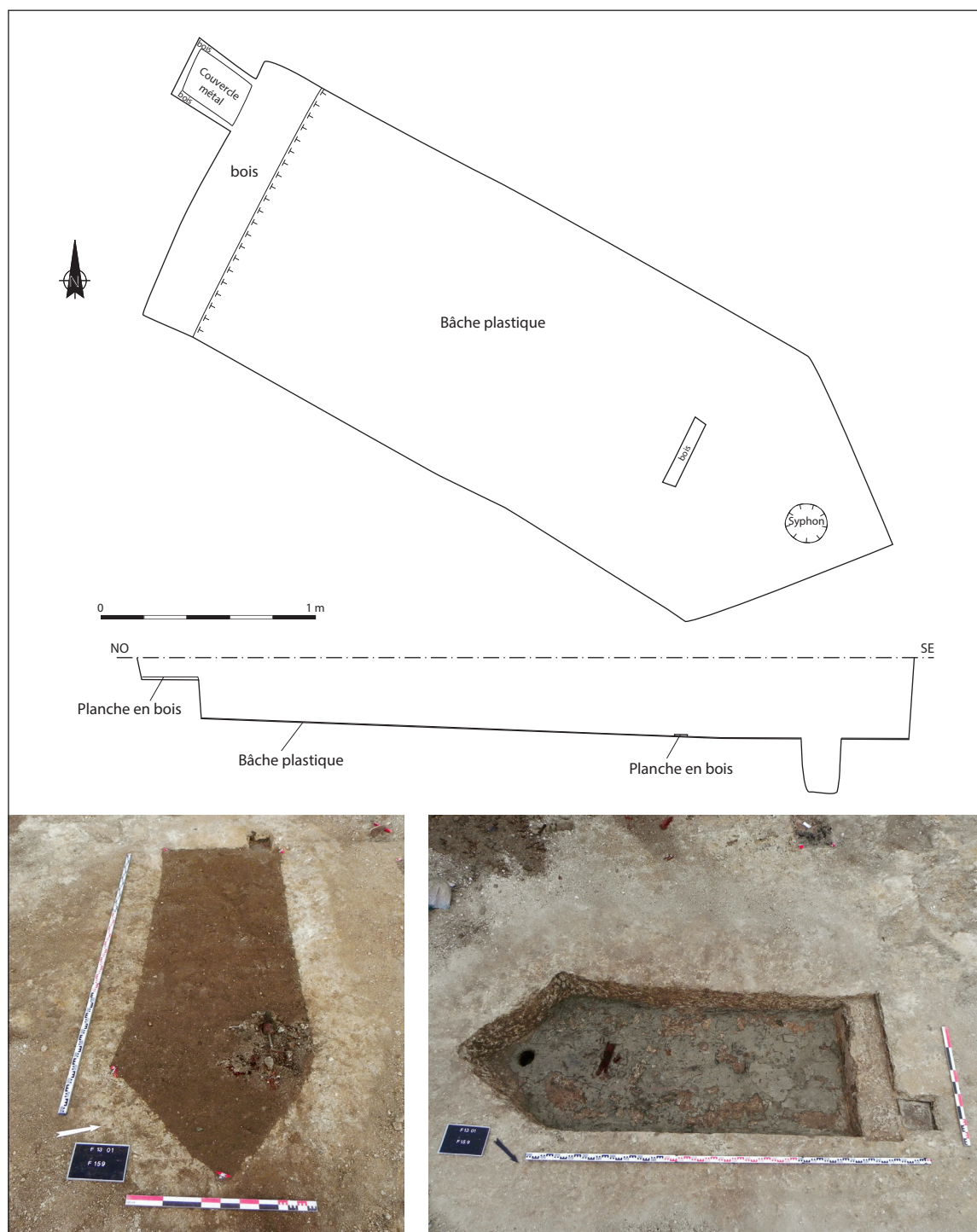


Fig. 6. Fond de la tente de douche F159 (DAO C. Carlier ; photographies Grand Reims).

2.5. LA PALISSADE

Le camp est fermé par une enceinte, St4, matérialisée par deux à trois lignes de trous de poteau probablement liés entre eux par un grillage et/ou du fil barbelé. Nous ne sommes ici en présence que de l'angle nord-ouest de cette enceinte, qui a pu être suivie sur 46 m vers le sud et 150 m vers l'est (diagnostic et fouille). Les trous de poteau présents sur l'emprise de la fouille sont parfaitement circulaires (fig. 8), d'un diamètre de 0,4 m pour une profondeur conservée équivalente, avec des profils cylindriques.

Au moins trois trous de poteau (F48, F51 et F52) participent à un probable dispositif d'entrée, bien que la présence d'autres trous de poteau dans ce secteur en complique la compréhension.

À noter la présence de deux lots de monnaies dans les trous de poteau F47 et F89 (respectivement douze et vingt-sept monnaies), le second comprenant également une médaille de Saint-Georges. Dans des contextes plus anciens, ces vestiges auraient été interprétés comme « dépôts de fondation » ; l'archéologie contemporaine vient nous rappeler ici les limites du champ interprétatif archéologique.

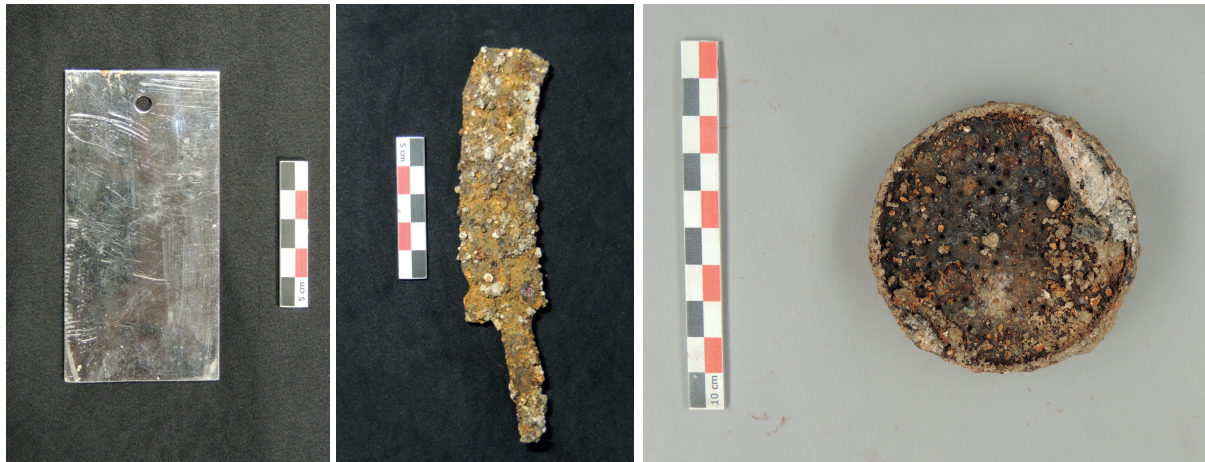


Fig. 7. Miroir, rasoir et pomme de douche « bricolée » provenant de F159 (photographies Grand Reims).

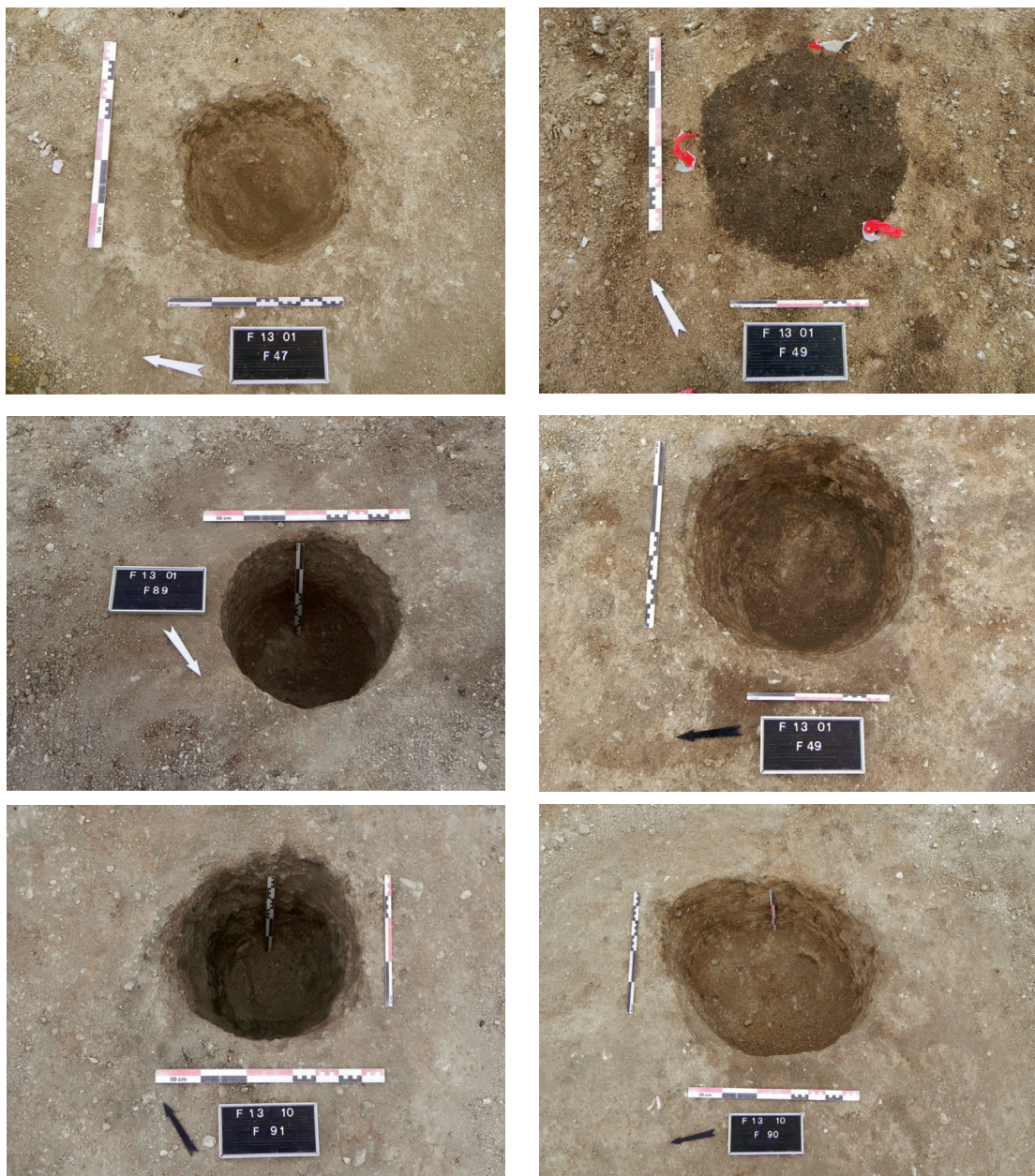


Fig. 8. Échantillon de trous de poteau constituant la palissade du camp (photographies Grand Reims).

Enfin, signalons la présence dans l'aire interne du camp d'autres vestiges (quelques trous de poteau et fosses, parfois de grandes dimensions), dont l'interprétation est rendue difficile en l'absence de mobilier et de relations spatiales évidentes.

2.6. LE MOBILIER

Le mobilier récolté, assez abondant, a été traité par catégories fonctionnelles (déterminations et études M. Gomes, F. Laudrin et F. Pilon, *in*: GARMOND *dir.*, 2015).

2.6.1. Le logement

Une dizaine d'extrémités métalliques de mâts de tentes de l'armée américaine était visible en surface sur l'emprise du diagnostic. Elle suggère la présence d'un campement de tentes dont il est impossible d'estimer le type ou le nombre. Un seul gros œillet de tente dortoir a été reconnu.

2.6.2. L'habillement

Divers objets témoignent des vêtements possédés par les prisonniers (fig. 9). En premier lieu viennent les chaussures et les semelles. Citons une veste d'uniforme hongroise, enroulée autour d'une chaussure (F11), ainsi qu'une bande textile à motif camouflage (F11), huit boutons d'uniformes ou de vêtements civils (F91), une chaussette (diagnostic), plus diverses boucles et lacets dont la provenance est incertaine. Enfin, une besace (F21) complète ce décompte. Il s'agit d'un ensemble hétéroclite d'effets américains, allemands et hongrois, ce que confirment largement les archives relatives à l'habillement des prisonniers.

2.6.3. Les contenants alimentaires

La céramique ne représente qu'une faible part du vaisselier. Elle consiste exclusivement en porcelaine industrielle destinée à la table. Le comblement du fond de cabane F71 (fig. 10) a livré plusieurs récipients faisant vraisemblablement partie d'un même service, car ornés du même décor sérigraphié.

Ainsi une assiette creuse, une soupière et un grand plat creux sont originaires de la faïencerie de Saint-Amand-Hamage (Nord). Un grand bol, issu du contexte F11 (fig. 11), présente une marque de fabrique permettant de le rattacher aux productions de Badonviller (Meurthe-et-Moselle), associé à un fond de récipient indéterminé marqué originaire de la faïencerie de Sarreguemines (Moselle). La présence de ces formes atteste l'utilisation de récipients non réglementaires pour la consommation et le service de la nourriture par les occupants du lieu. Un bol à parois épaisses, importé des États-Unis, a été très probablement fourni par la logistique du camp (fig. 12) : il est marqué de la fabrique *Shenango China Company*, dans l'Illinois. Cette compagnie, aujourd'hui disparue, avait un marché privilégié avec plusieurs institutions publiques américaines, en particulier le corps médical de l'*US Army*.

La vaisselle réglementaire destinée à la consommation des aliments est attestée par trois quarts, dont deux de facture allemande. L'un est personnalisé par l'inscription du nom « *jysi* » à la pointe dure sur la face externe du fond (fig. 13). Les formes basses sont illustrées par deux couvercles de gamelles *Can Meat* en acier inoxydable du même type, d'origine américaine. Incomplètes, elles font partie du paquetage réglementaire sous la forme d'un ensemble emboîtable dénommé *Mess Kit M-194238* comprenant en outre une assiette creuse, un couteau, une fourchette et une cuillère.



Fig. 9. Vestiges d'habits retrouvés dans le camp (photographies Grand Reims).

La consommation des liquides est représentée par un corpus de treize gourdes réglementaires. Sept individus en aluminium sont d'origine américaine et du type *M-1910*, dont la particularité est d'avoir un profil asymétrique avec butée permettant d'y emboîter un quart.

Cinq gourdes sont réglementaires du paquetage allemand. Toutes du type *Mdle-31*, elles sont tantôt en fer laqué, tantôt en aluminium. Un seul exemplaire du type *M-35* utilisé par les troupes d'infanterie hongroises, personnalisé par des croix gammées gravées à la pointe, est attesté sur le site (fig. 10, n° 7). Le trou de poteau F174 a livré une grande bouteille de bière avec inscription moulée de la brasserie *Henri Doll*, localisée à Benfeld dans le Bas-Rhin, vraisemblablement remployée comme contenant.

La vaisselle à feu s'illustre par un ensemble composé d'un fait-tout ansé en aluminium fabriqué en 1944 aux États-Unis par *The Massillon Aluminium Company*, Ohio, comme l'atteste la marque

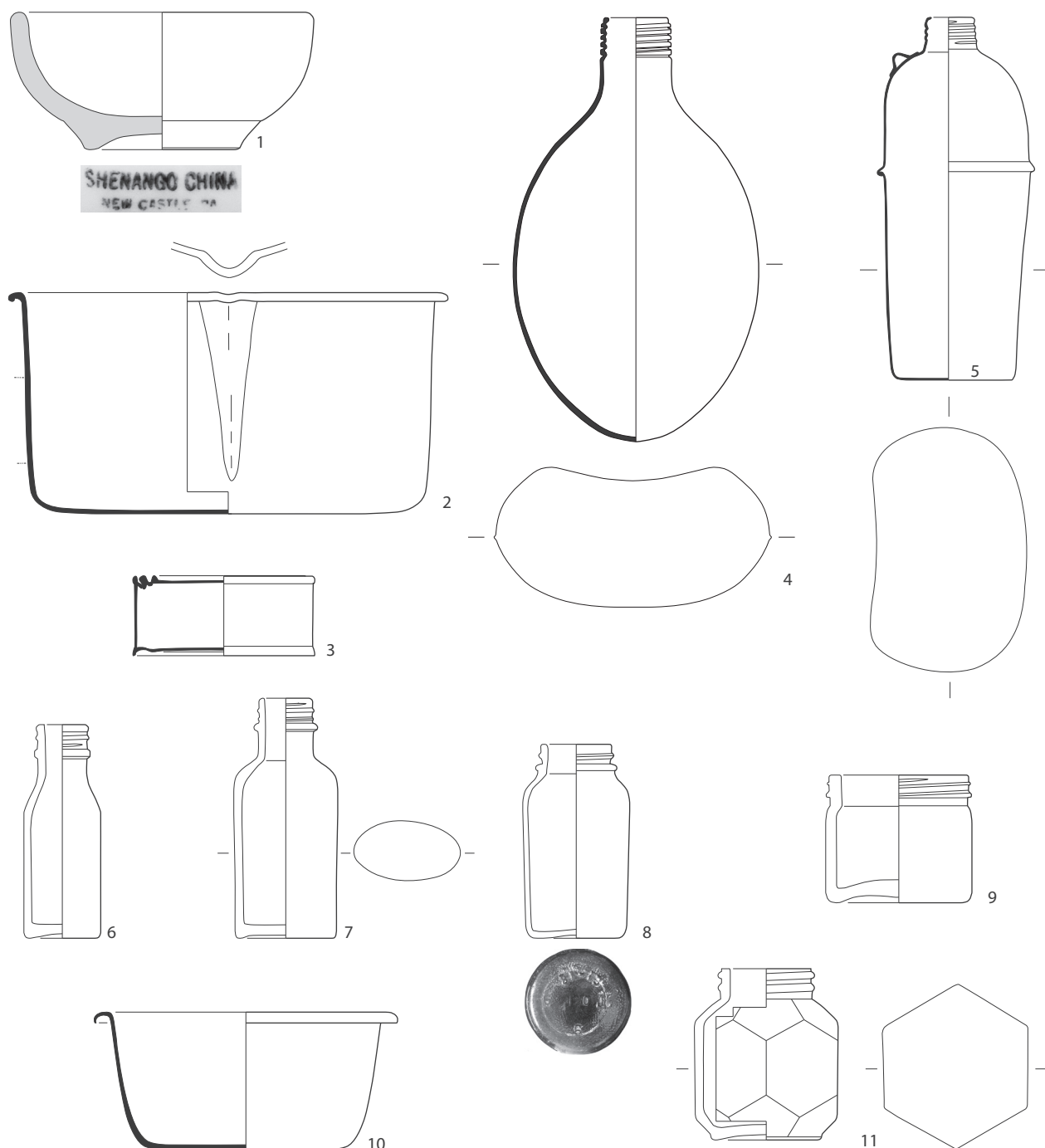


Fig. 10. Récipients retrouvés dans les contextes F71 et F93 (DAO M. Gomes ; photographies Grand Reims).

de fabrication sur la face externe du fond. Elle est accompagnée de son couvercle en acier pourvu d'anses repliables et convertible en poêle à frire. Ils étaient associés dans le contexte F183 à un fragment de réchaud à essence *Coleman Stove* modèle 520. Ces trois éléments font partie d'un ensemble emboîtable réglementaire plus complet dénommé *Mountain Cook Set M-1942 Stove* comportant un réchaud *Coleman Stove* 520, deux fait-tout et une poêle permettant une prise de repas collective. Le fond externe d'un fait-tout comporte en outre les initiales *WH* gravées à la pointe (fig. 11, n° 1). Une casserole non réglementaire en acier pourvue d'un bec verseur, découverte dans le contexte F9, complète la vaisselle culinaire.

Plusieurs éléments permettent d'appréhender la conservation des aliments. Sont présentes quatre boîtes de conserve en fer-blanc identiques, de petit format, faisant probablement partie du rationnement. Des deux bocaux en verre incolore découverts, l'un, pourvu de son couvercle d'étanchéité, comporte l'inscription « *Ball - Perfect Mason* », fabriqué par l'entreprise *Ball Brothers Glass Company* implantée à Muncie dans l'Indiana. La première destination des pots Mason de cette forme était de conserver fruits et légumes. La conservation est en outre représentée par plusieurs sachets hermétiques jetables contenant des solutions en poudre, à mélanger avec de l'eau. Ainsi, cinq dosettes de café instantané, trois de bouillon en poudre, deux de compléments vitaminés goût citron et un aromatisé raisin ont pu être dénombrés.

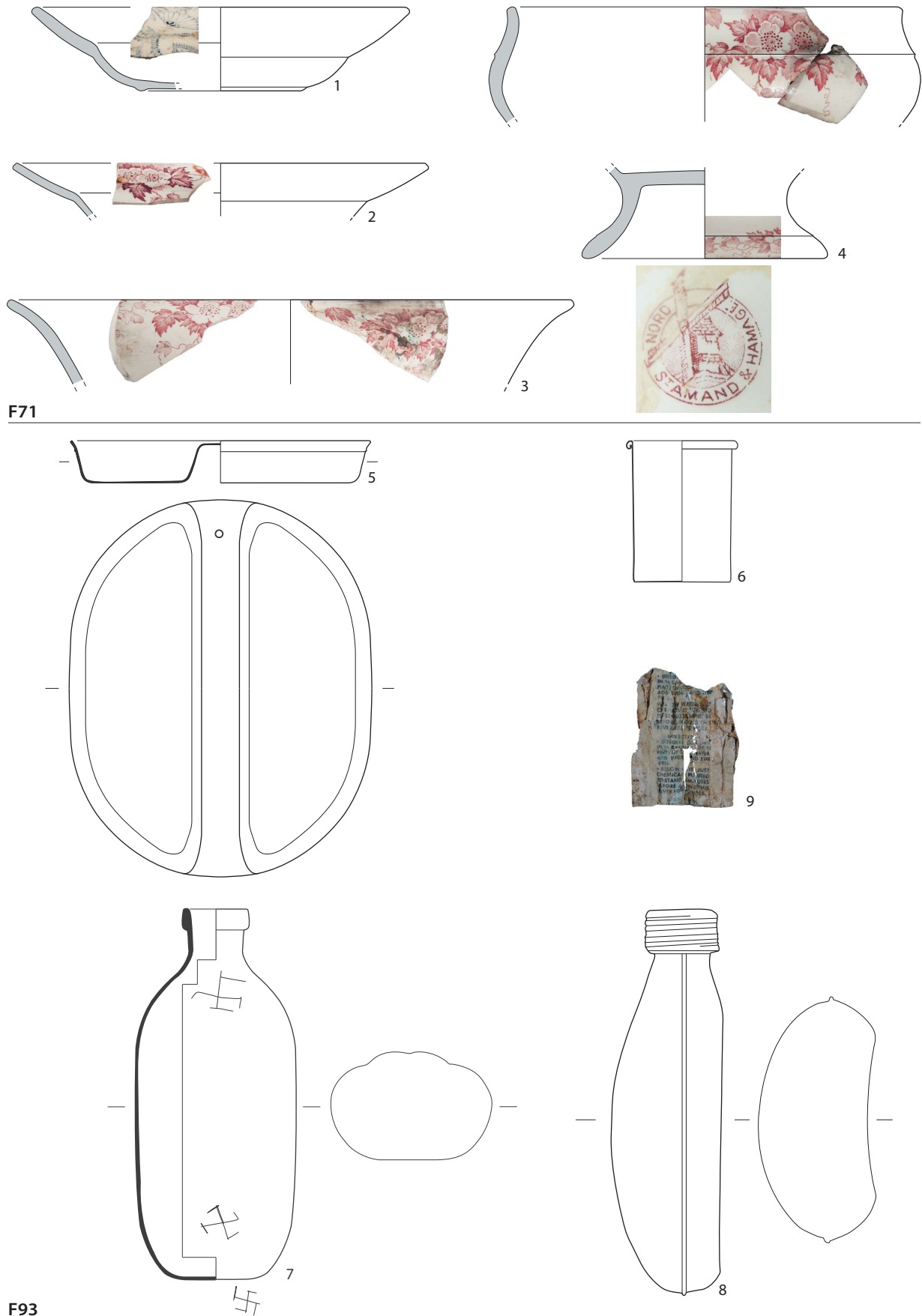


Fig. 11. Récipients retrouvés dans les contextes F183, F11, F95 et F91 (DAO M. Gomes ; photographies Grand Reims).

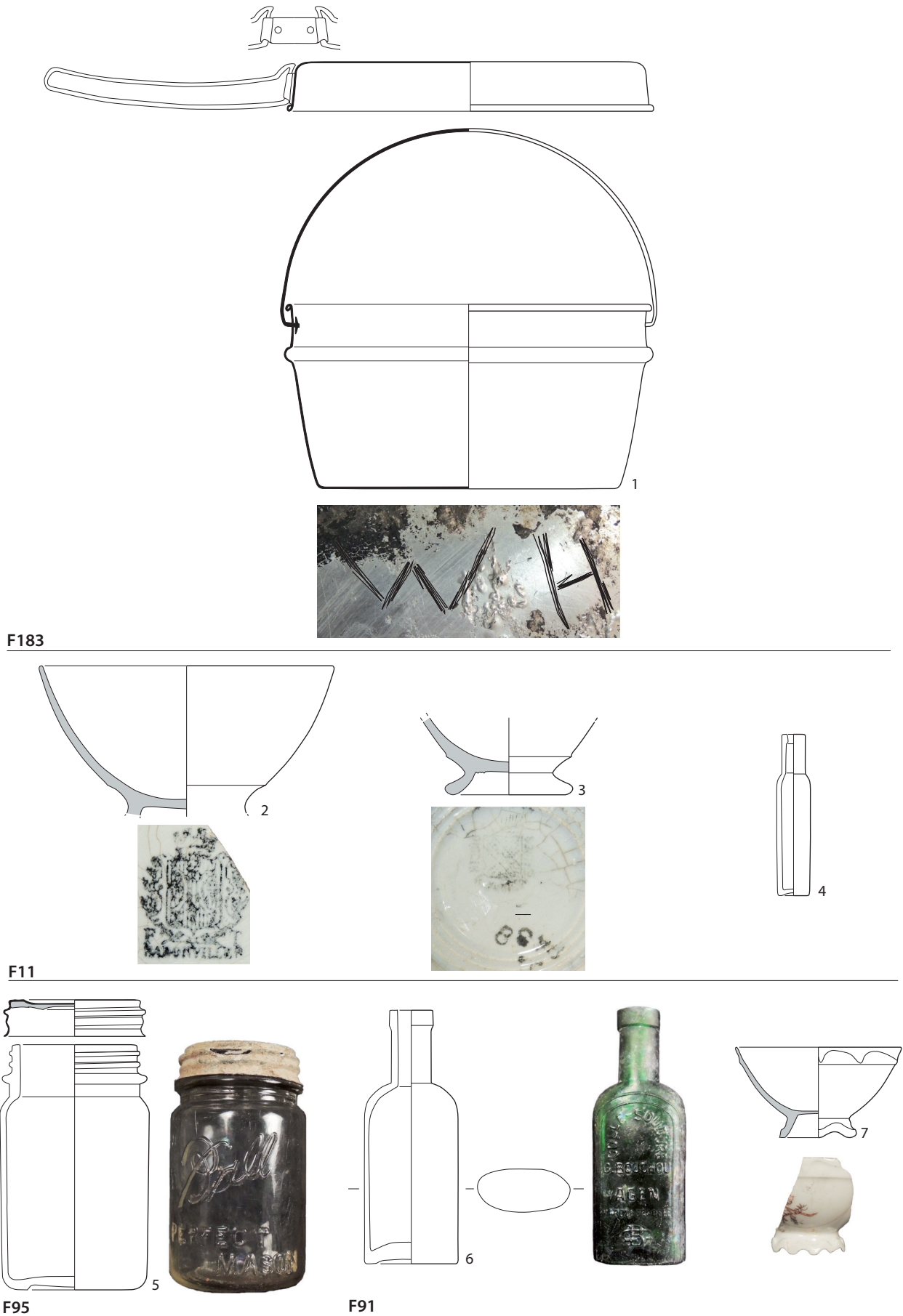


Fig. 12. Récipients retrouvés dans le comblement de l'abri F9 (DAO M. Gomes ; photographies Grand Reims).

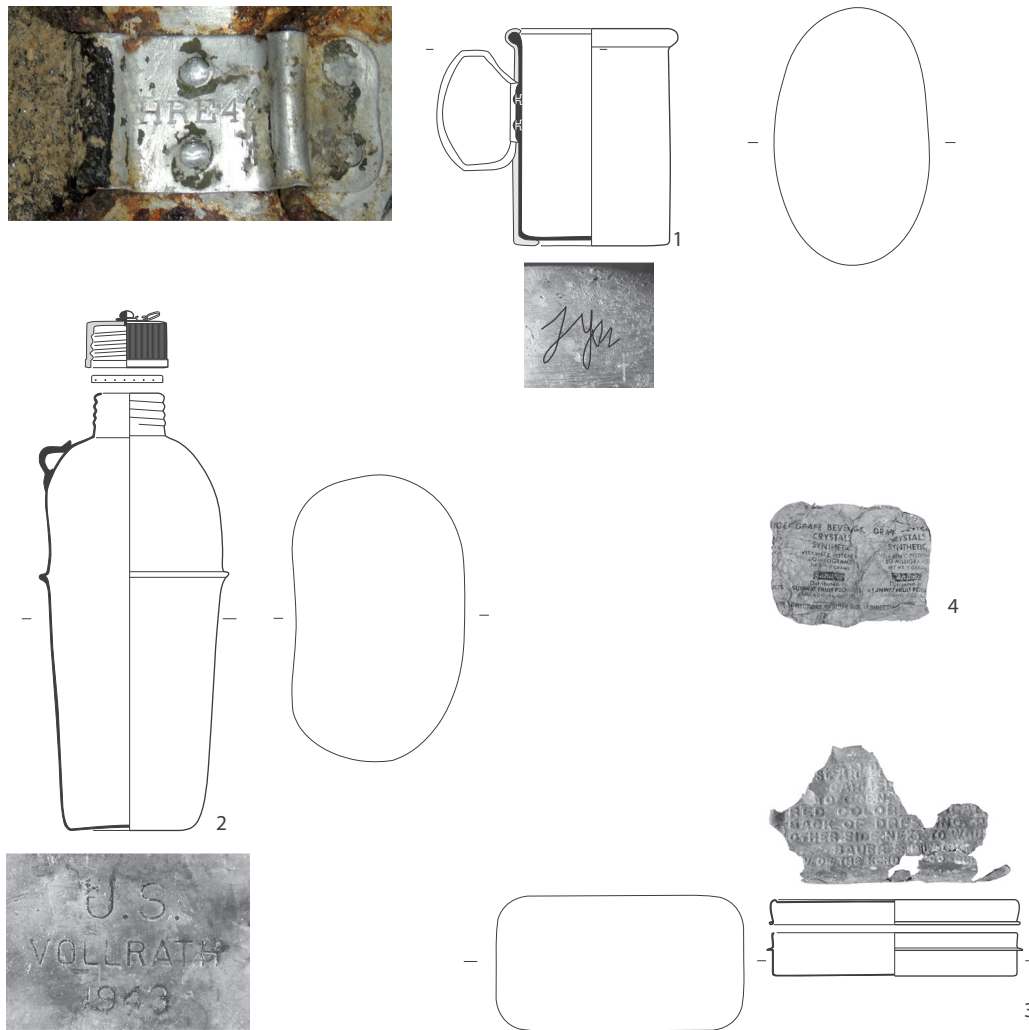


Fig. 13. Récipients retrouvés dans la tente de douche F159 (DAO M. Gomes ; photographies Grand Reims).

2.6.4. La cuisson des aliments

Outre les contenants cités précédemment, la cuisson des aliments est illustrée par des *fuel tablets*, utilisées pour réchauffer les aliments ou les liquides. Le dépotoir F21 livre une boîte de conserve de 16 cm de diamètre contenant encore cinq tablettes collées à la paroi de la boîte de métal par la chaleur dégagée par les tablettes.

Trois boîtes d'alcool de bois ont également été retrouvées. Elles correspondent à la *Ration C* pour six hommes ou livrées pour réchauffer le repas de cinq hommes. Elles contiennent 4 OZ d'alcool solidifié.

Le décapage du site a livré une de ces boîtes d'alcool, vide et soigneusement rebouchée, ayant des traces de noir de fumée à l'intérieur. L'inscription sur le couvercle est classique : *POISON – WOOD ALCOHOL – FUEL-TABLET, RATION HEATING FOR HEATING A MEAL FOR FIVE MEN OR SIX INDIVIDUAL MEALS USING 'C' RATION.*

2.6.5. Les couverts

On dénombre quinze cuillères, treize couteaux et onze fourchettes, issus de divers faits du camp de prisonniers (fig. 14). Si la majorité sont d'origine américaine, trois sont allemands, avec notamment deux sets articulés fourchette/cuillère, une des

innovations technologiques de la Seconde Guerre mondiale devenue d'usage commun. Notons qu'une cuillère, issue de F11, a été retrouvée soigneusement enveloppée dans un tissu. Comme pour les contenants, un couteau *US* porte les initiales *FF*, gravées à la pointe sur le manche.

2.6.6. La faune

Avec 64 restes osseux, souvent de petite taille, aucune étude alimentaire n'est malheureusement possible. En revanche, on peut signaler que la viande était, au moins occasionnellement, au menu, cet élément revêtant une certaine importance dans un contexte de camp de prisonniers.

2.6.7. La médecine

La sphère de la santé et de la médecine est documentée par plusieurs récipients (fig. 15). Les plus nombreux sont en verre : on dénombre cinq fioles à comprimés et un pot à pommade, la plupart de couleur ambrée. Une fiole en verre incolore flanquée de l'inscription moulée « *C. DE KONING. TILLY* » produite à Haarlem (Pays-Bas) par la fabrique *C. de Koning Tilly Oprechte Haarlemmerolie-fabriek* contenait un remède connu sous le nom d'« huile de Haarlem », avec de l'anétholtritione comme principe actif. Encore commercialisée de nos jours, elle constitue



Fig. 14. Exemples de couverts retrouvés dans le camp (photographies Grand Reims).

un remède à de nombreux maux comme les problèmes de foie, de vésicule et de reins. Deux récipients métalliques concernent les premiers soins. Une boîte rectangulaire avec inscription au repoussé sur son couvercle a pu être identifiée au *First Aid Packet Carlisle Model*, fabriqué par l'entreprise *Bauer & Black* (Chicago, Illinois) et faisant normalement partie des équipements individuels. Fourni scellé pour demeurer stérile, ce kit contenait une bande doublée et de la sulfanilamide (principe antibactérien) à presser contre une éventuelle blessure. D'autre part, une boîte cylindrique non identifiée contenait des bandes enroulées. Enfin, un pilulier refermable en matière plastique a été mis au jour.

Lors du diagnostic archéologique avait également été mis au jour un bouchon en aluminium de marque *CIBA* (industrie pharmaceutique suisse, *Chemische Industrie Basel*), principal fournisseur de produits pharmaceutiques de la Croix-Rouge, laissant donc ouverte l'hypothèse de son intervention, au moins ponctuelle, dans le camp.

Signalons enfin la présence d'un préservatif non usagé dans le comblement de F93, objet dont l'usage au sein d'un camp de prisonniers pose question (cf. *infra*).

Bien que tout ce mobilier n'ait pas été retrouvé dans le même contexte, sa présence conduit à supposer l'existence d'une infirmerie au sein du camp, peut-être située hors de l'emprise de fouille.



Fig. 15. Objets médicaux retrouvés dans le camp (photographies Grand Reims).

2.6.8. L'hygiène

L'hygiène corporelle est représentée par divers contenants. Ainsi, un bassin en fer émaillé blanc, trois tubes de dentifrice, deux tubes de crème à raser, deux boîtes à savon en plastique témoignent de pratiques de toilette individuelle. La tente de douche F159 a livré un fond de boîte de conserve retravaillé, percé de trous, dont le bord est replié (cf. *supra*).

Citons également la présence d'un rouleau de papier toilette (F9), d'un rasoir, d'un miroir (F159), ainsi que de divers fragments de peignes et de brosses à dents (F49, F89, F91, F93), dont une, hongroise, porte la mention « *11/ Cosmos Grundberg Karoly Magyarovar Pozsony* » (fig. 16).

Ces éléments attestent une certaine hygiène corporelle des prisonniers. Notons qu'il s'agit principalement d'éléments américains, donc fournis aux prisonniers par l'administration du camp ou par les organisations humanitaires américaines.



Fig. 16. Objets liés à l'hygiène retrouvés dans le camp (photographies Grand Reims).



Fig. 17. Carcasse du scooter M53 Cushman retrouvée dans l'abri F9 (photographie Grand Reims).

2.6.9. Autres contenants

Plusieurs récipients utilitaires ont été découverts : un encrier en verre incolore moulé facetté, une bouteille de colle-soudure en verre moulé et quatre bouchons de jerricans.

2.6.10. Le scooter

Dans le comblement de l'abri F9, creusé lors de la Première Guerre mondiale, un scooter américain a été retrouvé. Il s'agit d'un *M53 Cushman*, modèle utilisé par les troupes aéroportées américaines lors du débarquement en 1944 (fig. 17).

Les raisons du rejet dans l'abri de ce scooter, visiblement accidenté, interrogent. Le meilleur argument est la taille massive du trou laissé par l'abri effondré, qui pouvait aisément accueillir la carcasse d'un tel véhicule. L'avant est accidenté, les roues et une partie du moteur sont absentes, récupérées. La plaque d'identification est malheureusement manquante.

2.6.11. Les effets personnels

Plusieurs objets retrouvés peuvent être considérés comme étant des effets personnels de prisonniers, sans utilité directe sur le camp. On trouve :



Fig. 18. Médaille de saint Georges (photographie Grand Reims).



Fig. 19. Harmonica (photographie Grand Reims).



Fig. 20. Rouleau encreur « bricolé » (photographie Grand Reims).

- des monnaies. Deux lots totalisent les sommes respectives de 65 *Reichpfennig* (F47) et 2,67 *Reichsmark*, plus 5 centimes français (F89), sommes dérisoires mais qui avaient probablement leur importance dans le camp ;

- une médaille de Saint-Georges et deux jetons, probables porte-bonheur religieux (F89 ; fig. 18) ;

- un harmonica (F91 ; fig. 19) ;

- un rouleau-encreur bricolé à partir d'une frise de linoléum à motifs floraux enroulée autour d'un bouchon en liège (F64 ; fig. 20). Cet outil pourrait avoir servi à la correspondance d'un prisonnier. Il est à rapprocher de l'encrier retrouvé dans F91.

- enfin, deux blocs de craie gravés sont peut-être les témoignages les plus personnels des prisonniers (fig. 21). Le premier, retrouvé lors du diagnostic (GARMOND, ARNAUD, 2011), est gravé en allemand, avec deux figurations : la première du phare de Verzenay (monument aujourd'hui touristique encore visible sur la Montagne de Reims, au sud-est de Reims), la seconde, un lever ou coucher de soleil sur la Montagne de Reims, dont on reconnaît bien la double bosse située à hauteur du village de Verzenay. On peut lire sur ce bloc :

« 1945 – *And[enk]en an mei[n]e Gefangen[s]chaft Mailly le Camp* »

qui se traduit comme « 1945 – Souvenir de mon emprisonnement (à) Mailly Le Camp ». Le camp de Mailly (CCPWE 16 - d'une capacité de 18 000 hommes) était effectivement un camp américain de prisonniers allemands en 1945. Il s'agit de l'un des deux camps centraux et de transit qui servaient à la gestion par les Américains des prisonniers allemands et à leur répartition vers les différents camps de travail, dont probablement ceux de Reims. On peut en déduire que le possesseur du bloc était un prisonnier allemand ayant été transféré de Mailly à Reims.

Le second bloc, gravé plus finement et par une autre personne, porte aussi l'inscription 1945. Y sont figurées les armes de guerre de l'armée hongroise, avec une encoche qui devait être destinée à recevoir une couronne, probablement métallique.

Deux objets, deux soldats de l'armée de l'Axe, deux nationalités. Ces blocs témoignent d'une activité personnelle des prisonniers non documentée par les archives. La question d'une éventuelle activité artisanale au sein du camp de Bétheny pourrait se poser, mais de toute évidence les deux sculpteurs ne sont pas d'une même origine, et un des blocs au moins a été façonné en dehors du camp.

2.7. RÉPARTITION SPATIALE DU MOBILIER

Le mobilier des prisonniers n'a pas été retrouvé dans des contextes similaires. Ont livré du mobilier le comblement d'abris de la Grande Guerre (principalement F9), les latrines (majoritairement F93), la tente de douche (F159), un trou d'obus réutilisé en dépotoir (F21) et, plus étonnant, certains trous de poteau de l'enceinte du camp (F47, F48, F89 et F91).

L'analyse du mobilier par « origine nationale » (fig. 22) révèle des assemblages mixtes mêlant du mobilier américain et allemand, plus rarement hongrois, français ou anglais. Comme le confirment les archives, les prisonniers ont conservé avec eux certains de leurs effets personnels (gourdes, brosses à dents, vestes, chaussures), et ont reçu des dotations américaines (rations alimentaires, vêtements, chaussures, ustensiles alimentaires et hygiéniques). Le mobilier français, rare, est d'origine civile (vaisselle, une monnaie, une bouteille de bière), témoignant des réquisitions et/ou d'achat de matériel civil pour les prisonniers, ou, peut-être, de trocs avec la population locale.

Le mobilier retrouvé dans les fondations des poteaux de la palissade interroge par sa composition : deux lots de Reichsmark, un harmonica, une timbale, une médaille porte-bonheur et un bloc de craie gravée. Autrement dit, il s'agit d'effets personnels de prisonniers, non utilitaires. Les archives et surtout les témoignages nous indiquent que les prisonniers étaient fouillés par les Américains lors de leur entrée dans les camps, y compris lors des transferts, et que le mobilier personnel était le plus souvent confisqué. Le bloc de craie témoignant du séjour d'un prisonnier au camp de Mailly pourrait ainsi illustrer le transfert d'un prisonnier ayant vu son objet-souvenir confisqué à son arrivée dans le camp de Bétheny. Ce mobilier n'a visiblement jamais été rendu aux prisonniers. Probablement stocké ou entassé en bordure du camp, il a tout simplement été jeté lors de la désaffectation du site.

La douche excavée a livré un assemblage fonctionnel, incluant plusieurs éléments de la tente, un pommeau de douche, un rasoir



Fig. 21. Blocs de craie gravés (DAO N. Garmond ; photographies Grand Reims).

et un miroir. Cet assemblage est l'illustration archéologique quasi parfaite d'un moment de la vie quotidienne.

Le temps de mise en place des différents assemblages est difficile à évaluer et a probablement varié d'une structure à l'autre. Il n'a de toute façon pas dépassé l'année d'occupation du camp. Les abris ont visiblement été rebouchés durant l'hiver 1945-1946 (on note la présence d'une chaussure en mode « hiver »), tandis que le reste des structures a probablement été rebouché lors de l'abandon du camp au printemps 1946.

L'ensemble du mobilier des prisonniers de Bétheny « Le Champ de Manœuvre » a donc été retrouvé en position détritique, dans le comblement de structures d'habitation, de structures sanitaires mais aussi à l'emplacement de plusieurs poteaux de la palissade du camp. Ce mobilier illustre principalement la période hiver 1945 - printemps 1946 et documente donc les derniers temps de l'occupation du camp. Cette remarque a son importance dans la problématique générale sur les conditions de détention des prisonniers de guerre, puisque l'on sait qu'elles ont été différentes selon la période et le lieu concernés (*cf. supra*).

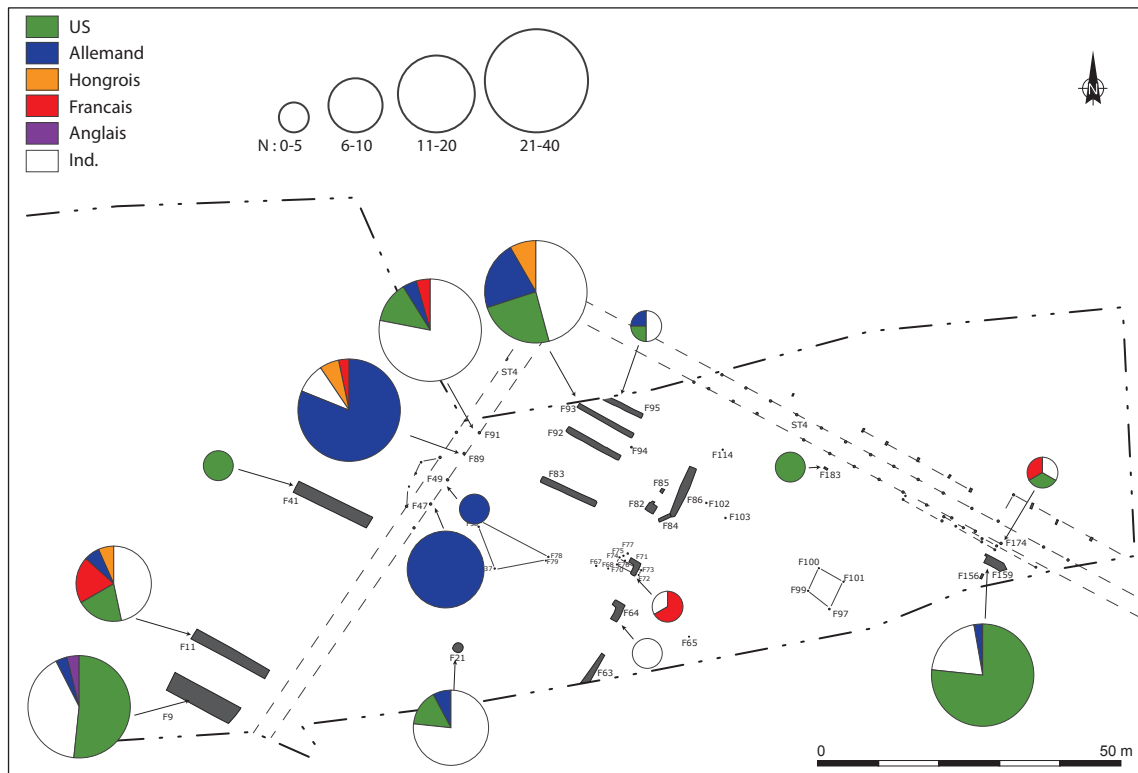


Fig. 22. Répartition du mobilier par origine nationale (DAO N. Carmond).

2.8. RESTITUTION DES CONDITIONS DE VIE DES PRISONNIERS AU SEIN DU CAMP DE BÉTHENY

L'archéologie a pour objectif de restituer les modes de vie des populations du passé grâce aux vestiges matériels qu'elles nous ont laissés. Cette fouille est donc l'occasion, à l'instar de la *Garbage Archaeology* (RATHJE, MURPHY, 2001), de vérifier la cohérence du discours scientifique développé. La mise en relation des vestiges et des archives permet une approche certes limitée, mais objective, des conditions de vie dans le camp. Cette synthèse se propose donc de répondre à la problématique posée dès le début de la fouille, à savoir, ce que ces vestiges peuvent apporter à notre connaissance du traitement des prisonniers allemands dans le camp du « Champ de Manœuvre » au terme de la Seconde Guerre mondiale.

2.8.1. Les prisonniers ont-ils été traités selon les règles de la Convention de Genève (1929) ?

Cette question, si elle peut paraître naïve, est pourtant au centre même des débats qui agitent les historiens. En effet, avec l'armistice du 7 mai 1945 (re-signé le 8 en présence de l'Union Soviétique), les soldats de l'armée allemande perdent leur statut de « prisonniers de guerre ». Au lieu d'être rapidement libérés, leur détention va être prolongée par les Américains jusqu'à leur transfert progressif aux autorités françaises, qui s'achève à l'été 1946. C'est dans ce contexte, entre mai 1945 et mai 1946, que se situe l'occupation de notre camp américain.

Les historiens s'accordent à dire que les Américains ont assuré un traitement relativement correct aux prisonniers allemands, meilleur que celui dispensé par les Français ou les Soviétiques, qui étaient bien plus rudes. Les soldats allemands préféraient d'ailleurs se rendre aux Américains, réputés pour respecter les règles de la Convention de Genève (celle de 1929 étant alors en vigueur).

Cette convention définit précisément le sort et les conditions de vie des prisonniers, de l'organisation des camps aux rations alimentaires en passant par les effets personnels. Nos vestiges viennent-ils infirmer ou confirmer les sources écrites ?

• article 6. Propriété du prisonnier

« Tous les effets et objets d'usage personnel [...] resteront en la possession des prisonniers de guerre [...]. Les sommes dont sont porteurs les prisonniers ne pourront leur être enlevées que sur l'ordre d'un officier et après que leur montant aura été constaté. Un reçu en sera délivré. »

Les vestiges retrouvés sur le site de Bétheny montrent que les prisonniers peuvent avoir conservé plusieurs de leurs effets personnels (gourdes, couverts, brosses à dents), à moins qu'il ne s'agisse de matériel capturé donné aux prisonniers. Les objets personnels non utilitaires retrouvés dans l'enceinte du camp suggèrent que certains ont été confisqués et n'ont pas été rendus. Les prisonniers ont-ils vraiment perçu un reçu ? Ou, s'étant évadés ou étant décédés, certains n'auraient jamais récupéré leurs effets, d'où leur rejet lors de l'abandon du camp ? Nous touchons ici aux limites de l'approche archéologique. Si l'on croise ces hypothèses avec les sources textuelles, les deux peuvent être valides.

• article 9. Camp de prisonniers de guerre

« [...] Les belligérants éviteront, autant que possible, de réunir dans un même camp des prisonniers de races ou de nationalités différentes [...]. »

Des vestiges allemands et hongrois ont été retrouvés sur le camp, et les deux blocs de craie gravés appartenaient manifestement à deux individus de nationalités différentes. Dans l'absolu, il est probable que cet alinéa n'a pas été respecté dans le camp de Bétheny, aucune subdivision en « cages » de différentes nationalités n'ayant été mise en évidence.

Le plan des installations du Q-256 en 1945 (fig. 2) mentionne un « russian camps » sur notre emprise. Il faut probablement y voir, au vu des résultats archéologiques, la mention des soldats

hongrois, ce pays se trouvant après la guerre dans l'aire d'influence de l'Union soviétique. Cette mention pourrait également s'appliquer à une autre catégorie de prisonniers, celle de soldats citoyens de l'Union soviétique ayant revêtu l'uniforme allemand (notamment pour échapper à la captivité de guerre en Allemagne dans des camps où régnait la famine) et capturés en France pendant la Libération (COUDRY, 1997 ; POLIAN, 2005). Cependant, aucune trace archéologique ne vient abonder en ce sens.

• **article 10. Logement**

« Les prisonniers de guerre seront logés dans des bâtiments ou dans des baraquements présentant toutes garanties possibles d'hygiène et de salubrité. Les locaux devront être entièrement à l'abri de l'humidité, suffisamment chauffés et éclairés. »

Avec le logement probable sous tentes, dont certaines ont été excavées à même le substrat, nous sommes assez éloignés de ce règlement. Ce constat semble être le même pour d'autres camps de prisonniers tels que La Glacière (EARLY, 2013) ou Coyolles. Les autorités n'étaient pas préparées à l'afflux massif de prisonniers (près d'un million en France) au cours des derniers mois de la guerre, et les *Tents Cities* constituaient une solution efficace pour loger les milliers de prisonniers arrivant du front.

• **article 11. Alimentation**

« La ration alimentaire des prisonniers de guerre sera équivalente en quantité et qualité à celle des troupes de dépôt. »

La question cruciale de l'alimentation est au cœur des débats historiques initiés par J. Bacque (1990). Nos vestiges ne permettent pas de restituer la quantité de calories journalières données aux prisonniers. Ils ne permettent ni d'évaluer la quantité de nourriture donnée, ni même de dire si ces rations avaient bon goût.

En revanche, nous pouvons dire que les prisonniers ont mangé de la nourriture issue des rations K, provenant directement du *Quartermaster Base Depot Q-256* où ils étaient employés. Ces rations étaient initialement réservées aux troupes aéroportées et aux tankistes américains pour de courtes durées. Par extension, leur simplicité d'acheminement en fit une ressource précieuse pour l'alimentation des prisonniers. La viande, bien que probablement rare, était présente au menu. La seule bouteille d'alcool mise au jour atteste l'existence de produits achetés, volés ou troqués avec les civils si l'on en croit certains témoignages de prisonniers (témoignage de W. Vetter, *cf. supra*). Un chewing-gum, objet emblématique de la libération par les Américains, a été retrouvé dans la douche F159, de même qu'un mégot de cigarette dans la cabane F71, ces deux éléments étant également présents dans les rations.

Ces données s'accordent avec les sources historiques (THEOFILAKIS, 2014) : les Américains fournissaient aux prisonniers trois repas par jour, essentiellement de la soupe réhydratée, mais d'autres aliments étaient présents sur la table. Toutefois la quantité et la qualité de la nourriture variaient grandement selon la période, la nature du camp (transit ou travail) et, enfin, selon la volonté du commandement américain. En général, les conditions de vie étaient meilleures dans les camps de travail : d'une part, il était dans l'intérêt des Américains de maintenir leur main-d'œuvre dans de bonnes conditions physiques ; d'autre part, en raison d'une surveillance généralement lâche, les prisonniers employés dans les dépôts avaient souvent un accès clandestin aux stocks de nourriture de l'armée américaine. Des « extras » provenant des rations K (cigarettes, chocolat) parvenaient parfois jusqu'aux prisonniers. Les cigarettes, le café et même le chocolat donnés aux prisonniers allemands n'étaient d'ailleurs pas sans susciter l'indignation d'une partie de la population française, qui n'y avait que rarement accès.

Ces produits ont d'ailleurs pu servir de monnaie d'échange avec les civils (contre de l'alcool, par exemple).

• **article 12. Habillement**

« L'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la Puissance détentrice. Le remplacement et les réparations de ces effets devront être assurés régulièrement. »

Les données archéologiques sont ici en demi-teinte. Si la présence de chaussures et de textiles américains indique que des effets étaient bien donnés aux prisonniers, la chaussure emmaillotée grossièrement dans une veste d'uniforme (fig. 23) suggère que cet approvisionnement n'était pas régulier. Pour les vêtements allemands et hongrois, la difficulté est de savoir s'il s'agit d'effets appartenant déjà aux prisonniers ou de vêtements capturés qui leur ont été donnés ensuite. De nouveau, les données archéologiques vont ici dans le même sens que les données historiques.



Fig. 23. Chaussure « hiver », emmaillotée dans une veste d'uniforme hongroise (photographie Grand Reims).

• **article 13. Hygiène**

« Les belligérants seront tenus de prendre toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour assurer la propreté et la salubrité des camps et pour prévenir les épidémies. Les prisonniers de guerre disposeront, jour et nuit, d'installations conformes aux règles de l'hygiène et maintenues en état constant de propreté. En outre, et sans préjudice des bains et douches dont les camps seront pourvus dans la mesure du possible. »

La présence de sanitaires et d'au moins une tente de douche indiquent sans équivoque le respect de ce règlement, au moins dans les derniers mois d'occupation du camp. La présence de papier toilette issu des rations K « *Supper Unit* » est même attestée. La cabine de douche a également livré un bidon d'insecticide en poudre destiné à être saupoudré à la sortie de la douche pour éliminer les puces et autres parasites.

• **article 14. Soins médicaux**

« [...] Chaque camp possédera une infirmerie, où les prisonniers de guerre recevront les soins de toute nature dont ils pourront avoir besoin. »

Si aucune infirmerie n'a été retrouvée sur la partie du camp fouillée, en revanche, plusieurs indices laissent supposer son existence. Les prisonniers semblent avoir reçu des soins, y compris médicamenteux.

Nos vestiges n'apportent des précisions que sur quelques-uns des nombreux aspects du traitement des prisonniers dans le camp. Cependant, aucun indice ne témoigne de mauvais traitements systématiques. Tout indique au contraire que, dans le camp américain du « Champ de Manœuvre », les grandes lignes de la

Convention de Genève étaient respectées, au moins sur le plan sanitaire. Cependant, les conditions, notamment de logement, étaient très rudimentaires. Les sources archéologiques vont ici dans le sens des sources écrites relatives au « bon » traitement des PGA par l'*US Army* en 1946 (le qualificatif restant relatif, étant en contexte de détention). *A contrario*, les fouilles réalisées sur les camps d'extermination allemands ont démontré que l'archéologie peut tout autant témoigner des atrocités commises sur les prisonniers (GILEAD *et alii*, 2009), ce qui vient donc indirectement conforter nos conclusions.

2.9. ENTRE LA MISÈRE ET L'ENNUI

Au-delà des aspects évoqués ci-dessus, il ne faut pas oublier que nous sommes ici en présence d'une population de prisonniers enfermés, entassés, démunis et détestés par la population locale dont la plupart ne comprenaient même pas la langue. Plusieurs indices archéologiques témoignent de ces conditions de misère et des tentatives des prisonniers d'échapper à l'ennui de leur incarcération.

L'élément peut-être le plus emblématique de ces conditions difficiles est la chaussure usagée retrouvée dans l'abri F11. Cette chaussure est emmitoufflée dans une veste d'uniforme de façon à fournir un peu de chaleur à son porteur, qui devait donc souffrir du froid (fig. 23).

À l'instar des autres camps documentés par l'archéologie (EARLY, PERSON, 2011 ; LEGENDRE, 2013), les objets bricolés sont assez fréquents. Au « Champ de Manœuvre », les boîtes de conserve servent de matière première : une a été réemployée en réchaud (F21), une autre en pommeau de douche (F159). L'imagination des prisonniers est grande : le rouleau encreur (F64), bricolé à partir d'un bouchon de liège et d'une plaque de linoléum, devait être utilisé pour la correspondance ou pour orner le carnet d'un prisonnier. La récupération des matériaux est une pratique courante dans les camps de PGA. Face à la pénurie, tout ce qui était récupérable semble avoir été repris. Ceci explique également le faible effectif du mobilier retrouvé par rapport à la population estimée du camp, qui devait largement dépasser la centaine de prisonniers.

La présence d'un préservatif, bien qu'il ait été retrouvé non usagé, a de quoi interpellé dans un camp de prisonniers que l'on peut supposer strictement masculin. La question des pratiques sexuelles dans les camps de prisonniers est un sujet éminemment tabou (THEOFILAKIS, 2008). Ce thème est d'ailleurs totalement absent de la Convention de Genève. Peu de témoignages relatent de tels événements. Certains signalent des relations, consenties ou non, entre gardiens et prisonniers, d'autres l'existence de relations homosexuelles entre prisonniers². Le témoignage de W. Vetter (*cf. supra*) mentionne même la présence exceptionnelle, une nuit, dans un autre camp de PGA de Reims (*POW Stockade N° 1*), de sept jeunes femmes françaises, qui ont vu leurs cheveux tondus le lendemain. De même, le témoignage de l'ancien interprète de l'*US Army* que nous avons rencontré nous confirme la présence de nombreuses prostituées dans les camps américains de Reims.

D'autres objets témoignent de la manière plus artistique qu'avaient certains prisonniers de passer leur temps. Les deux blocs de craie gravés (fig. 21), façonnés par deux personnes distinctes, attestent une pratique originale, celle de la sculpture d'objets-souvenirs. Au moins l'un des deux blocs a été réalisé dans

un autre camp (Mailly-le-Camp, Aube). Il s'agit d'un objet personnel d'un prisonnier allemand, destiné à marquer l'événement, à garder un souvenir de sa détention. Le second bloc porte les armes de guerre de l'armée hongroise, marquant l'appartenance de son possesseur à une patrie, à un moment où les prisonniers s'étaient vu retirer tout marqueur individuel, où l'individu avait disparu, fondu dans la masse. Le mélange de prisonniers hongrois et allemands traités indifféremment a peut-être contribué à cette volonté d'affirmation des origines. Ce regain de nationalisme est également perceptible sur une gourde hongroise, que son possesseur a décorée de plusieurs croix gammées, en dépit de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Le travail des prisonniers est indirectement suggéré par la présence des abris effondrés de la Grande Guerre, qui ont été rebouchés lors de l'occupation du camp. Les archives nous indiquent en effet que les prisonniers de guerre allemands, outre leur travail principal réalisé au Q-256, ont été employés à de nombreux travaux d'après-guerre, y compris dans la remise en état des terrains dévastés par la Grande Guerre, encore nombreux en 1945 au nord de Reims. Autre témoignage indirect de ces travaux, un prisonnier a vraisemblablement collectionné des balles de fusil de la Grande Guerre (cabane F64), tandis qu'un obus allemand de cette même guerre a été rejeté dans le comblement de la tente de douche F159.

2.10. CONCLUSION SUR LE SITE DE BÉTHENY

La fouille d'une partie d'un camp de prisonniers allemands, sur le site du « Champ de Manœuvre » à Bétheny, a révélé des données inédites sur les conditions de détention à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Alors que les archives comme les témoignages sont quasiment muets sur l'existence même de ce camp, l'archéologie revêt ici un rôle essentiel, en retranscrivant une part de notre histoire récente largement passée sous silence. Il existe plusieurs similitudes, mais aussi des différences, avec d'autres camps fouillés tels celui de Coyolles, élargissant le champ d'études sur cette période.

3. LE CAMP DE TRAVAIL DE PRISONNIERS ALLEMANDS DE COYOLLES (AISNE) (G. Desplanque et V. Schneider)

Préalablement à une série d'aménagements positionnés sur le tracé de la Route nationale 2, au sud-ouest de Villers-Cotterêts (Aisne), un diagnostic archéologique réalisé entre mars et mai 2013 a permis de mettre au jour un camp de prisonniers allemands tenu par les autorités américaines entre 1944 et 1946 (DESPLANQUE *et alii*, 2013).

Situé en lisière de la forêt de Retz, aux confins des départements de l'Aisne et de l'Oise, ce camp a fait l'objet d'une prescription de fouille prise en charge par le Pôle archéologique du Département de l'Aisne du 21 mars au 25 avril 2014 (fig. 24). Les vestiges découverts dans l'emprise fouillée (17 610 m²) consistent en une double rangée de baraquements ceinturés de bâtiments probablement destinés à la gestion et la manutention. La circulation y est assurée par des voies et chemins empierrés. Si les prospections pédestres à la périphérie de la zone fouillée ont permis de détecter d'autres vestiges encore apparents, la plus grande partie du camp semble avoir été mise en évidence au sein de l'emprise décapée (DESPLANQUE *et alii*, 2015) (fig. 25).

2. Rapport de visite de camp de Chambéry par le CICR, août 1946.

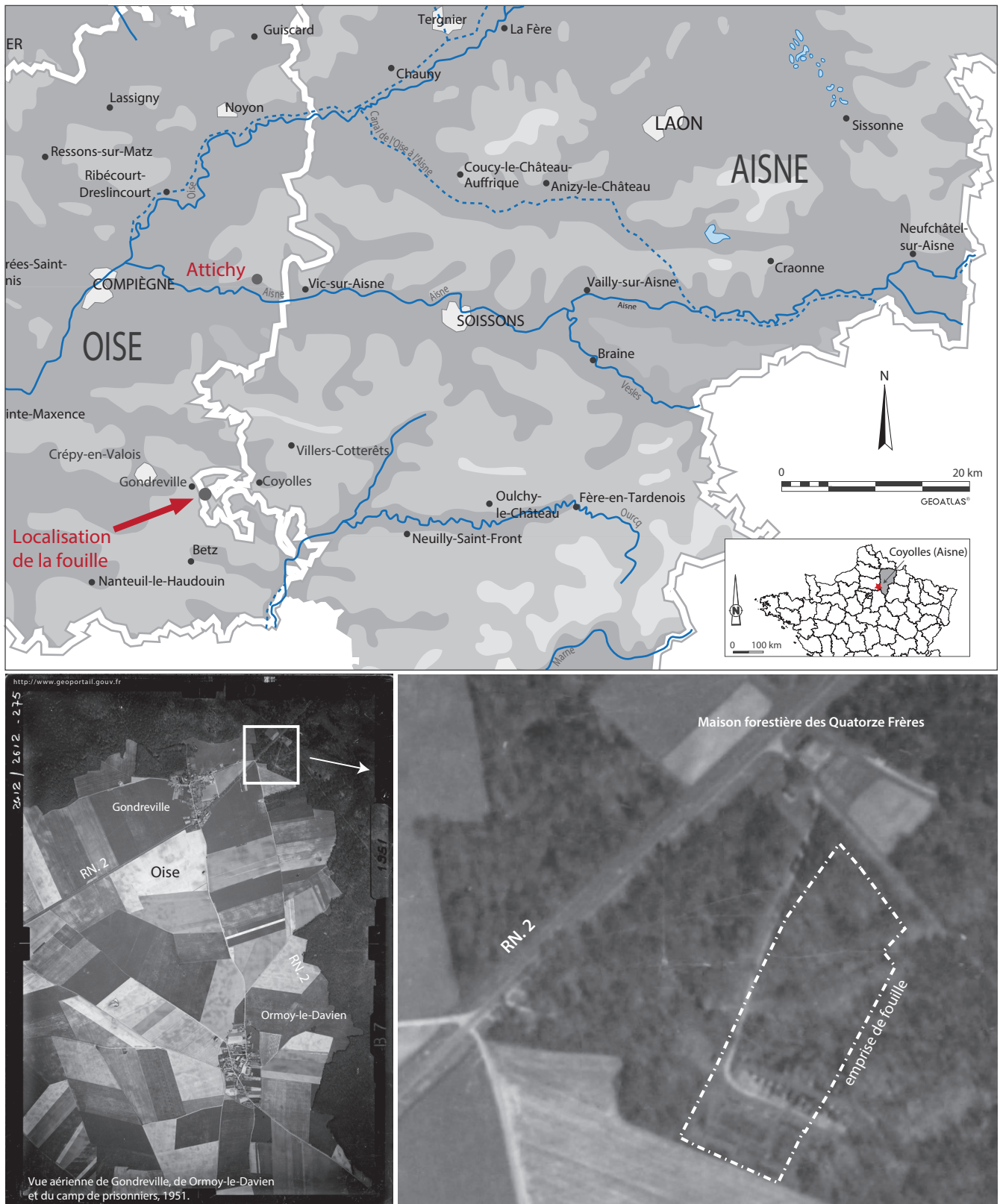


Fig. 24. Localisation de l'emprise fouillée (DAO C. Simon, CD 02) et photo aérienne datée de 1951 (geoportail.gouv.fr ; DAO G. Desplanque, CD 02).

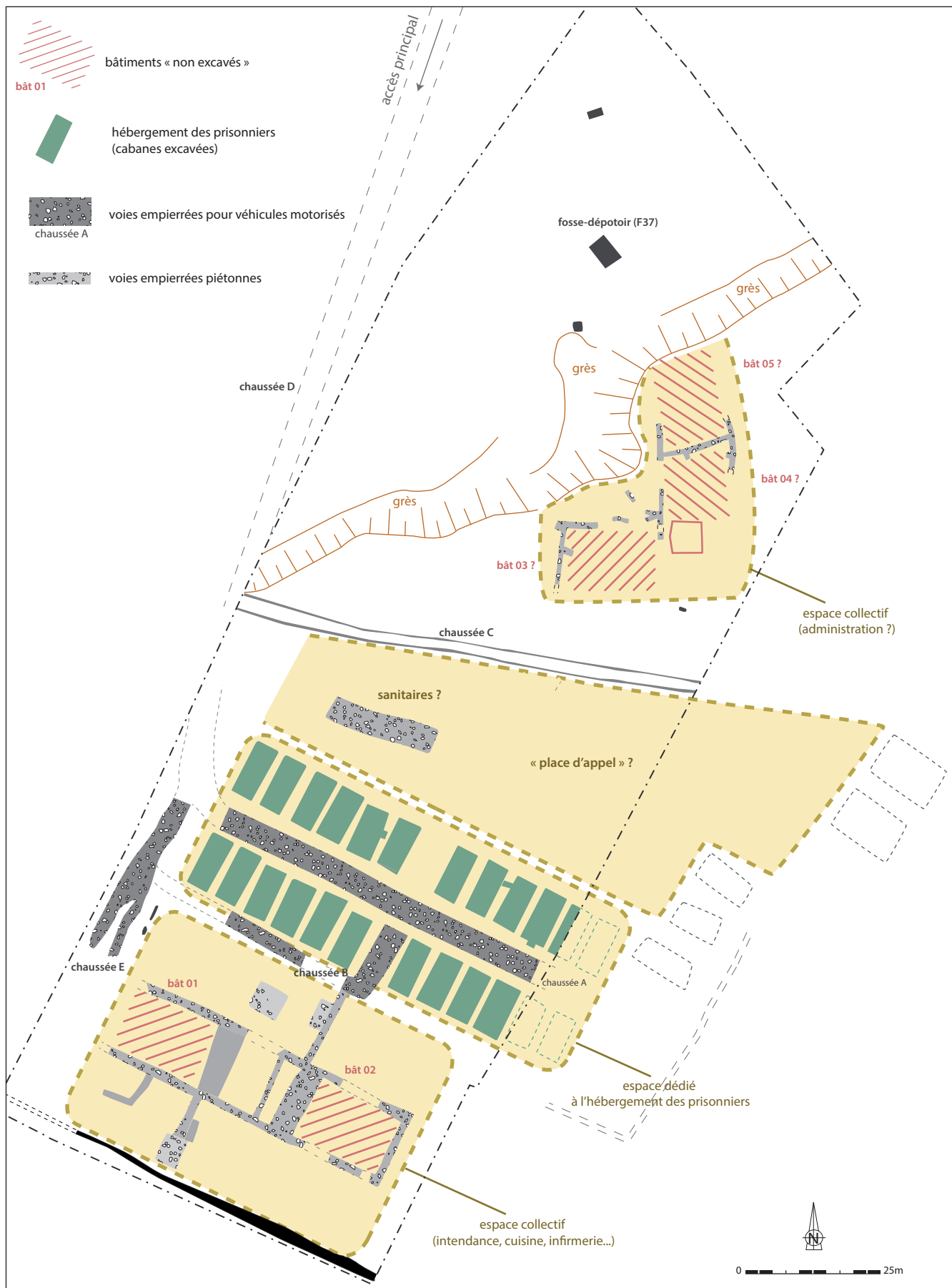


Fig. 25. Plan interprétatif des vestiges au sein de l'emprise étudiée (DAO C. Benard et G. Desplanque, CD 02).

3.1. RECHERCHE HISTORIQUE

3.1.1. *L'environnement historique*

La recherche documentaire a porté plus spécifiquement sur l'organisation des territoires de l'Aisne et de l'Oise à partir du second semestre de l'année 1944. De manière générale, l'ensemble de la documentation collectée évoque une présence américaine très importante sur le secteur du nord-est de Paris. La *Oise Section*, rebaptisée à partir d'avril 1945 *Oise Intermediate Section*, gère la logistique américaine sur la Champagne, la Picardie, la Bourgogne, l'Alsace, la Lorraine et le Luxembourg. Son quartier général est basé à Reims.

Aucune mention du camp de Coyolles dans le département de l'Aisne n'a été mise au jour dans les archives consultées dans le cadre de l'étude. Néanmoins, les archives du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à Genève font état du camp central d'Attichy (Oise) situé à environ 20 km à vol d'oiseau de Coyolles. Le CCPWE³ n° 15 d'Attichy, d'après la nomenclature américaine, pouvait accueillir plus de 60 000 individus.

Il faut supposer que le camp central d'Attichy était lié au camp de Coyolles. Ce dernier, situé le long de la *Red Ball Express* – une des artères principales du ravitaillement militaire – pouvait accueillir la main-d'œuvre destinée aux travaux de manutention le long de cet axe de communication.

Contrairement aux prisonniers des camps centraux, cette main-d'œuvre bénéficie de conditions de vie plus favorables (rations alimentaires plus importantes, meilleurs hébergements...). Par ailleurs, dans la mesure où les prisonniers travaillent à l'extérieur du camp, les contacts assez nombreux avec la population civile leur permettent de se procurer des biens de toute sorte. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des prisonniers se déplacer sans garde, parfois même à bord de camions de l'armée américaine. Ce mode d'incarcération, relativement libéral, se reflète en partie à travers les données archéologiques prélevées à l'occasion de la fouille.

3.1.2. *L'importance des témoignages*

Bien qu'il ne s'agisse pas de témoins directs, il a semblé pertinent de recueillir les témoignages de personnes ayant résidé dans le village de Gondreville ou dont les parents ont résidé dans le village. Ils fournissent en effet des informations générales concernant l'aménagement du camp ainsi que de précieuses données sur les rapports qu'entretenaient les civils avec les prisonniers et les militaires américains.

Léonard Gibek (1939-2012)

Le premier témoignage exploité est celui de Léonard Gibek (1939-2012), dont Janine Assié, historienne amatrice à Ormoy-le-Davien (Oise) rencontrée pour l'occasion, a recueilli les propos. Né en 1939 et résidant à Gondreville, il livre un témoignage reposant sur ses propres observations mais aussi sur celles de ses parents et proches. En tant qu'ouvrier agricole, son père est connu pour avoir fréquenté des Allemands. Issu d'une famille nombreuse, les journées de Léonard Gibek étaient consacrées à jouer dans les environs, notamment dans l'enceinte du camp après son abandon. Les descriptions qu'il propose du camp sont riches et détaillées, et beaucoup d'entre elles concordent avec les données issues de la fouille.

Bernard Carrier, né en 1936, demi-frère d'Édith Fransioli, née en 1947

Ces témoignages ont été recueillis au cours d'un seul et même entretien de 45 mn chez Bernard Carrier qui nous a reçu le 5 mai 2014. Tout comme Léonard Gibek, les propos de Bernard Carrier reposent sur ses souvenirs d'enfant. Absent de Gondreville jusqu'en 1946, il n'a pas connu le camp au début de son fonctionnement, mais il semble avoir conservé une mémoire assez « fine » de l'environnement pendant l'occupation américaine. Tout ce que sait Édith Fransioli (née Carrier) provient de ses proches, notamment une cousine, Léocadie Carrier (née en 1934).

Bernard Carrier – et, dans une moindre mesure, Édith Fransioli – fournissent des informations sur l'environnement du village après le conflit, en particulier sur les rapports entre la population civile et les militaires américains. Certains éléments descriptifs du camp complètent par ailleurs les données issues de la fouille.

Robert Hénin (né en 1928)

À l'occasion du 70^e anniversaire de la libération des communes du sud du Valois, l'AEC⁴ a mis en ligne un entretien réalisé avec Robert Hénin⁵. Ce dernier, natif de Betz (environ 6 km au sud de Gondreville), était adolescent quand la guerre a éclaté. Il s'agit donc d'un témoignage direct qui ne porte pas directement sur le camp « de Gondreville », mais sur l'environnement immédiat de celui-ci.

Robert Hénin mentionne l'existence du camp, mais surtout les activités que ce dernier générait : il évoque notamment un jardinier allemand qui travaillait « à la propriété ». À ce titre, ce témoignage illustre parfaitement la manière dont les Américains occupaient les prisonniers allemands.

3.2. ACCÉDER AU CAMP ET Y PÉNÉTRER

Si le camp semble occuper une surface contrainte par la Route des Quatorze Frères au nord et par la lisière de la forêt au sud⁶ – limites au-delà desquelles aucun vestige n'a été perçu –, ses limites ouest et est sont plus difficiles à déterminer. D'après Léonard Gibek, le « camp [est] établi entre la N 2, la Maison des Quatorze Frères et les champs de Gondreville dans l'Oise » (fig. 26).

La route nationale 2 pourrait donc constituer une limite à l'ouest, hypothèse pertinente quand on sait que les activités du camp étaient intimement liées au *Red Ball Express* évoqué plus haut. Cependant, dans le cadre des prospections pédestres, aucune anomalie n'a été repérée dans cette zone qui apparaît boisée sur une photo aérienne de 1951. À l'est, le territoire occupé légalement par le camp pourrait former une pointe entre la route forestière des Quatorze Frères et la frontière avec le département de l'Oise, mais ce n'est qu'une hypothèse⁷.

Un creusement linéaire, mal conservé, et dont la largeur très irrégulière oscille entre 0,80 m et 1,50 m, est attesté en bordure de la limite sud de l'emprise. Le comblement, contenant des

4. L'AEC est l'« Action Éducative et Culturelle » montée par une classe de 3^{ème} du collège de Betz. Elle avait pour thème les vestiges de la ligne de défense Chauvineau.

5. <http://aec-betz.over-blog.net/2014/08/betz-il-y-a-70-ans-par-robert-henin.html>

6. Afin de ne pas causer de désagréments aux occupants du village voisin, le camp semble avoir été volontairement établi dans des parcelles forestières non occupées par les activités agricoles. À ce titre, la limite du camp entre la forêt et les champs se justifie pleinement.

7. Selon cette hypothèse, la surface à contrôler est d'autant plus importante pour l'armée américaine et pose, de ce fait, des difficultés.

3. *Continental Central Prisoner of War Enclosure.*



Fig. 26. Photo aérienne du site (cliché F. Canon, Balloïde).



Fig. 27. Cliché pris de l'extérieur du camp (?), non daté (origine inconnue).

fragments de fils barbelés, semble indiquer une des limites du camp. On sait en effet que le camp était ceinturé d'une clôture en fils barbelés. Léonard Gibek évoque notamment un « camp [...] entouré d'un grillage barbelé avec tous les cent mètres un mirador où les soldats montaient la garde ». Les rares clichés disponibles montrent clairement une clôture constituée de poteaux en béton coudés soutenant des fils barbelés (fig. 27).

Les accès au camp sont probablement limités. En quittant la RN 2, la route venant de la maison forestière des Quatorze Frères constitue probablement un accès, menant directement au cœur

des vestiges fouillés. Si les accès sont gardés, ils sont par ailleurs aménagés de manière spectaculaire, ce que l'archéologie n'est pas en mesure de confirmer ici. Édith Fransioli nous dit cependant à ce propos : « À l'entrée il y avait ce parterre avec une grande étoile et deux arbres de la liberté. Elle [Léocadie Carrier] a appelé ça comme ça ».

3.3. LES VOIES DE CIRCULATION DANS LE CAMP

Deux types de voies empierrées ont été mis au jour : les voies destinées à la circulation de véhicules motorisés (largeur comprise entre 3 et 6 m) et les voies piétonnes (largeur comprise entre 1 et 1,50 m). En dépit d'une conservation médiocre, l'usage du calcaire sous forme de radier semble avoir été privilégié. Les données archéologiques observées sur le terrain sont par ailleurs confirmées par le témoignage de Léonard Gibek qui nous dit que « des allées avaient été tracées et couvertes de caillasse calcaire, limitées par des bordures blanches ».

3.3.1. Les chaussées destinées à la circulation des véhicules motorisés

Les chaussées A et B assurent un accès aux baraquements. La chaussée B marque par ailleurs un coude à angle droit pour se raccorder à la chaussée A, offrant la possibilité d'une circulation giratoire autour des cabanes situées à l'ouest. Créées *ex nihilo*, strictement orthonormées, elles obéissent à des logiques militaires d'organisation rationnelle de l'espace. Ces deux voies semblent se raccrocher à la chaussée E, perpendiculaire aux voies A et B et dont seules deux ornières subsistent à l'ouest des cabanes.

Mentionnées sur la carte d'état-major établie au milieu du XIX^e siècle, les chaussées C et D préexistaient à la fondation du camp. La chaussée C est qualifiée de « Laie de la Baraque » sur les cartes actuelles. L'observation de la carte d'état-major montre par ailleurs que ce chemin forme un angle à 80° avec un autre menant directement à la maison forestière des Quatorze Frères⁸. Ce dernier, baptisé chaussée D, encore en usage aujourd'hui, semble avoir été recouvert d'une couche de calcaire à l'occasion de l'aménagement du camp. Au même titre que la voie B, il est encore nettement visible sur des photos aériennes prises en 1951 (fig. 24).

3.3.2. Les chaussées destinées à la circulation des piétons

Les chaussées piétonnes situées au sud des cabanes

La largeur des chaussées mises au jour dans cette zone est d'environ 1,50 m. Le réseau qu'elles dessinent adopte un plan dont les axes orthonormés sont perpendiculaires aux rangées de cabanes et aux voies destinées aux véhicules. À ce titre, elles participent clairement de l'aménagement du camp.

Leur tracé forme un espace rectangulaire d'au moins 55 m de longueur sur 15 m de largeur, limité au nord et au sud par les chaussées F et G, elles-mêmes reliées entre elles par des axes secondaires. Ce vaste secteur, au sein duquel aucune structure n'a été mise au jour, semble avoir été destiné à accueillir des bâtiments qui n'ont laissé aucune trace au sol (*cf. infra*). Dans le cadre de cette hypothèse, les voies constitueraient des cheminements ceinturant les bâtiments en question. À ce réseau s'ajoutent deux voies piétonnes permettant une liaison, d'une part, avec la chaussée B et les cabanes au nord (chaussée H), d'autre part avec la plate-forme empierrée rectangulaire au sud, noté plf 01 (chaussée I).

Les chaussées situées dans la partie nord de l'emprise

Pour ce secteur, la largeur des chaussées n'excède pas 1 m. Contrairement au secteur précédent, le réseau semble établi selon une double contrainte : aligné sur l'axe adopté par la voie C (dont on a vu qu'elle préexistait au camp), et contraint au nord-ouest par un banc de grès qui forme une limite naturelle.

L'ensemble de ces particularités suggère que cette zone a été aménagée selon des critères distincts du secteur précédent. L'accès se faisant directement par la chaussée C, il est logique, tout d'abord, que les chemins et les bâtiments qu'ils enserrent s'alignent sur celle-ci. Dans le cadre du camp de prisonniers, cette zone, à l'écart du secteur le plus densément aménagé (en l'occurrence celui occupé par les prisonniers), correspondrait à des usages spécifiques nécessitant un retrait, une distance ou du calme.

3.4. LES BARAQUEMENTS DESTINÉS AUX PRISONNIERS

3.4.1. Aspects généraux

Les données recueillies reposent sur la fouille mécanique et/ou manuelle de quatorze baraquements excavés. Précisons par ailleurs que sept fosses quadrangulaires correspondant probablement à d'autres cabanes excavées ont été détectées à l'extérieur de l'emprise étudiée.

Au sein de l'emprise de fouille, l'ensemble des cabanes excavées consiste en une double rangée de vingt et une fosses rectangulaires réparties de part et d'autre de la chaussée A. L'ensemble



Fig. 28. La cabane excavée F. 23 (cliché CD 02).

occupe un espace rectangulaire d'un peu moins de 2 300 m² (30 x 75 m), orientée selon un axe nord-ouest/sud-est.

À l'ouest, les deux rangées de cabanes se prolongent jusqu'à la chaussée E, partiellement conservée, orientée selon un axe nord-est/sud-ouest. Si l'on intègre les vestiges mis au jour à l'extérieur de l'emprise, on observe que les excavations ont été disposées de manière à former quatre groupes de six cabanes, selon un plan préétabli et rationnel. Leur implantation n'a manifestement pas tenu compte des contraintes topographiques, les grès affleurant ont été taillés de manière à ne pas gêner le creusement des excavations aux endroits prévus (fig. 28).

Toutes présentent un plan, une orientation et une surface strictement identiques avec des dimensions de 9,85 par 4,30 m (fig. 29). À titre indicatif, la conversion en unités de mesure américaines (*yard* et *foot*) ne permet pas d'obtenir des « chiffres ronds ». Les cabanes ne semblent donc pas avoir été construites selon des données chiffrées standardisées américaines.

3.4.2. Architecture

L'intervalle très réduit (à peine plus d'un mètre) qui sépare chacune des cabanes exclut l'hypothèse de tentes disposées côte à côte. En effet, ces dernières, pour être arrimées, auraient nécessité un espace périphérique plus important. Par ailleurs, pour éviter les inondations, une tente ne peut être montée dans une excavation, à moins que celle-ci ait été ceinturée d'un fossé drainant, ce qui n'a pas jamais été observé ici.

Des panneaux de bois ?

Bien qu'avec beaucoup de prudence, une série d'observations permet d'évoquer l'aspect extérieur de ces cabanes. On observe à plusieurs reprises des rainures latérales ceinturant l'intérieur de l'excavation (fig. 30). Peu profondes et soignées, ces rainures contenaient des traces de bois. Par ailleurs, des traces de bois périphériques ont régulièrement été observées sur d'autres exemples dépourvus de rainures. Ces observations conduisent à supposer l'existence de coffrages internes destinés à soutenir les parois et à prévenir les effondrements liés à l'infiltration des eaux pluviales. Ces coffrages, maintenus contre les parois internes des excavations, semblent avoir formé une structure « emboîtée » dans le creusement initial, des jambes de force venant ensuite consolider l'ensemble.

8. L'angle est marqué d'une petite place circulaire.



Fig. 29. Vue générale des cabanes excavées F. 16 à 19 (cliché CD 02).

Enfin, on a constaté que le comblement de l'excavation au moment de son abandon incluait une langue d'argile ocre située contre le bord interne sud de chaque cabane. Cette donnée apparaît nettement sur la coupe de la cabane F. 16 (fig. 31). Il semblerait donc qu'un cordon d'argile ait été appliqué contre la paroi extérieure, plus particulièrement contre la partie de la cabane située en amont afin de pallier les infiltrations d'eaux. Ce cordon d'argile, disposé contre la partie amont de la cabane, aurait ainsi protégé chaque édifice du ruissellement des eaux pluviales et des intempéries. Hors emprise, les cabanes préservées par la couverture forestière présentaient elles aussi un bourrelet d'argile similaire le long de leur côté sud.

Une couverture en toile ?

L'hypothèse d'une couverture légère en toile repose sur la mise au jour, dans la cabane F. 16, d'un amas de toile goudronnée reposant sur un affaissement de la paroi latérale. En position secondaire, cette toile semble provenir de l'effondrement de la toiture au moment où les cabanes ont été démontées. Cette toile goudronnée, peut-être associée à une couverture de bois, aurait assuré une parfaite étanchéité de l'édifice tout en étant suffisamment légère pour ne pas compromettre son équilibre. En l'absence d'éléments complémentaires, l'hypothèse demeure.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

Aucun élément métallique ne vient confirmer la présence de portes, qui ne manquaient cependant pas d'exister. Des demi-fosses situées aux extrémités nord et sud des couloirs intérieurs des cabanes suggèrent que des marches assuraient l'accès de part et d'autre. Quelques éléments de charnière ont été découverts, de même qu'un cadenas, dans la cabane F. 30. On peut douter, cependant, que celles-ci aient été sécurisées.

Des fragments de verre ont été mis au jour assez fréquemment, suggérant la présence de fenêtres. Un morceau de taille importante a été découvert sur le niveau de sol de la cabane F. 19 (fig. 32). Il s'agit d'un verre feuilleté formé de deux vitres séparées par une feuille plastifiée. Ses dimensions sont inconnues.

Des fragments de verre à vitre armé ont aussi été mis au jour, qui devaient appartenir à des bâtiments collectifs, à moins qu'ils n'aient été réemployés pour bricoler des ouvertures de fortune.

3.4.3. Aménagements internes

Les cabanes fouillées ont fait l'objet d'un double traitement mécanique et manuel afin d'en dégager les contours et de mettre en évidence les niveaux d'occupation. En dépit d'états de conservation très variables, on observe que les aménagements internes présentent un certain nombre de constantes, confirmant la standardisation de ces constructions.

Chaque cabane est traversée par un étroit couloir de circulation creusé dans l'axe longitudinal de la fosse et dont les extrémités correspondent aux entrées. Si sa largeur n'excède pas 1,20 m, ce couloir permet néanmoins à deux individus de se croiser (fig. 33). Il assure surtout l'accès à un espace central, rectangulaire, dont la surface est comprise entre 8,5 m² et 13 m². Des traces de plancher, rudimentaires, ont parfois été observées de manière prioritaire dans cette zone centrale et dans les couloirs. L'espace central semble avoir été partagé pour l'ensemble des occupants. C'est peut-être au centre de cette zone que les poêles découverts dans la fosse-dépotoir F37 étaient installés.

Des banquettes, situées dans les angles, occupent une surface comprise entre 4 et 7 m². Leur position surélevée, les préservant de l'humidité, suggèrent qu'elles devaient servir de lieu de couchage. Le plan allongé de chaque banquette permet en effet de disposer deux couchettes côte à côte séparées par une cinquantaine de centimètres. Sachant que ces couchettes pouvaient consister en lits doubles ou triples, chaque banquette pouvait accueillir entre quatre et six individus, ce qui permet d'estimer que les cabanes pouvaient accueillir de seize à vingt-quatre individus⁹.

3.4.4. La question de la capacité d'accueil

L'organisation interne de chaque cabane respecte ainsi un plan relativement constant, relevant des mêmes logiques d'occupation et de circulation d'une cabane à l'autre. Ces usages normalisés sont adaptés à la gestion collective et à l'hébergement de l'ensemble des prisonniers.

Chaque cabane semble avoir accueilli entre douze et vingt-quatre individus. Ce chiffre important peut surprendre, mais il est loin d'être contradictoire avec les témoignages d'anciens prisonniers évoquant, pour le CCPWE n° 19 de Foucarville (Manche) par exemple, « une tente pour 48 hommes. Longueur 12 m, largeur 6 m » (SCHNEIDER, 2013, p. 56-57).

Les vingt-quatre baraques pourraient ainsi avoir hébergé, selon ces estimations, de 288 à 576 prisonniers. Dès lors, la capacité d'accueil du camp peut être située dans une fourchette comprise entre 300 et 500 individus.

9. Néanmoins, il faut aussi imaginer que les prisonniers dormaient à même la banquette, auquel cas ils sont aisément trois par banquette, ce qui donne alors le chiffre de douze individus par cabane.

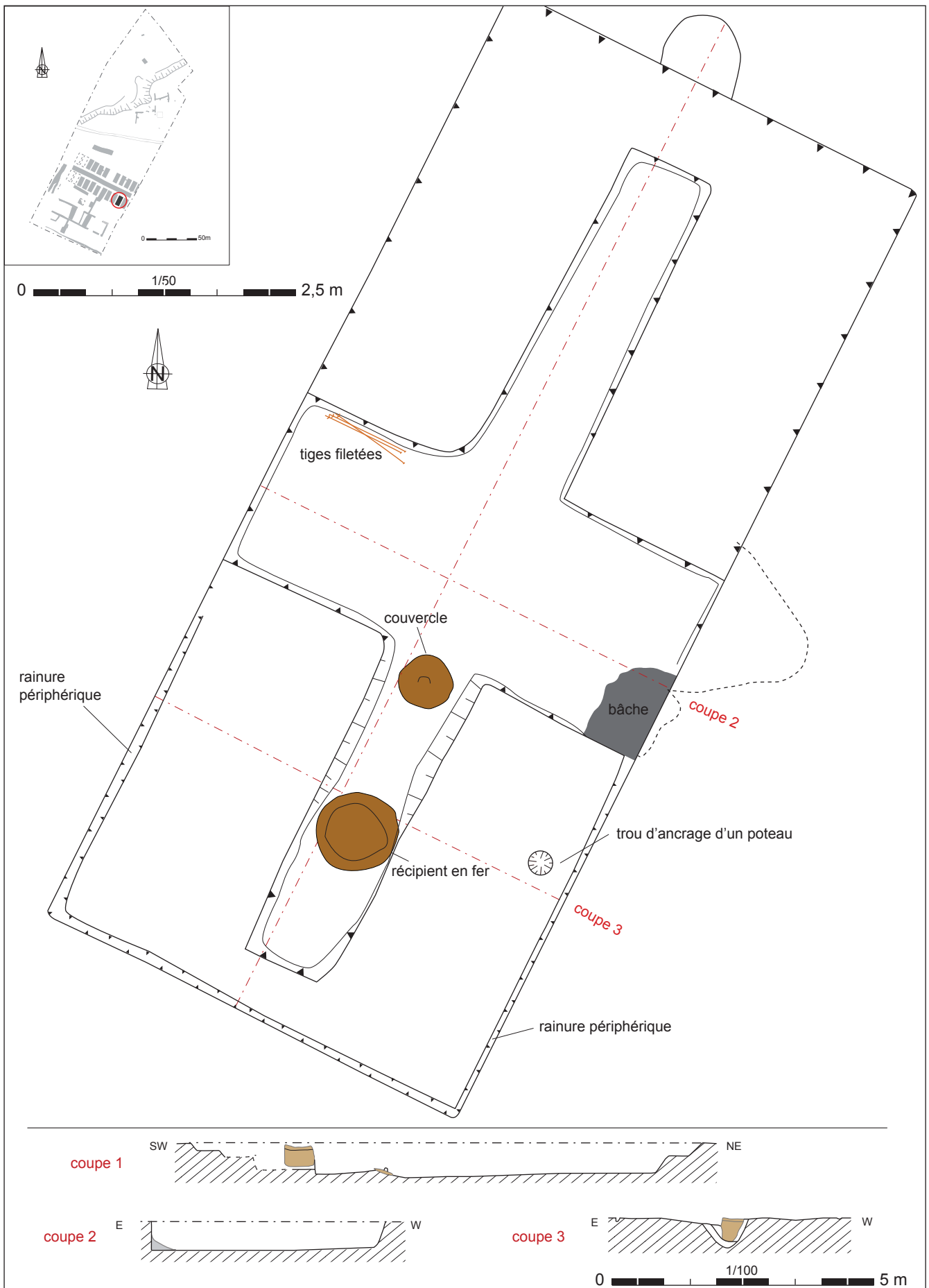


Fig. 30. Plan de la cabane excavée F. 17 (DAO CD 02).

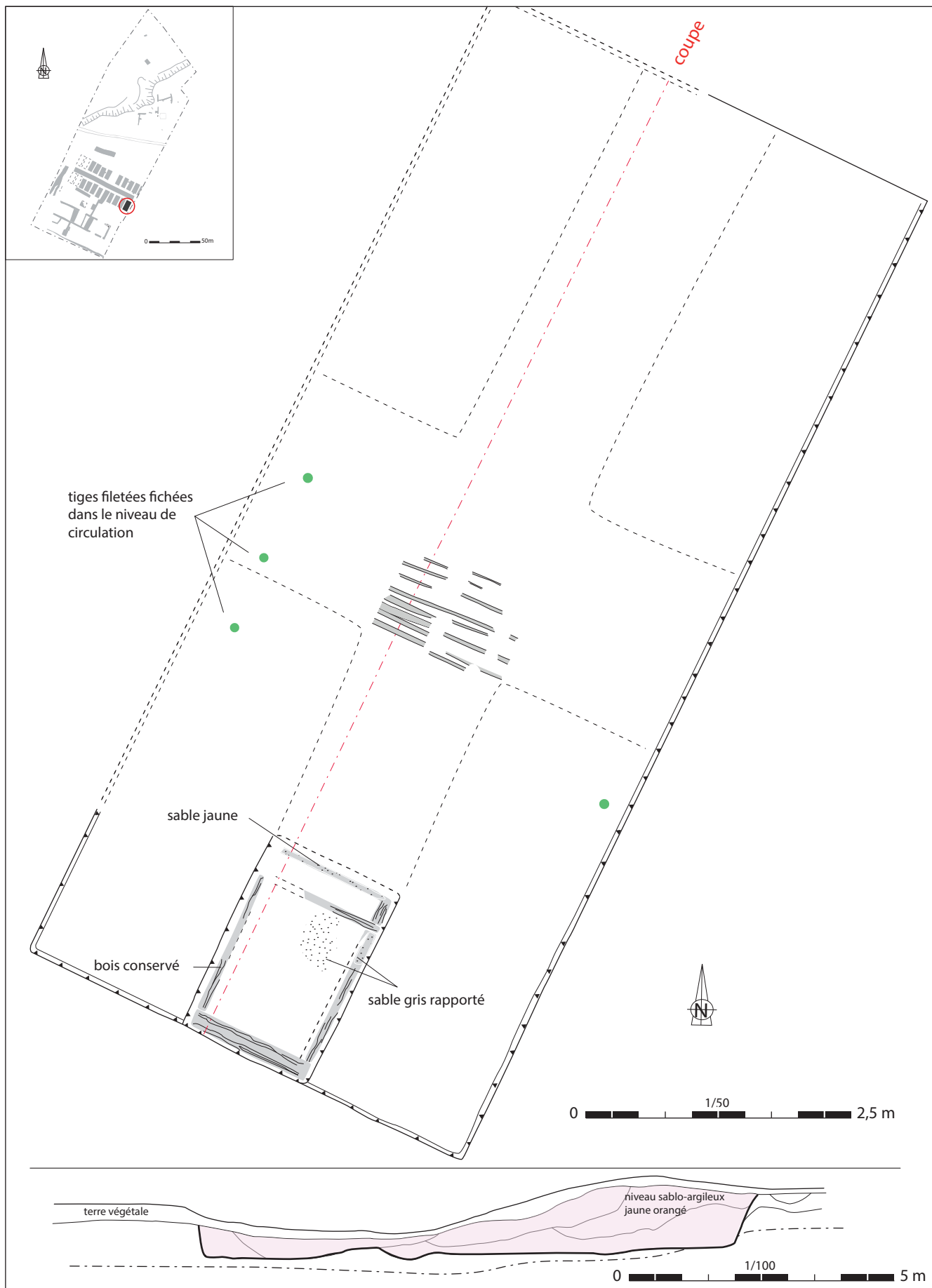


Fig. 31. Plan de la cabane excavée F. 16 (DAO CD 02).



▲ Fig. 32. Fragment de verre à vitre (cliché CD 02).

Fig. 33. La cabane F. 17 (cliché CD 02). ▶



3.5. LES ÉQUIPEMENTS À VOCATION COLLECTIVE

3.5.1. Le bâtiment F. 35 (fig. 34)

Les vestiges du bâtiment F. 35 consistent en une tranchée étroite (moyenne: 0,20 m) dessinant un pentagone inséré dans un plan carré de 5,50 m de côté environ. La tranchée de fondation, profonde de 0,15 m environ, a été comblée avec du sable gris sombre très homogène.

Cette tranchée correspond à un bâtiment dont la surface atteint 30 m². Aucune interruption évoquant une possible entrée n'est attestée. Bien que cet édifice paraisse isolé, il ne faut pas exclure la présence d'autres bâtiments similaires dont les empreintes au sol auraient disparu. En effet, l'existence de bâtiments n'ayant laissé aucune trace au sol ne fait aucun doute. Ces derniers sont à situer, de manière prioritaire, dans les secteurs parcourus de chemins empierrés.

3.5.2. Les bâtiments 01 et 02: cuisines, infirmerie, intendance? (fig. 25)

Données générales

Les bâtiments localisés au sud des cabanes excavées s'inscrivent dans un périmètre rectangulaire de 55 sur 15 m. Deux espaces rectangulaires situés aux extrémités de ce périmètre présentent des dimensions similaires (17 x 12 m)¹⁰. Chacun d'eux pourrait avoir accueilli un bâtiment construit directement sur le substrat et dont l'accès se faisait depuis les chemins empierrés (chaussées F et G) qui les ceinturent¹¹.

Deux aires rectangulaires, l'une empierrée, l'autre chargée d'un sable brun, ont été aménagées respectivement à l'est et à l'ouest de chacun des bâtiments supposés. Il pourrait s'agir de quais de déchargement ou de terrasses liées à des manœuvres.

10. Pour le bâtiment 01, on supposera que l'interruption des chaussées F et G correspond à l'extrémité du bâtiment en question.

11. À l'observation, il est tentant d'envisager ces chemins empierrés comme des solins destinés à accueillir les bâtiments en question. Cette hypothèse, envisagée dans un premier temps, n'a cependant pas été retenue. D'une part, les chemins empierrés présentent une structure tout à fait similaire aux voies de plus large dimension que nous avons interprétées comme des voies de roulage. D'autre part, on n'imagine mal de si faible solin pour des hangars, même en bois. Enfin, les chaussées F et G s'apparentent à des voies dont on a vu qu'elles menaient à des plateformes et pour lesquelles l'hypothèse d'un solin n'est pas envisageable du tout.

L'ensemble de la zone occupée par les bâtiments 01 et 02 est ceinturé, au nord comme au sud, par un espace d'environ 15 m de largeur, *a priori* vierge d'installations. À l'ouest, une vaste zone vide d'environ 2 500 m² semble déterminée par le passage de la chaussée E. L'isolement des bâtiments hébergeant les prisonniers a sans doute été délibéré.

Un cliché figurant deux hangars nous a été fourni par Édith Fransioli, résidente à Gondreville (fig. 27, *supra*). Ils pourraient correspondre aux bâtiments 01 et 02 si l'on considère que le photographe se situait au sud du camp, du côté de l'Oise. On sait aussi que certains baraquements ont été récupérés par les communes alentours afin de pourvoir aux nécessités du logement individuel et aux équipements collectifs. L'un apparaît sur une carte postale de Gondreville (fig. 35).

Interprétation

La nature du mobilier mis au jour dans le comblement des cabanes excavées permet d'esquisser une répartition fonctionnelle de l'espace au sein du périmètre fouillé. Afin de faciliter le traitement statistique des données, de grandes catégories de mobilier ont été déterminées. Les proportions en nombre de restes permettent en outre de proposer une fonction aux bâtiments 01 et 02 restitués au sud des cabanes excavées.

On observe en effet que le mobilier de la catégorie « médecine / hygiène » représente entre le quart et la moitié du mobilier recueilli dans les cabanes de la rangée sud. *A contrario*, cette



Fig. 34. Le bâtiment F. 35 (cliché CD 02).



Fig. 35. Une carte postale du village de Condreville (1970 environ) et la salle de fêtes, bâtiment recyclé du camp de Coyolles.



Fig. 36. Quelques isolateurs électriques issus du comblement de la cabane excavée F. 23 (cliché CD 02).

catégorie compte pour moins du quart dans les cabanes situées au nord ainsi que dans la fosse F. 37. De même, le mobilier de la catégorie « alimentaire / vaisselle » représente entre un quart et un tiers du mobilier issu des fosses de la rangée sud, alors qu'il est moins courant dans le comblement des cabanes situées au nord. Dans une moindre mesure, on constate enfin que le mobilier relevant des catégories « équipement » et « construction / électricité / chauffage / combustible » se révèle légèrement sur-représenté dans les cabanes de la rangée nord.

Dans le comblement des cabanes de la rangée sud, la concentration de mobilier en lien avec l'alimentation et la prise en charge médicale suggère que les espaces dévolus à ces deux fonctions se situeraient au sud, précisément à hauteur des bâtiments restitués (bât. 01 et 02). La chaussée piétonne qui les relie aux baraques montre que ces édifices étaient fonctionnellement associés.

Ces deux bâtiments ont probablement abrité, au moins en partie, des cuisines (stockage, préparation, cantine pour les gardes américains, distribution aux prisonniers) et une infirmerie

(stockage des médicaments, accueil et hébergement des malades). Apparentés à des hangars, ils ont joué un rôle dans l'intendance générale du camp : stockage du matériel, militaire ou non, accueil des prisonniers... Au regard du mobilier découvert, il semblerait de plus que les bâtiments 01 et 02 aient été équipés d'une alimentation électrique, nécessaire aux activités qui s'y déroulaient : câbles, isolateurs (fig. 36), prises électriques, interrupteurs ou ampoules ont été retrouvés enfouis dans le comblement des cabanes. Il faut probablement envisager un raccordement électrique avec le réseau déjà en place dans le village voisin de Gondreville, le générateur électrique découvert dans la fosse F. 37 ne pouvant à lui seul satisfaire les besoins du camp. Dans certains camps, l'électrification est d'ailleurs imposée pour éclairer les chemins de ronde (THEOFILAKIS, 2014, p. 184).

3.5.3. Les bâtiments 03, 04 et 05 : administration, stockage de munitions (?)

Données générales

Dans la partie nord de l'emprise, l'existence de bâtiments peut être supposée au sein du réseau dessiné par les voies empierrées. En dépit de sa mauvaise conservation, le plan restitué de la voirie offre des dimensions comparables à celles de la zone sud.

On observe par ailleurs la présence de certaines excroissances carrées en bordure de ces chaussées, à l'intérieur des espaces supposés avoir accueilli les bâtiments. De telles excroissances se retrouvent à trois reprises dans ce secteur, notamment dans les espaces dédiés aux bâtiments 03 et 04. Un sondage manuel a révélé que ces creusements, relativement profonds, étaient exclusivement remplis de blocs de calcaire de 5 et 10 cm de diamètre.

L'hypothèse d'aménagements en lien avec les bâtiments s'impose, sans que l'on puisse en préciser davantage la nature. Caractérisées par leur remplissage très drainant, les fosses en question pourraient correspondre à des emplacements de douche. Cette interprétation a été proposée pour des fosses similaires (FS 31, 33 et 34) dans le camp de prisonniers de Miramas (Bouches-du-Rhône) : remplies de galets, ces dernières ont été interprétées comme des « puits perdus » formant la base d'une salle de bain (MARTY, BOUABDALLAH, 2013, p. 43-44).

Interprétation

À l'écart du secteur le plus densément aménagé, la zone située entre le banc de grès et la chaussée C diffère par l'orientation des voies piétonnes dont elle est jalonnée. Ces données trahissent peut-être des usages spécifiques nécessitant un retrait, une distance ou du calme. Deux pistes, peut-être complémentaires, peuvent être envisagées.

Les bâtiments 03 à 05 peuvent avoir été le siège d'activités de type administratif comme par exemple l'accueil des prisonniers et l'attribution des matricules. Une plaque en monel (alliage de cuivre et de nickel), non estampée, trahit la présence d'un stock disponible (fig. 37), d'une machine à imprimer par emboutissage et d'un bureau permettant de réaliser cette opération. Ces tâches étaient assumées par des officiers, dont Léonard Gibek nous dit que l'un d'eux « vivait avec femme et enfants ».

Cet aspect n'exclut pas d'autres fonctions comme le stockage des munitions évoquées par Bernard Carrier. Le témoin raconte en effet : « la route était réservée seulement aux Américains pour amener le ravitaillement. Il y avait cette route [RN 2] et celle de Beauvais pour monter vers le Nord. Ils faisaient des tas de munition ».



Fig. 37. Une plaque de matricule non estampée (cliché CD 02).

La présence de munitions en bordure de route témoigne peut-être tout simplement de la proximité du camp dont l'une des fonctions aurait été de les concentrer, en attendant un ravitaillement vers le nord.

De manière générale, il convient en outre d'envisager des bâtiments destinés à l'hébergement exclusif des militaires américains. Des montants de lits, de bancs et de tables métalliques ont été mis au jour, en particulier dans la fosse-dépotoir 37, suggérant l'existence d'équipements moins frustes que ceux des prisonniers. De la même manière, des garages ont probablement été édifiés pour les véhicules. Or la présence de ces derniers au sein du camp, en rapport notamment avec la *Red Ball Express*, est matérialisée par de nombreux fragments de carrosserie, des phares, divers cadrans, des pneus... (fig. 38). L'existence même d'un espace dédié à l'entretien et la réparation des véhicules est plausible.

3.5.4. La fosse F. 33 : sanitaires ? (fig. 39)

En surface, cette fosse se présente comme un épandage de plan rectangulaire (20 x 5 m) aux limites rectilignes et aux angles droits. Un sondage mécanique a montré qu'il s'agissait d'une fosse caractérisée par un double creusement. Le premier présente un fond horizontal 0,20 m sous le niveau de décapage. Au centre, un second creusement plus étroit aux parois verticales et fond plat s'inscrit dans l'axe. Il atteint une profondeur moyenne de 0,40 m.

La fonction de cette fosse demeure difficile à déterminer. Le fossé central était peut-être destiné à drainer un écoulement issu d'activités liées à l'eau sur le palier intermédiaire. L'hypothèse d'un espace collectif à vocation sanitaire (douches?) mis en œuvre à hauteur du palier intermédiaire peut être à nouveau envisagée. Étant donné sa localisation et ses dimensions, celui-ci semblerait avoir été plutôt destiné aux prisonniers.



Fig. 38. Sélection d'objets en lien avec l'automobile (clichés CD 02).

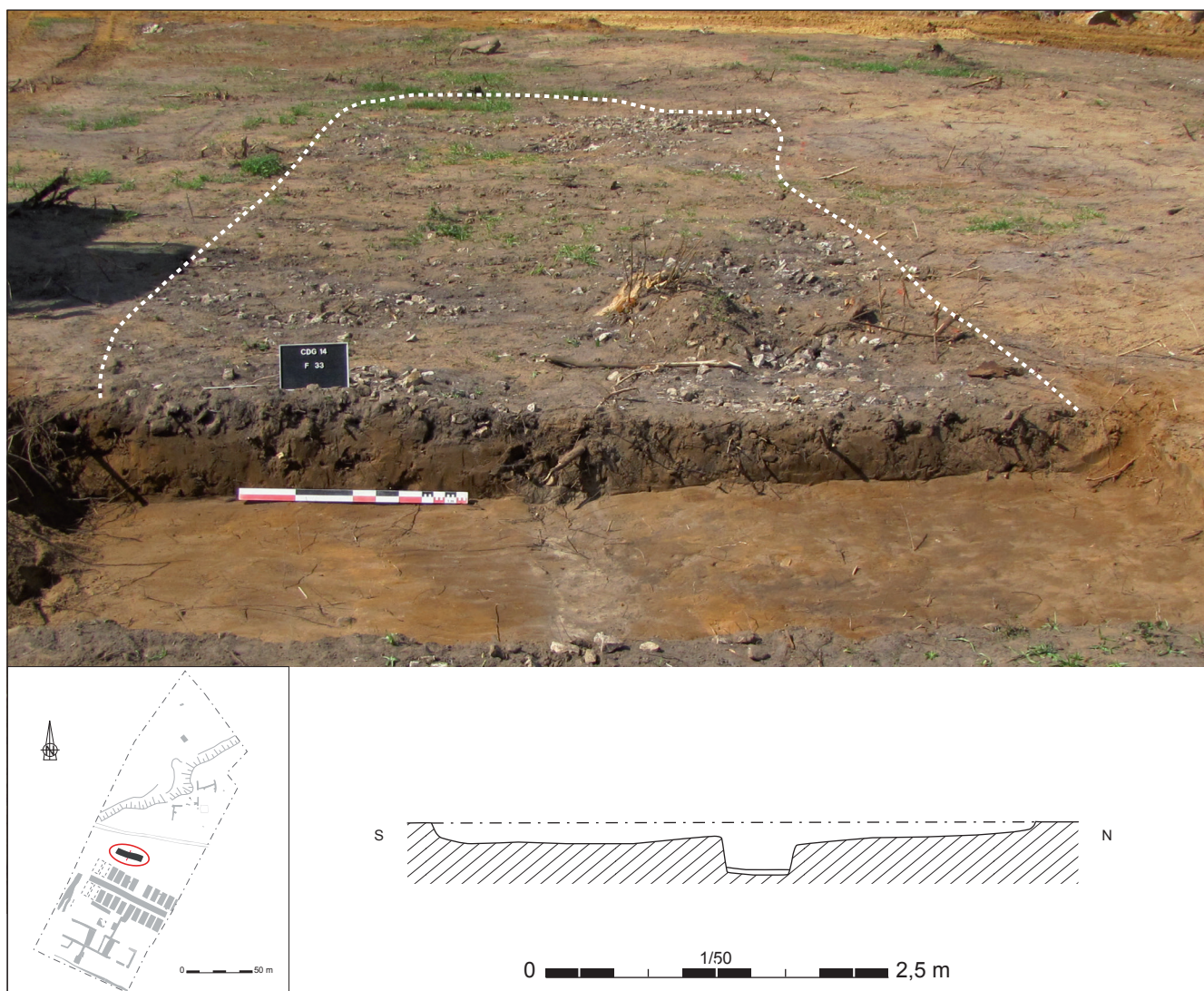


Fig. 39. La fosse F. 33 (cliché CD 02).

3.6. LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES PRISONNIERS ET MILITAIRES

Étant donné les conditions de vie difficiles des prisonniers, leur prise en charge médicale se révèle nécessaire, au moins dans le but de respecter les clauses de la Convention de Genève de 1929, signée par les États-Unis. L'abondance du mobilier de type médical, nous l'avons vu, confirme clairement la présence d'un espace dédié à la prise en charge sanitaire des détenus. De plus, l'existence d'une infirmerie au sein du camp de Coyolles est par ailleurs confirmée par le témoignage de Léonard Gibek.

3.6.1. La prise en charge médicale des résidents (fig. 40)

À leur arrivée dans le camp, les prisonniers présentaient fréquemment les signes d'une faiblesse physique et morale que plusieurs années de conflit expliquent largement, d'autant que les conditions d'hébergement (baraquements mal isolés et peu chauffés, humidité généralisée...) ne facilitent guère leur « remise en forme ». Ces mauvaises conditions occasionnent notamment des maladies respiratoires, essentiellement traitées avec des sirops dont les bouteilles ont été retrouvées en abondance. Malgré des

rations alimentaires plus importantes que la moyenne du fait de leur intégration dans un camp de travail, des médicaments permettant de traiter les problèmes de digestion et de malnutrition ont été retrouvés en quantité importante.

De manière générale, l'administration américaine s'est efforcée de lutter contre la fatigue et les carences alimentaires et de fortifier une main-d'œuvre désormais incontournable au sein du dispositif militaire et logistique des Alliés. À ce titre, les fortifiants, consommés par les Américains comme par les prisonniers, étaient utilisés comme palliatifs aux pénuries alimentaires¹².

On note aussi la présence d'antiseptiques et d'analgésiques employés pour soigner des blessures qui, associés aux barbituriques, ont probablement été administrés aux patients au sein de l'infirmerie. De même, les flacons à bouchons percés suggèrent la présence de seringues, dont l'usage revient à des praticiens confirmés.

Globalement, on note que les approvisionnements en produits médicaux ont été assurés par des entreprises pharmaceutiques françaises. Les autorités anglo-américaines, en dépit des

12. L'infime quantité d'ossements animaux mise au jour dans les fosses trahit la quasi-absence de nourriture carnée.



Fig. 40. Échantillon du mobilier à vocation médicale (cliché CD 02).



Fig. 41. Tube de mousse à raser (cliché CD 02).

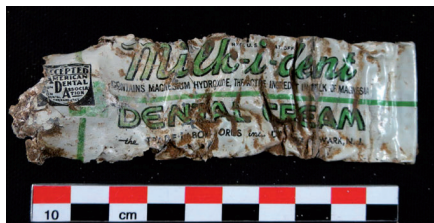


Fig. 42. Tube de dentifrice (cliché CD 02).



Fig. 43. Crème pour traiter les maladies vénériennes (cliché CD 02).

efforts déployés par les alliés pour être autonomes, ont probablement été contraintes de s'appuyer sur l'économie et les savoir-faire français encore actifs en 1944-1945.

3.6.2. L'hygiène de vie de l'armée américaine

Le mobilier lié à l'hygiène s'est révélé tout aussi abondant mais il est probable cependant que celui-ci ait davantage appartenu aux soldats américains qu'aux prisonniers. Nous pensons notamment aux produits capillaires (shampooing, brillantine, mousse à raser (fig. 41), ainsi qu'aux produits liés aux soins dentaires dont certains relèvent du packaging réglementaire américain (fig. 42). C'est aussi le cas des préservatifs et des crèmes prophylactiques (fig. 43) en usage chez les militaires américains qui recouraient volontiers à la prostitution (ROBERTS, 2013). Généralement, les échanges entre détenus et population civile, à l'occasion de leurs activités extérieures, devaient permettre aux premiers de se procurer le nécessaire.

3.7. LES CONDITIONS DE DÉTENTION À COYOLLES : L'UNIVERS MATÉRIEL ET MORAL DES PRISONNIERS

3.7.1. Les activités artisanales « de survie » à vocation collective

Les prisonniers disposaient d'un abondant matériel militaire abandonné par les Alliés suite aux combats qui se sont déroulés en forêt de Retz à la fin de l'été 1944. Ainsi, afin d'améliorer le quotidien, le détournement du matériel militaire à des fins pratiques semble avoir été monnaie courante au sein du camp de Coyolles.

Plus de dix « caisses à poudre » ont été transformées en poêles destinés à se chauffer (fig. 44). Des cylindres de douilles d'obus leur ont systématiquement été ajoutées afin d'évacuer les fumées. Ces cylindres sont souvent situés dans l'angle supérieur de la caisse, ou, dans un cas, au centre de la caisse. Chaque caisse a été dotée de pattes recourbées au niveau des angles afin de surélever le contenant pour qu'il ne soit pas au contact du sol. Toutes ont été

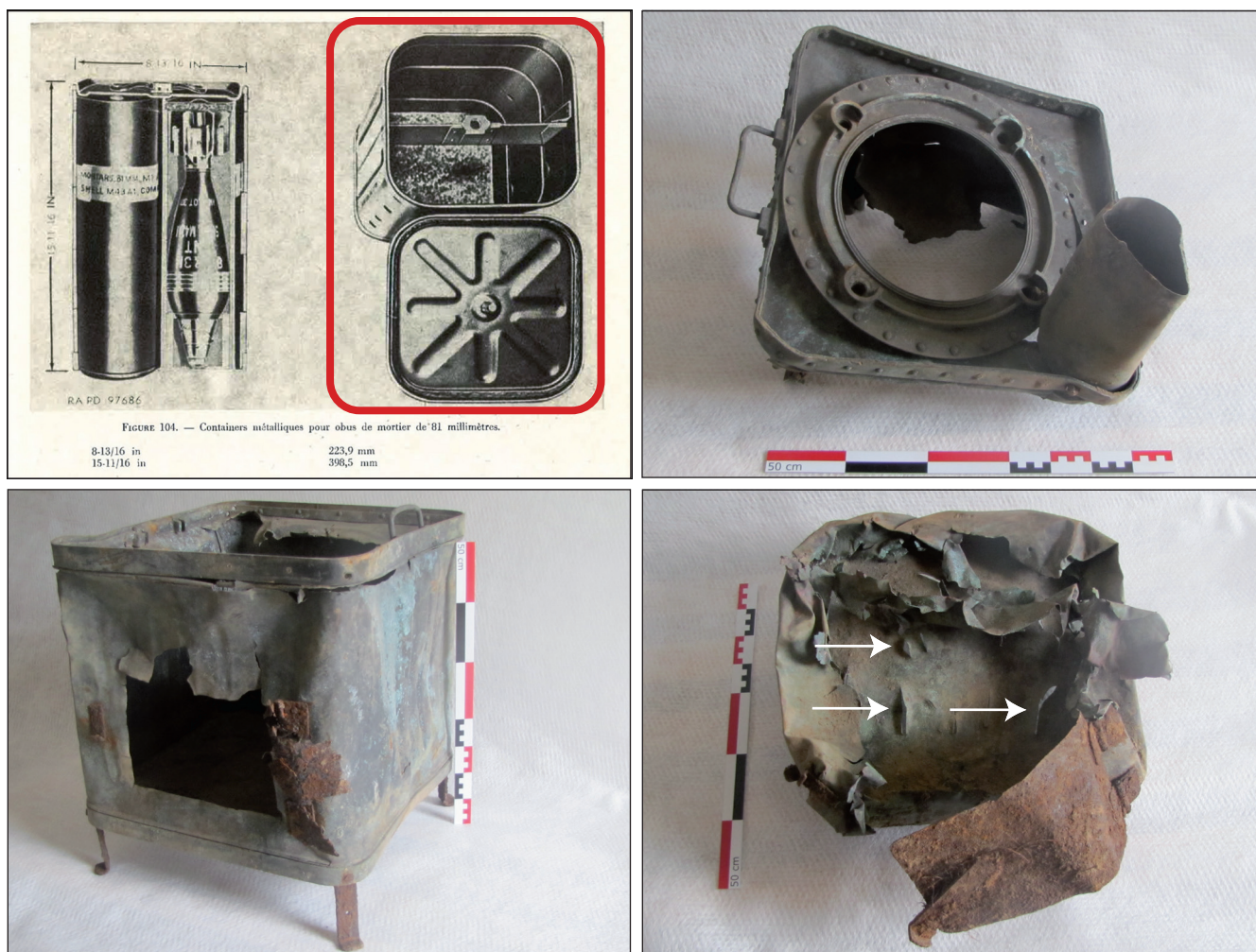


Fig. 44. Poêles de fortune réalisés à partir de caisses à poudre abandonnées (clichés CD 02).

ouvertes sur une des parois latérales afin de ménager un accès au foyer. Une porte en fer avec charnières est d'ailleurs conservée sur un exemplaire. Dans un cas, une double ouverture pratiquée dans la même paroi correspond probablement au cendrier et au foyer. On constate d'ailleurs qu'à deux reprises, le fond de la caisse a été lacéré afin que les cendres puissent s'évacuer et être recueillies dans un contenant placé sous cette dernière. Cette opération permettait surtout de créer un appel d'air favorisant la combustion.

Ces caisses quadrangulaires, probablement placées au centre de chaque cabane, permettaient aux détenus de se chauffer et remplissaient ponctuellement des fonctions culinaires. Malgré certaines particularités, les caisses ont été traitées de façon homogène, peut-être en série. Le travail a donc pu être mené par un individu ou un groupe d'individus familiers du travail du métal et endossant cette activité pour l'ensemble du camp. Sans omettre le rôle de contrôle et de coordination des autorités américaines, cette hypothèse rendrait compte d'une forme de solidarité entre prisonniers.

Les containers à munitions ont eux aussi été détournés de leur usage initial. Ces cylindres métalliques ont été exploités par les détenus à des fins mal déterminées : assemblés, percés de petites ouvertures, équipés de tuyaux saillants, ils forment des colonnes qui, disposées verticalement, s'apparentent à des poêles ou des braseros de fortune. Une section de container à munitions a été équipée, sur sa partie supérieure, d'une grille de fortune au moyen de tronçons de barres filetées, destinées à recevoir un contenant de type « casserole ». Une ouverture latérale permet d'alimenter

le foyer (fig. 45). De même, le fond d'une caisse à munitions en fer quadrangulaire a servi de base pour la fabrication d'un foyer ouvert doté d'une grille de barres filetées (fig. 46).

De nombreux fragments de plaques de caoutchouc plus ou moins épaisses ainsi que de cuir ont été retrouvés dans le comblement de la fosse F. 37 (fig. 47). Tous portent les marques de découpes rectilignes ou courbes réalisées au moyen d'un objet tranchant (couteau probablement). Ces chutes témoignent sans doute d'une activité de confection de souliers visant à compenser les pénuries d'approvisionnement. Comme pour le travail du métal, il est possible d'imaginer que des prisonniers familiers de ces opérations (cordonniers par exemple) aient pris en charge cette activité pour l'ensemble des détenus.

Des découpes similaires ont été mises en évidence sur des tôles en zinc teintées de rouge dont l'usage semble avoir été très fréquent sur l'ensemble du camp. Des fragments ont été découverts dans la fosse F. 37, mais aussi dans le comblement des cabanes excavées (fig. 48).

Étant donné l'importance de ce type d'activités, il est difficile de les considérer comme anecdotiques et seulement destinées à « tuer le temps »¹³. Ces pratiques trahissent avant tout de réelles difficultés d'approvisionnements en objets de première nécessité,

13. Les témoignages d'anciens prisonniers relatent ce genre de pratique : « on bricole à partir de boîtes de conserve, de la vaisselle de cuisine, des boîtes en tôle, des récipients pour boire et pour se laver » (SCHNEIDER, 2013, p. 62).



Fig. 45. Braséro de fortune réalisé à partir d'un conteneur à munitions (cliché CD 02).



Fig. 46. Plat à cuire artisanal (cliché CD 02).



Fig. 47. Chutes de caoutchouc présentant de nombreuses traces de découpe (cliché CD 02).



Fig. 48. Chutes de métal présentant de nombreuses traces de découpe (cliché CD 02).



◀ Fig. 49. Fragment d'ardoise présentant un quadrillage gravé (cliché CD 02).

▼ Fig. 50. Plaque en alliage cuivreux portant l'inscription Ernst Hemminger (cliché CD 02).



tels que les instruments de chauffage ou les vêtements et chaussures. Elles suggèrent une prise en charge collective des prisonniers pour eux-mêmes face à une administration défailante, dans un contexte de guerre et d'après-guerre marqué par la pénurie permanente. Il faut supposer, de la même manière, des manques de nourriture réguliers et des stratégies pour les contourner. À ce titre, les « poêles de fortune » dotés de grille permettaient vraisemblablement de satisfaire des besoins alimentaires, indépendamment des approvisionnements officiels assumés par les encadrants.

3.7.2. Les activités de « loisir »

Contrairement aux travaux à vocation collective mentionnés plus haut, un certain nombre d'objets évoquent des activités de temps libre, relevant de choix personnels et trahissant des moments où le prisonnier s'isole, bricole un objet qui lui sera cher, écrit pour lui ou ses proches... Le jardinage semble avoir été toléré, si ce n'est imposé au sein du camp de Coyolles. Les pots de fleurs sont en effet nombreux, au point qu'il est probable qu'ils aient été imposés par les autorités du camp. Les témoins oculaires rappellent en effet que le camp était soigné. À ce propos, Édith Fransioli relate les propos de Léocaddie Carrier : « *Voilà, on m'a dit qu'il y avait un parterre avec de l'herbe. Ils devaient entretenir les allées. Tout ça c'était bien entretenu, pour aller aux baraques. À l'entrée il y avait ce parterre avec une grande étoile et deux arbres de la liberté* ».

Une ardoise gravée d'un damier (fig. 49) suggère en outre que les prisonniers fabriquaient leurs propres jeux. Cette donnée, confirmée par des témoignages¹⁴, illustre une manière de gérer au mieux la détention et l'attente du retour. Nous disposons aussi peut-être d'une embouchure d'instrument de musique, évoquant certains ensembles musicaux formés dans d'autres camps (SCHNEIDER, 2013, p. 61).

Diverses activités apparentées à du « bricolage » trahissent plutôt la volonté des détenus de tuer le temps à travers une tâche répétée quotidiennement. Deux plaques rectangulaires en alliage cuivreux, obtenues à partir de fragments de douilles d'obus, illustrent ce phénomène.

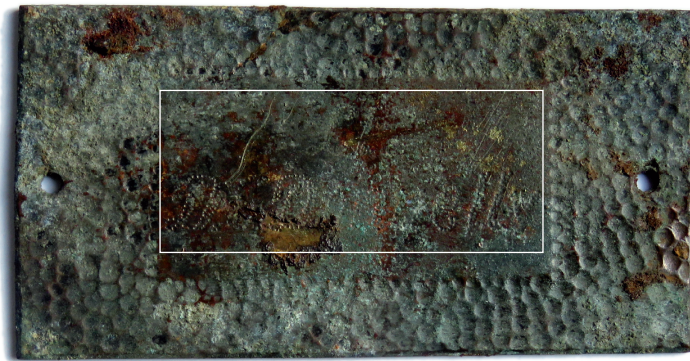
La première porte l'inscription *ERNST HEMMINGER* marquée au poinçon dans un cadre martelé avec soin (fig. 50). Son élaboration a nécessité du temps et de la concentration, afin de mettre en valeur l'identité de l'individu : un prisonnier allemand dont l'identité et le parcours sont développés en annexe 1 (par Valentin Schneider).

La deuxième plaque présente les mêmes caractéristiques décoratives : l'inscription *D.E. DONNELLY* apparaît au cœur d'un cadre rectangulaire similaire au précédent (fig. 51). L'inscription *Lt* montre qu'il s'agit d'un lieutenant américain appartenant à l'équipe encadrante du camp. Au revers, la mention *POW*¹⁵ *KOHLER* a été grossièrement gravée à la pointe fine. Cette information présente de multiples intérêts : outre le fait qu'elle nous fournit le nom d'un deuxième prisonnier – dont nous n'avons pu déterminer précisément l'identité –, elle pose la question du rapport que pouvaient entretenir le lieutenant américain Donnelly et le prisonnier allemand Kohler. L'hypothèse selon laquelle ce dernier a apposé sa signature sur un objet réalisé pour le lieutenant Donnelly est envisageable (souvenir ? plaque administrative destinée à être suspendue ?). Ce savoir-faire assez original a peut-être été exploité – à des fins pécuniaires ou non – par son auteur pour des compagnons qui en auraient manifesté l'envie ou le besoin. Ces plaques inscrites, peut-être destinés à être offertes ou simplement gardées par devers soi, rendaient à l'individu – réduit à un simple matricule depuis son emprisonnement – une identité virtuelle qu'il espère retrouver un jour lors de son retour au pays.

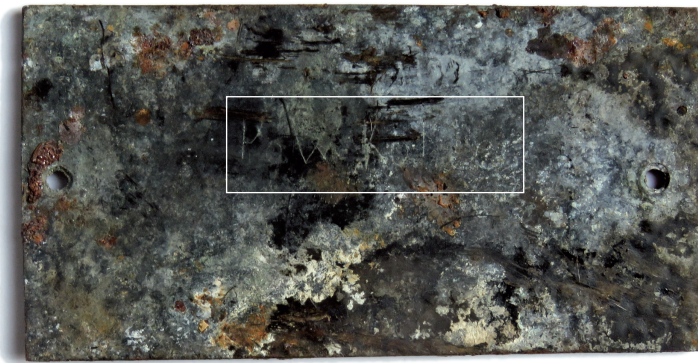
Un cadre-photo en forme de cœur a lui aussi été confectionné à partir de douilles d'obus récupérées (fig. 52). La dimension personnelle de cet objet l'inscrit dans la sphère intime des prisonniers. Il trahit le souhait d'entretenir la mémoire personnelle en mettant en scène les photos d'êtres proches, dans l'attente de la libération et du retour au pays. De manière générale, cet artisanat renvoie

14. « *Après manger [...] quelques-uns jouent aux échecs ou au doppelkopf avec des cartes qu'ils ont fabriquées eux-mêmes. Là-bas, quelqu'un est assis et sculpte avec de vieilles lames de rasoir des pièces d'échec dans un effort de patience interminable* » (SCHNEIDER, 2013, p. 62).

15. POW signifie « Prisonner Of War ».



Lt
D.E. Donnelly



Pow Kohler

Fig. 51. Plaque en alliage cuivreux portant l'inscription Lt D. E. Donnelly et, au dos, Pow Kohler (clichés CD 02).

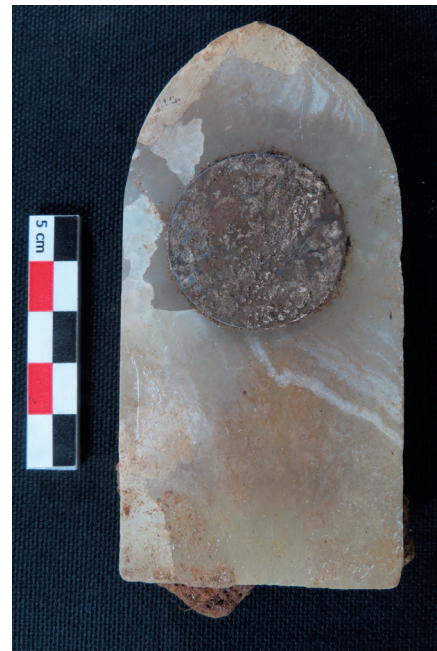


Fig. 53. « Cadre à poser » religieux dont la figure pieuse a disparu (cliché CD 02).



Fig. 52. Cadre-photo en forme de cœur réalisé à partir de chutes de métal (cliché CD 02).



Fig. 54. Encrier de la marque Waterman (cliché CD 02).

à celui des tranchées de la Première Guerre mondiale (DESFOSSÉS *et alii*, 2008, p. 54-55) : une gravure réalisée sur un étui de protection de boîte d'allumettes a notamment été mise au jour dans la ZAC d'Actiparc à Arras. Les mentions « *souvenir POWC 338* » « *Weltkrieg 1914-1919* » imposent un parallèle évident avec la gravure « *POW Kohler* » découverte à Coyolles.

La sphère intime est encore illustrée par un « cadre à poser » religieux dont la plaque dédiée au saint a disparu (fig. 53). Il s'agit d'un support de prière standardisé, peut-être produit en série, rappelant que la dimension religieuse est prégnante pour les détenus.

On sait que leur prise en charge spirituelle constituait un enjeu majeur pour les autorités, notamment après le transfert des camps sous administration française. Des aumôniers protestants, certes en nombre insuffisant, fréquentaient les lieux d'internement pour y assurer le culte. L'aumônier était une figure importante, dont une des tâches était de veiller à l'approvisionnement en objets culturels (THEOFILAKIS, 2013, p. 141). Ainsi, si la présence du « cadre à poser » religieux au sein du camp relève probablement d'une initiative personnelle – on pense à une récupération auprès de la population civile –, il n'est pas exclu que ce soit par des circuits d'approvisionnement plus officiels qu'un tel objet soit parvenu dans l'enceinte du camp.

La pratique de l'écriture personnelle est probable, mais non prouvée directement. Les stylos et les encriers (fig. 54) peuvent en effet refléter non la vie de détenus, mais les tâches administratives incombant aux officiers américains.

3.7.3. *Vaincre l'ennui*

L'ensemble de ces témoignages matériels – qu'ils relèvent de travaux visant à rendre le quotidien supportable ou du bricolage personnel – rend compte, d'une part, de l'indéniable prise en

charge collective face à l'adversité et d'autre part, de la volonté forte de s'extraire du statut de prisonnier oisif en mettant en œuvre des processus de création, même modestes. Ces derniers ont vocation à maintenir une identité et une autonomie à l'individu. « [...] *sculpter des obus* », nous dit Léonard Gibek, semble avoir été une activité marquante pour les habitants de Gondreville. Les témoignages oraux illustrant ces phénomènes sont, à ce titre, nombreux et éloquents (THEOFILAKIS, 2014, p. 121).

3.8. LA FOSSE-DÉPOTOIR F. 37 (fig. 55) : UN ÉCLAIRAGE SUR LES CIRCONSTANCES DE L'ABANDON DU CAMP

Dans l'entretien qu'il nous a laissé, Léonard Gibek dit : « *au départ des Américains, tout le matériel qu'ils ne pouvaient emmener avec eux a été enterré dans des fosses* ».

La fosse-dépotoir F. 37 traduit assez bien cette assertion. Localisée dans un secteur apparemment non aménagé, elle présente un plan rectangulaire (6 x 4 m), orienté selon un axe nord-ouest /sud-est, en totale contradiction avec les orientations adoptées pour les espaces bâtis. Son traitement a nécessité l'usage permanent d'une pelle mécanique afin d'assister l'équipe de fouille dans le dégagement manuel des vestiges et le retrait de certains pièces lourdes et encombrantes. Quatre jours ont été nécessaires à sa fouille pour seulement 1,40 m de profondeur.

Si les éléments mis au jour dans F. 37 n'ont pas été soigneusement déposés, la stratigraphie, pour autant qu'elle soit lisible, révèle une gestion relativement raisonnée de l'enfouissement. Au sein de la fosse, certains objets se sont en effet révélés regroupés par « famille » ou « catégorie fonctionnelle ». Un amas d'une trentaine de chaussures militaires (*rangers* ou brodequins) tapissait l'angle est de la fosse. Sur cet amas, et exclusivement dans ce



Fig. 55. Vue de la fosse 37, avant le retrait de son comblement (cliché CD 02).

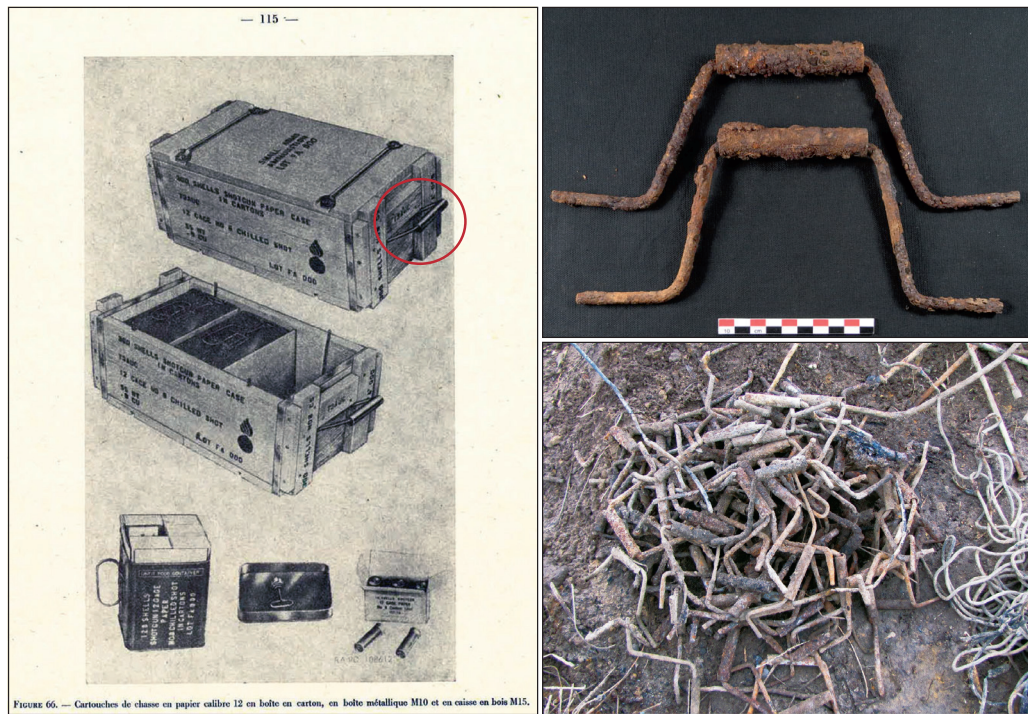


FIGURE 66. — Cartouches de chasse en papier calibre 12 en boîte en carton, en boîte métallique M10 et en caisse en bois M15.

Fig. 56. Poignées en abondance, suggérant un nombre important de caisses de stockage (DAO et clichés CD 02).



Fig. 57. L'ensemble du mobilier issu de la fosse 37 (cliché CD 02).

secteur, sont apparus des éléments liés au chauffage, en particulier des caisses à poudre transformées en poêles. En surface, sur le côté sud-est, ont été mis au jour d'autres éléments liés à l'équipement mobilier (lits et bancs pliables en fer notamment). Un générateur électrique a été découvert au centre de la fosse, dans la partie inférieure de celle-ci. Dans le quart nord-ouest, on a mis au jour, en très grande quantité, un ensemble de poignées et de serrures issues de caisses en bois destinées au stockage du matériel (munitions, équipement divers...) (fig. 56). Des tonneaux et des cuves liées aux chaudières scellaient l'ensemble vers la surface.

L'ensemble de ces vestiges était mêlé à un mobilier essentiellement métallique dont la détermination est impossible (boîtes de

conserves, charnières, fragments de tôle, mais aussi nombreuses chutes de caoutchouc et de métal découpées...). Cependant, la répartition du mobilier suggère qu'une sélection et un dépôt préalables avaient été réalisés à proximité immédiate de la fosse-dépotoir avant leur rejet.

Le mobilier recueilli se caractérise surtout par son fort encombrement (fig. 57) et son appartenance à l'équipement général et au domaine militaire. Il s'agit d'objets majoritairement américains, ce qui contraste nettement avec le mobilier recueilli dans le comblement des cabanes, plus diversifié quant à ses origines (français, américain et allemand) et sa nature (médical, sanitaire, alimentaire...).

Confirmant les propos de Léonard Gibek, il semble bien s'agir d'une décharge comblée rapidement, à l'occasion du nettoyage du site, illustrant les circonstances dans lesquelles le camp a été abandonné par l'armée américaine. Des équipes se sont certainement organisées pour prélever dans les bâtiments ce qui ne pouvait être simplement enterré dans les cabanes excavées. Ce matériel, d'abord stocké en contrebas du banc de grès, dans un espace ouvert non bâti à proximité de chaussées carrossables, a ensuite été enfoui dans la fosse, creusée mécaniquement à cet effet. Les témoignages recueillis font aussi état de nombreux bâtiments militaires démontés par la population civile et reconstruits dans les communes afin de les doter d'équipements collectifs à partir de la fin des années 1940. La salle des fêtes de Gondreville, au cours des années 50 et 60, constitue un bon exemple de ce recyclage organisé.

3.9. DÉFINIR LE STATUT DU CAMP DE COYOLLES : LA CONFRONTATION DES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES AVEC LES ARCHIVES

3.9.1. Une logique d'internement...

L'organisation générale du camp de Coyolles – baraques occupées par les prisonniers au centre, bâtiments dédiés à l'encadrement en périphérie, éventuelle cour d'appel – traduit un encadrement de type militaire, garantissant une surveillance optimale des détenus. Rappelons qu'il s'agit d'un camp d'internement, physiquement fermé sur l'extérieur par une clôture en barbelé, ponctuée « *tous les cent mètres, [d']un mirador où les soldats montaient la garde* ».

3.9.2. ...Pour un probable camp de travail sous tutelle américaine (1944-1945?)

Le camp d'Attichy (Oise), fondé par les Américains, est situé dans la vallée de l'Aisne, à environ 20 km à vol d'oiseau de Coyolles. Dénommé par la nomenclature militaire sous le nom de « CCPWE n° 15 », il pouvait contenir plus de 30 000 prisonniers. Il s'agit d'un camp de taille importante visant à accueillir les Allemands dès l'été 1944, au fur et à mesure de l'avancée des Alliés vers l'ouest. En comparaison, l'estimation du nombre de détenus à Coyolles, comprise entre 300 et 500 individus, fait donc de ce dernier un camp de rang très modeste. Les motivations à l'origine de sa fondation ne semblent donc pas relever du simple enfermement des détenus, dans la mesure où le camp basé à Attichy remplissait déjà parfaitement cette fonction. Les recherches menées en archives et les données archéologiques nous invitent à proposer une autre hypothèse.

Les camps centraux accueillant les prisonniers qui, pour une partie d'entre eux, étaient envoyés dans des secteurs qui le nécessitaient. C'est ainsi que l'hypothèse d'un « *Labor Company* » (Compagnie de travail, établi le long de la *Red Ball Express* – peut être envisagée pour le camp de Coyolles. Le témoignage de Bernard Carrier conforte cette idée. Il nous rappelle en effet que « *la route [RN 2] était réservée seulement aux Américains pour amener le ravitaillement. Il y avait cette route et celle de Beauvais pour monter vers le Nord. Ils faisaient des tas de munitions* ». Robert Héning confirme : « *Je me souviens aussi que sur le bord de la route de Crépy, il y avait des stocks d'obus disposés là* ».

La capacité du camp, le lien probablement étroit avec le grand camp central d'Attichy (Oise), sa situation géographique le long de la route nationale 2 (ancienne *Red Ball Express*) et à proximité de la voie ferroviaire Paris-Laon, suggèrent que le camp

mis au jour sur la commune de Coyolles, non loin de Gondreville, était peut-être un camp de travail, dans l'orbite du camp central d'Attichy.

3.9.3. Puis sous tutelle française (1945-1946)?

Si l'abondance du mobilier d'origine américaine assure que le camp fut placé sous administration américaine dès sa création, une hypothèse consiste à envisager que le camp serait passé sous autorité française dans le courant de l'année 1945.

Les dépôts de PGA¹⁶ égrènent progressivement le territoire français dès 1945. Si bon nombre d'entre eux sont hérités des camps américains ou britanniques, d'autres sont fondés par les autorités françaises elles-mêmes (SCHNEIDER, 2013, p. 99-100). En Picardie, les dépôts 21, 22 et 23 de Laon, Saint-Germain-la-Poterie (non loin de Beauvais) et Saleux (non loin d'Amiens) sont ainsi fondés le 7 mai 1945 (THEOFILAKIS, 2014, p. 47). Dans ce cadre, de nombreux camps annexes, les « *commandos de travail* » (probablement hérités des « *Labor Companies* »), ont continué de graver dans l'orbite des dépôts plus anciens, dont le nombre s'élève à 120 en septembre 1945.

Il est tout à fait envisageable que le camp de Coyolles ait suivi ce parcours. Un indice vient étayer cette hypothèse : la mise au jour du blason de la 1^{ère} armée de terre française (fig. 58). Le modèle découvert a été mis en circulation à partir du 18 juin 1945. Bien qu'on ne puisse exclure totalement l'arrivée de ce blason dans des circonstances postérieures à l'abandon du camp, la présence de cet insigne officiel émanant des autorités françaises dans le comblement de la cabane excavée 17 suggère que l'armée française, à cette date au plus tôt, a pris en charge la gestion du camp.

Malgré ce transfert, la présence américaine sur le territoire demeure importante en 1946. Bernard Carrier dit avoir reçu, de la part de soldats américains, des cadeaux pour Noël 1946 (?). Il dit aussi que les Américains circulaient encore en véhicules, mais « *étaient juste là pour passer le temps* ».

Les prisonniers étaient d'ailleurs encore nombreux à cette période. Bernard Carrier nous dit : « *Les Allemands passaient encore en 1946, il y avait encore des prisonniers, ils travaillaient dans les fermes* ». Léonard Gibek confirme par son témoignage : « *d'autres enfin travaillaient à la ferme de M. Simar, maire de Gondreville* ». Les travaux agricoles étaient ainsi considérés comme une activité à laquelle pouvaient être soumis les prisonniers. Les prisonniers allemands constituaient alors une manne pour les autorités françaises, dans un pays exsangue où la main d'œuvre faisait cruellement défaut (SCHNEIDER, 2013, p. 132).



Fig. 58. Blason correspondant à la 1^{ère} armée de terre française (cliché CD 02).

16. PGA désigne « Prisonnier de Guerre Allemand ».

3.9.4. ... ouvert sur l'extérieur

Contrairement à ce qui a été observé sur le site de La Glacière (Manche), le mobilier prélevé sur le camp de Coyolles montre clairement que les approvisionnements étaient loin d'être majoritairement américains. La présence d'une abondante quincaillerie constituée de bouteilles de toute sorte, alimentaires ou médicales, de contenants de produits d'entretiens ou hygiéniques divers, montre que les approvisionnements liés aux nécessités quotidiennes se faisaient largement sur le territoire français. Par ailleurs, en raison des activités menées au sein du camp, les usagers, qu'ils soient officiers américains – puis français (?) – ou prisonniers allemands, entretenaient des rapports parfois privilégiés avec les civils des villages voisins.

Évoqués dans les témoignages oraux et les archives, les rapports entre Américains et population civile sont confirmés par certains objets mis au jour dans l'enceinte du camp. Les alcools forts français semblent avoir été très appréciés par les soldats américains : les bouteilles de Cognac, Grand-Marnier ou Cointreau sont associées à des dépôts de fruits de mer tels que des huîtres ou des coquilles Saint-Jacques. Bernard Carrier affirme : « *Ils étaient un peu penchés sur le cognac* ». Cette consommation, parfois abusive, ne manque pas d'avoir causé des difficultés avec la population environnante, parfois méfiante à l'égard des soldats : plusieurs accidents de voiture relatés à Gondreville furent le fait de conduite en état d'ivresse. Toujours est-il que cette consommation, dans un contexte de guerre et d'immédiat après-guerre, implique des réseaux d'approvisionnements spécifiques avec la population française.

Les rapports qu'entretenaient les soldats américains avec la population civile peuvent avoir été de nature plus intime, au point que des enfants de Gondreville ont reçu des cadeaux de leur part à l'occasion des fêtes de Noël en 1945 et 1946. Bernard Carrier s'en souvient très bien, concluant qu'à Noël 1947 les Américains étaient partis. Les soldats américains fréquentaient donc les villages environnants et côtoyaient la population locale. Ils fréquentaient aussi les bals à l'occasion desquels, probablement, des rapports intimes – et/ou sexuels – étaient contractés. Les nombreux étuis de préservatifs découverts pourraient attester ce genre de relation, même s'il faut plutôt les attribuer à une prostitution en recrudescence.

Au-delà, l'ensemble du matériel importé des États-Unis dès 1944, qu'il soit militaire ou civil, associé à l'aura dont profite le « libérateur » américain, annonce la manière dont la culture outre-Atlantique s'implantera durablement sur le territoire français. Se parer de vêtements militaires américains¹⁷, dans l'immédiat après-guerre, témoigne peut-être des difficultés pour se vêtir chez les civils français, mais traduit aussi leur fascination pour une culture matérielle en pleine expansion. Les bouteilles de Coca-Cola mises au jour dans l'enceinte du camp en sont le témoignage évident.

Certains prisonniers étaient envoyés dans les fermes environnantes pour y travailler. Ils y allaient de manière autonome, en tout cas en 1946, quand Bernard Carrier revint à Gondreville. Ce dernier relate en effet : « *[les prisonniers] conduisaient leur véhicule parce que je les voyais passer en GMC, ils balançaient des trucs* », puis « *Mr Gibek [...] recevait des allemands, il était polonais mais il devait parler l'allemand je crois. [...]. Il travaillait en tant qu'ouvrier et était en contact avec les allemands* ». Robert Hénin affirme aussi « *Du temps des Américains, il y avait à la propriété un jardinier*

'boche' avec lequel j'ai travaillé, il faisait des légumes, certainement pour le camp de Gondreville. M. Clément de la Ferme du Bois Milon donnait de la terre pour la propriété. Dans les 'boches', il y avait aussi des mécaniciens. Il y avait 2 gros camions de prisonniers qui venaient à Betz. Il y avait toujours quelque chose à faire, des camions à réparer ».

Les prisonniers embauchés dans les fermes environnantes ont ainsi nécessairement tissé des liens, parfois fraternels, avec leurs employeurs, de telle sorte que leurs conditions de vie matérielles et affectives s'en trouvaient améliorées (SCHNEIDER, 2013, p. 125-126). Le témoignage de Robert Hénin suggère même que les Allemands géraient de manière très autonome leur quotidien : « *Le plus drôle c'est que certains prisonniers montaient la garde au château avec une matraque !* ».

Dans ce cadre, les échanges, sous forme de troc (objets contre service par exemple), ont probablement contribué à faire entrer dans l'enceinte du camp un cortège d'objets destinés à agrémenter le quotidien des prisonniers, tel que la vaisselle, disparate et correspondant à des productions en vogue dans les foyers des années 1930 à 1950.

3.10. CONCLUSION POUR LE SITE DE COYOLLES

Avec quelques centaines de détenus, la modestie relative du camp de travail de Coyolles explique en partie l'oubli dans lequel il est tombé. Il ne constituait en effet qu'un maillon infime au sein du vaste dispositif mis en place par les Alliés. La fouille, cependant, offre l'occasion de reconnaître les divers aménagements qui s'égrenaient le long de la *Red Ball Express*, les dispositifs mis en place par l'armée américaine pour prendre en charge certains prisonniers et les stratégies à l'œuvre à l'échelle locale. L'archéologie apporte donc ici son lot d'informations sur des vestiges, *a priori* limités, périphériques ou secondaires, qui participent néanmoins d'un réseau beaucoup plus vaste mis en place sur l'ensemble du territoire français.

À Coyolles, la (re)découverte du camp de prisonniers constitue un événement d'autant plus important qu'elle donne corps à une mémoire désormais très fragile (à mesure que les derniers témoins disparaissent) et que les archives officielles demeurent muettes¹⁸ à son sujet. La compréhension du site ne repose pratiquement que sur les vestiges matériels issus de la fouille tandis que les enquêtes menées en archives, aussi stimulantes soient-elles, ne constituent ici qu'une conséquence et un complément aux découvertes archéologiques.

4. BÉTHENY ET COYOLLES : DES STATUTS DIFFÉRENTS

Les fouilles réalisées sur les camps de Bétheny et de Coyolles, bien qu'ils soient contemporains et géographiquement proches, présentent des différences qui s'expliquent par les statuts respectifs de chacun d'eux. L'analyse du mobilier et des vestiges immobiliers livre cependant des résultats convergents sur les conditions de détention.

Le camp de Bétheny, d'une part, revêt l'image d'une « *Tent City* », véritable village de tentes organisées autour de grandes structures collectives, elles aussi en matériaux légers. Ici, l'omniprésence du matériel américain, tant pour les vêtements, objets utilitaires ou de nature alimentaire, comme la Ration K, est

17. Bernard Carrier : « *Mr Gibek [...] était toujours habillé en militaire. Il était en treillis* ».

18. Contrairement à d'autres sites similaires, notamment en Normandie (CARPENTIER, MARCIGNY, 2014).

remarquable. *A contrario*, le matériel d'origine française est anecdotique. L'explication réside probablement dans la proximité de l'immense plateforme logistique du Q-256, où les prisonniers manipulaient un approvisionnement abondant provenant directement des États-Unis. L'image que renvoie l'archéologie est celle d'un camp de détention peu ouvert sur l'extérieur, fonctionnant en autarcie, sans réels contacts avec la population civile. L'omniprésence américaine à Reims en 1945, souvent mise en avant, se reflète même dans les camps de prisonniers de sa périphérie.

En dépit de l'abondance du matériel américain, le camp de travail de Coyolles se révèle beaucoup plus ouvert sur l'extérieur. Les objets issus des échanges avec la population civile y sont bien représentés, ce qui traduit la mobilité des travailleurs qui vont et viennent relativement librement du lieu de « détention » vers les lieux de travail. Ces allers et venues constituent autant d'occasions de récupérer des ustensiles divers dans le but d'améliorer le quotidien. L'abondance de ce mobilier civil illustre aussi la relative intégration des prisonniers de Coyolles dans l'environnement du camp. Les rares témoignages confirment d'ailleurs leur implication durable dans les fermes environnantes. Il s'agit ici d'un camp de travail assez modeste, satellite du camp central d'Attichy dans l'Oise. Malgré une organisation de type militaire, les logiques de coercition y semblent peu marquées et l'encadrement assez « lâche ».

À Bétheny comme à Coyolles, les conditions de détention semblent globalement respecter la Convention de Genève de 1929, en particulier sur le plan médical. Cependant, si une prise en charge militaire, voire « humanitaire », est décelée à travers

l'analyse des vestiges immobiliers et mobiliers, on a observé que les temps libres sont souvent destinés à satisfaire ou améliorer des besoins élémentaires (se chauffer, se nourrir ou s'habiller). L'importance de l'artisanat destiné à améliorer le quotidien trahit en effet clairement une population en relative précarité dont les perspectives de retour au pays sont loin d'être immédiates.

Au regard des opérations qui se multiplient et mettent en évidence la variété des dispositifs d'internement (FICHET de CLAIRFONTAINE, 2016), l'archéologie est en mesure d'apporter une contribution notable à l'analyse des conditions de détention pour cette période. Les informations fournies par la discipline portent en effet tant sur les modes d'occupation du sol en contexte militaire (plan, circulation, répartition, type de construction...) que sur l'émergence d'une culture matérielle et spirituelle inédite en contexte de détention (stratégies collectives et/ou individuelles d'amélioration du quotidien, rapports entretenus avec la population extérieure au camp), que ce soit chez les détenus ou chez les encadrants.

L'ensemble des données recueillies offre alors la possibilité d'une confrontation à l'échelle nationale et internationale. Ce corpus permettra notamment de distinguer des hiérarchies entre les différentes occupations : détermination des stratégies militaires et logistiques, types d'aménagement envisagés par la hiérarchie militaire, variété des circuits d'approvisionnement (médicaments, alimentation...), diversité des stratégies de survie de la part des prisonniers... Autant de questions dont les réponses contribueront à éclairer un aspect longtemps occulté de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre, mais qui a concerné plusieurs millions d'individus sur l'ensemble de l'Europe.

Annexe : le visage retrouvé d'Ernst Hemminger (V. Schneider)

Lors de la fouille du camp de Coyolles, une plaque rectangulaire en alliage cuivreux gravée sur un fragment de douille d'obus a été mise au jour. Elle est gravée au nom d'ERNST HEMMINGER, poinçonnée au sein d'un encadrement légèrement martelé, et particulièrement soignée (fig. 50, *supra*). Son élaboration a nécessité du temps et de la concentration, afin de mettre en valeur l'identité de l'individu.

Une demande auprès des archives du Comité International de la Croix-Rouge, à Genève, a permis d'établir l'existence de deux prisonniers allemands ayant porté ce nom :

1. HEMMINGER Ernst

Né le 08.11.1921 à Esslingen

Numéro de prisonnier : 31G-982643

Grade : Fusilier

Numéro matricule : 2255

2. HEMMINGER Ernst

Né le 08.04.1925 à Pforzheim

Numéro de prisonnier : 31G-2314724

Grade : Gefreiter

Numéro matricule : 4038

Les numéros de prisonniers des deux individus commençant par « 31G » révèlent qu'ils étaient tous deux prisonniers sous autorité américaine. Une demande auprès des archives allemandes de la WAsT à Berlin, qui conservent les fiches individuelles de quelque 18 millions de soldats ayant servi dans les

forces armées allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale, a ensuite permis d'affiner la recherche.

Cette recherche a révélé que le premier a été emprisonné dans divers camps centraux américains en Belgique et en France, dont le camp central de Mailly-le-Camp, d'où il fut envoyé vers la compagnie de travail 8053, sans indication géographique plus précise. Il y est resté vraisemblablement de septembre 1945 à février 1946, avant d'être rapatrié en mars de la même année. L'éloignement géographique du camp de Mailly du camp de Coyolles (plus d'une centaine de kilomètres à vol d'oiseau) nous a convaincu cependant que cet individu n'était pas le Ernst Hemminger que nous recherchions.

Le parcours du deuxième candidat, né en 1925, correspond davantage avec un passage éventuel par le camp de travail de Coyolles, même si, là encore, des indications géographiques précises font défaut.

Nous savons que cet Ernst Hemminger a été fait prisonnier par l'armée américaine à Düren, entre Aix-la-Chapelle et Cologne, le 27 février 1945. Il est enregistré au camp central n° 15 de Compiègne/Attichy (à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de Coyolles) une semaine plus tard, le 5 mars 1945. Il semble ensuite séjourner dans ce camp jusqu'au 31 août 1945, avant d'être affecté à trois compagnies de travail successives (220^{ème}, 8944^{ème} et 7990^{ème}), pour des périodes allant d'un mois et demi à plus de cinq mois, avant d'être libéré le 15 juillet 1946. Nous pensons qu'au moins une de ces trois compagnies de travail était affectée au camp de Coyolles, ce qui justifierait la trace matérielle laissée par Ernst Hemminger dans ce camp.

Des recherches supplémentaires menées aux archives américaines NARA à College Park dans le Maryland, près de Washington, n'ont pas permis de trouver de documentation en relation avec ces unités de travail ou avec la hiérarchie dans laquelle celles-ci s'inséraient. De même, les archives américaines et celle de la Croix-Rouge relatives au camp d'Attichy n'ont pas permis de trouver mention du camp de Coyolles, même s'ils font état de commandos de travail extérieurs dépendant de ce camp.

Après plusieurs tentatives infructueuses, nous avons été en mesure d'entrer en contact avec la famille d'Ernst Hemminger, avec l'aide d'un chercheur allemand indépendant, Günther Gratzki, et grâce aux données d'état-civil à notre disposition. Malheureusement, cette avancée n'a pas révélé d'autres informations. Nous avons néanmoins pu mettre un visage sur ce prisonnier, grâce à des photos issues d'albums de famille. Une des photos, sur laquelle on le voit en uniforme, révèle qu'Ernst Hemminger, comme beaucoup de jeunes Allemands de sa génération, était passé par le service du travail du Reich (*Reichsarbeitsdienst*, RAD), avant d'entrer dans l'armée allemande (fig. 59).

Hemminger était originaire de la région de Pforzheim, au nord de la Forêt Noire. Dans la vie civile, il était serrurier (ce qui pourrait expliquer la précision du travail effectué sur la plaque portant son nom) puis propriétaire d'un kiosque, et décédé en 1972, à l'âge de seulement 47 ans. Marié, il avait deux fils. Dans les archives de sa famille ne se trouvent aucune lettre ou document susceptibles de nous en apprendre davantage sur l'histoire du camp de Coyolles. Aux dires de l'un de ses fils, Ernst Hemminger ne parlait jamais de la guerre ou de sa captivité...

Même si, au final, la recherche documentaire sur la personne d'Ernst Hemminger n'a pas apporté d'information directe sur le camp de Coyolles, elle peut néanmoins figurer en tant qu'exemple de ce qu'une recherche approfondie peut



Fig. 59. Ernst Hemminger en uniforme du Reichsarbeitsdienst (archives familiales).

théoriquement produire en termes de données historiques et individuelles... dès lors qu'on dispose d'un nom de famille qui n'est pas excessivement fréquent.

BIBLIOGRAPHIE

- BACQUE J., 1990, *Morts pour raisons diverses: enquête sur le traitement des prisonniers de guerre allemands dans les camps américains et français à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Sand, 323 p.
- BUTON Ph., 2004, *La joie douloureuse: la libération de la France*, Bruxelles, éd. Complexe, 285 p. (Coll. *Histoire du temps présent*).
- BUISSON L. dir., 1948, *Historique du service des prisonniers de guerre de l'Axe, 1943-1948*, Paris, Ministère de la Défense nationale, 387 p.
- CARPENTIER V., MARCIGNY C., 2014, «Les camps de prisonniers allemands: un nouveau champ de recherche pour l'archéologie française», *Archéopages*, n° 39, p. 64-69.
- COUDRY G., *Les camps soviétiques en France: les 'Russes' livrés à Staline en 1945*, Paris, A. Michel, 340 p.
- DESFOSSÉS Y., JACQUES A., PRILAUX G., 2008, *L'archéologie de la Grande Guerre*, Rennes, éd. Ouest-France/Inrap, 127 p.
- DESPLANQUE G., CARDON R., ROBIN N., 2013, *Coyolles (Aisne): contournement de Gondreville et Vaumoise*, Rapport de diagnostic, SRA Picardie, Amiens, 85 p.
- DESPLANQUE G., CARDON R., DELÉCOLLE A., 2015, *Coyolles (Aisne): déviation de Gondreville*, Rapport de fouille, SRA Picardie, Amiens, 239 p.
- EARLY R., 2013, «La Glacière: un camp de prisonniers de guerre en Normandie», *Archéologia*, n° 509, avril 2013, p. 54-59.
- EARLY R., PERSON C., 2011, *La Glacière, le camp de prisonniers de guerre: le camp de travail 112 A*, Rapport final d'opération, SRA Normandie, Caen.
- FICHET de CLAIRFONTAINE F., 2013, *Le camp de travail de prisonniers allemands 112 A*, *Archéologie en Basse-Normandie*, n° 2.
- FICHET de CLAIRFONTAINE F., 2016, «Pourquoi fouiller les camps d'enfermement de la Seconde Guerre mondiale? Le camp de travail de La Glacière (Manche)», *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 143, mars 2016, p. 48-53.
- FM 21-10 = *War Department Field Manual: military Sanitation*, War Department, July 1945, United States Government Printing Office, Washington, 1945.
- GARMOND N., ARNAUD M., 2011, *Béthény, Reims 'la Husselle', Marne, Champagne-Ardenne*, Rapport de diagnostic archéologique, Reims, Reims Métropole.
- GARMOND N. dir., 2015, *Béthény 'Le Champ de Manœuvre', Parc d'activités de la Husselle, Marne, Champagne-Ardenne*, Rapport final d'opération, Reims, Reims Métropole, 2 vol.

- Généralités sur les munitions*, Traduction intégrale du TM Américain 9-1900 en date du 1^{er} juin 1956, mis à jour avec le modificatif n° 1, en date du 24 décembre 1958. Approuvé le 2 juin 1960, sous le n° 1958 EMA/ARMET, Ministère de l'Armée de Terre, Bureau Armement et Études, ed. n) 1, 1961.
- GILEAD I., HAIMI Y., MAZUREK W., 2009, «Excavating Nazi Extermination Centres», *Present Past*, vol. 1, p. 10-39.
- HIRTE R., SALMON N. T., 2000, *Offene Befunde: Ausgrabungen in Buchenwald*, Braunschweig, Hinz und Kunst Graph. Werkstatt und Verl.-GmbH, 87 p.
- LACOUTURE J., 1985, *De Gaulle*, vol. 2, *Le politique: 1944-1959*, Paris, éd. du Seuil, 723 p.
- LAMACHE S., 2010, *La Normandie américaine*, Paris, Larousse, 191 p.
- LE BOULAIRE A., 2016, *Savenay 'La Touchelais'*, Rapport final d'opération, SRA Pays de Loire, Nantes, 416 p.
- LEGENDRE J.-P., 2013, «Le camp de prisonniers de Vandœuvre: un exemple d'archéologie du bâti», *Archéologia*, n° 509, avril 2013, p. 60-65.
- LEMAIRE F., 2017, *Miramas: prisoner of War Enclosure # 412: un camp américain de prisonniers allemands (1944-1946)*, Rapport de fouille, SRA de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 9 vol.
- LEWIS G. G., MEWHA J., 1955, *History of prisoner of war utilization by the United States Army 1776-1945*, Washington, D.C., Dep. of the Army, 278 p.
- MARTY F., BOUABDALLAH Z., 2013, *Déviations RN (1) 569 Miramas-Grans: dépôt d'époque contemporaine, camp américain de prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale*, Rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Marseille, 106 p.
- Munitions d'artillerie TM 9-1901*, Traduction intégrale du TM Américain 9-1901, en date du 11 septembre 1950. Approuvé le 5 mars 1954 sous le n° 944 EMA/ARMET, Paris, Impr. nationale, 1954.
- MYTUM H., CARR G., 2012, *Prisoner of War Internment: archaeology, memory and heritage*, New-York, Springer, 341 p.
- PAPPAS S., 2014, «First-ever excavation of Nazi Death Camp Treblinka Reveals Horrors», *Livescience*, 27 March 2014. <https://www.livescience.com/44443-treblinka-archaeological-excavation.html>
- PESCHANSKI D., 2002, *La France des camps: l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 549 p.
- POLIAN P., 2005, «The Internment of Returning Soviet Prisoners of War after 1945», in: MOORE B., HATELY-BROAD B., *Prisoners of war, prisoners of peace: captivity, homecoming and memory in World War II*, Oxford/New-York/Berg, p. 123-140.
- RATHJE W., MURPHY C., 2001, *Rubbish! The archaeology of garbage*, Tucson, Univ. of Arizona Press, 263 p.
- ROBERTS M. L., 2013, *What soldiers do: sex and the American GI in World War II France*, Chicago, Univ. of Chicago press, xii-351 p.
- RICHARDSON E.R., ALLAN S., 1949, *Quartermaster supply in the European Theater of operations in World War II*, Camp Lee, Virginia, The Quartermaster School, 9 vol.
- ROSS W. F., ROMANUS C. F., 1991, *United States in World War II: the technical services. The Quartermaster Corps: operations in the War against Germany*, Washington, D.C., Center of Military History, United States Army.
- SCHNEIDER V., 2010, «Les prisonniers de l'axe», in: LELEU J.-L., DAEFFLER M., PASSERA E., QUELLIEN J., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale: atlas historique*, Paris, Fayard, p. 272-273.
- SCHNEIDER V., 2012, «American, British and French POW camps in Normandy (1944-1948): which role for Archaeology in the memorial process?», in: MYTUM H., CARR G., *Prisoner of War Internment: archaeology, memory and heritage*, New-York, Springer, p. 117-128.
- SCHNEIDER V., 2013, *Un million de prisonniers allemands: 1944-1948*, Paris, Vendémiaire éd., 216 p. (Coll. Écho).
- THÉOFILAKIS F., 2008, «La sexualité du prisonnier de guerre», *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 3/2008, n° 99, p. 203-219.
- THÉOFILAKIS F., 2014, *Les prisonniers de guerre allemands, France, 1944-1949: une captivité de guerre en temps de paix*, Paris, Fayard, 762 p.
- VERMARD L., ADAM F., 2014, «Les conditions de détention pendant la Deuxième Guerre mondiale: le camp de prisonniers de Stenay (Meuse)», *Archéopages*, n° 39, p. 70-75.
- VETTER W., *The Experiences of a 17 year old German Soldier in an American Prison of War camp from April 20th 1945 to February 28th 1947*, <http://www.collasius.org/ZEITZEUGEN/1945-00-VETTER/vetter.htm>
- WAGENBLASS H., 1971, «Die Bedeutung der Arbeit deutscher Kriegsgefangener für die französische Wirtschaft in den Jahren 1945-1948», in: BÖHME K. W., *Die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand: die Bedeutung der Arbeit deutscher Kriegsgefangener für die französische Volkswirtschaft in den Jahren 1945-1948*, Bielefeld, Giesecking, p. 215-254.